BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME IV
Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

Québec

BUDGET DE DÉPENSES 2012-2013

VOLUME IV
Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2013

Déposé à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Michelle Courchesne,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Conseil du trésor
Québec

Budget de dépenses 2012-2013
Volume IV
Plans annuels de gestion
des dépenses des ministères
et organismes

Dépôt légal - Mars 2012
ISSN 1919-1566 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)
ISBN 978-2-550-64271-8 (imprimé)
ISBN 978-2-550-64276-3 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec - 2012

AVANT-PROPOS

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget de dépenses des ministères et organismes aux fins d'établir les crédits requis au cours de l'exercice financier, ainsi que les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres.

De plus, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (2011, c. 18) stipule qu'un budget des fonds spéciaux est joint au budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale aux fins de faire approuver les prévisions de dépenses et d'investissements.

À ces égards, la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les renseignements touchant le Budget de dépenses 2012-2013 en cinq volumes, soit :

- Le Volume I, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées, qui réunit les renseignements se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections, le Commissaire au lobbyisme et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie;

- Le Volume II, Crédits des ministères et organismes, qui présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes;

- Le Volume III, Budget des fonds spéciaux, qui présente les prévisions de revenus, le déficit ou le surplus cumulé, les sommes empruntées du Fonds de financement ou avancées du fonds général du fonds consolidé du revenu de même que les prévisions de dépenses et d'investissements de chacun des fonds spéciaux à être approuvées par l'Assemblée nationale;

- Le Volume IV, Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, qui regroupe les plans annuels de gestion des dépenses préparés par chacun des ministres;

- Le Volume V, Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires, qui débute par un message de la présidente et fournit des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses, les dépenses consolidées et les investissements publics en immobilisations.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume IV du Budget de dépenses 2012-2013 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt du Volume IV du Budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume IV, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013. Précédé de la section En bref, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section La présentation du portefeuille ministériel introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;

- La section Les choix budgétaires présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés;

- La section Le plan budgétaire explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;

- L'annexe 1 fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2012-2013 ainsi que la dépense probable 2011-2012;

- L'annexe 2 fournit :

  — Le nom de tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013;

  — Le nom de tous les fonds, tout en présentant aussi l'information sur les prévisions de dépenses et d'investissements, l'effectif autorisé et la contribution financière du portefeuille ministériel pour chacun des fonds pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le Volume I du Budget de dépenses 2012-2013.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses 11

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire 17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 29
Conseil du trésor et Administration gouvernementale 37
Conseil exécutif 47
Culture, Communications et Condition féminine 59
Développement durable, Environnement et Parcs 73
Développement économique, Innovation et Exportation 83
Éducation, Loisir et Sport 97
Emploi et Solidarité sociale 113
Famille et Aînés 125
Finances 133
Immigration et Communautés culturelles 147
Justice 153
Relations internationales. 165
Ressources naturelles et Faune 171
Santé et Services sociaux 181
Sécurité publique 191
Tourisme 203
Transports 211
Travail 225

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume l'information budgétaire présentée dans les plans annuels de gestion des dépenses 2012-2013. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que ceux de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les volumes I et IV du Budget de dépenses.

Le tableau suivant présente les budgets de dépenses de chaque portefeuille pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013, la dépense probable 2011-2012, la variation entre le budget de dépenses 2012-2013 et la dépense probable 2011-2012.

Sommaire des dépenses[1]

(en millions de dollars)

	2012-2013		2011-2012[2]	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale[3]	117,6	1,4	116,2	116,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale[3]	79,8	2,0	78,7	77,8
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 724,8	(13,6)	1 766,8	1 738,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 067,6	13,4	1 067,9	1 054,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	997,8	314,7	931,5	683,1
Conseil exécutif	379,3	14,6	368,8	364,7
Culture, Communications et Condition féminine	664,1	(22,6)	685,8	686,7
Développement durable, Environnement et Parcs	211,7	9,2	203,6	202,5
Développement économique, Innovation et Exportation	960,3	26,0	952,4	934,3
Éducation, Loisir et Sport	15 975,5	341,9	15 540,7	15 633,6
Emploi et Solidarité sociale	4 278,0	(94,3)	4 299,9	4 372,3
Famille et Aînés	2 450,6	39,5	2 403,9	2 411,1
Finances[4]	154,1	16,6	192,6	137,5
Immigration et Communautés culturelles	299,3	130,4	303,7	168,9
Justice	751,3	6,7	700,5	744,6
Relations internationales	115,9	7,9	111,4	108,0
Ressources naturelles et Faune	548,7	(40,6)	545,6	589,3
Santé et Services sociaux	30 120,8	999,7	29 266,1	29 121,1
Sécurité publique	1 200,9	(89,4)	1 202,3	1 290,3
Tourisme	135,8	(2,7)	139,5	138,5
Transports	751,7	(15,6)	785,7	767,3
Travail	31,4	(12,2)	32,0	43,6
Crédits périmés escomptés	(375,0)	(375,0)	-	-
Crédits non utilisés	-	-	(311,6)	-
Dépenses de programmes	**62 642,0**	**1 258,0**	**61 384,0**	**61 384,0**
Service de la dette	8 237,0	785,0	7 452,0	7 452,0
Dépenses budgétaires	**70 879,0**	**2 043,0**	**68 836,0**	**68 836,0**

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

Références

[1] Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013.

[2] Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2012-2013.

[3] L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouve dans le Volume I.

[4] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2012-2013 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

EN BREF

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus dans l'ensemble du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » :

- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de divers projets structurants dans une perspective de développement durable;

- Assurer le soutien financier aux municipalités et aux organismes dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau et de développement économique, et ce, pour maintenir les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales, selon les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2011-2016;

- Accorder une aide financière au milieu municipal en lui allouant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que ceux des gouvernements étrangers;

- Procurer aux municipalités du Québec le financement nécessaire aux mesures prévues à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 conclue avec le milieu municipal en 2006;

- Accroître le développement de l'ensemble des régions du Québec par la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, par l'affectation de sommes au Fonds de développement régional, par le financement des mesures prévues à la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et par le soutien aux territoires en difficulté;

- Poursuivre les interventions gouvernementales visant à favoriser l'accès à des conditions adéquates de logement pour les ménages québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Il vise à être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficience de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser, aux citoyennes et aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'occupation et la vitalité des territoires et le développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2012-2013 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome et mieux concertée. Il considère que les instances locales et régionales existantes doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions :

- En plus de verser 325,3 M$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, le Ministère versera 273,8 M$ dans le cadre du partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- La mise en œuvre de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal intervenue entre le gouvernement et la Ville de Montréal, qui accorde de nouveaux pouvoirs financiers et administratifs à la Ville afin qu'elle puisse mieux assumer son rôle de métropole, nécessitera des déboursés de 25,0 M$ du Ministère;
- Le Ministère appuie la mise en œuvre de la stratégie « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » par l'octroi d'une somme de 315,0 M$ sur dix ans à la Ville de Montréal, dont 35,0 M$ en 2012-2013.

Actions envisagées

- La modernisation de l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales et des travaux d'allègement réglementaire. Dans cette perspective, le Ministère procède notamment à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Un projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale en décembre 2011. Il fera l'objet de travaux parlementaires en vue de son adoption en 2012-2013;

- Le suivi des mesures d'accompagnement du milieu municipal élaborées pour assurer la mise en œuvre des nouvelles mesures législatives et réglementaires, notamment en matière d'éthique et de déontologie et d'évaluation foncière;

- La continuité des engagements pris dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités et l'amorce des travaux en vue du renouvellement de l'entente;

- L'examen des mesures concernant les régimes de retraite des élus et des employés municipaux;

- La poursuite des travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer du respect des règles d'adjudication des contrats par les organismes municipaux;

- La publication de guides et de documents techniques qui notamment contribuent au développement durable.

ORIENTATION 2
Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les différents ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise ainsi à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux :

- Le Plan québécois des infrastructures 2011-2016 prévoit que le Ministère fera des investissements de 3 853,0 M$ en matière d'infrastructures d'eau et de développement économique. Ces investissements permettront notamment au Ministère de poursuivre les objectifs de son cadre de gestion des infrastructures municipales d'eau et la mise en œuvre des engagements en infrastructures dont il est responsable dans le cadre de la Politique nationale de l'eau;

- La collaboration et la concertation entre les différents ministères, le gouvernement fédéral, la Communauté métropolitaine de Montréal, les grandes villes de la région métropolitaine et les partenaires de la société civile permettront la réalisation de grands projets structurants pour la métropole;

- Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 lancée le 10 novembre 2011, le Ministère mettra en œuvre avec les ministères et organismes et avec les principaux partenaires du milieu, des moyens pour agir mieux et de façon plus cohérente sur les territoires et permettre aux milieux une meilleure prise en charge de leur développement, et ce, en vue de favoriser l'occupation et la vitalité de tous les territoires;

- Des investissements de 117,5 M$ sont prévus pour soutenir le développement des régions et des milieux ruraux.

Actions envisagées

- Le soutien des municipalités dans leur offre de service aux citoyens;
- La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- Le déploiement de mesures dans le cadre du Plan Nord pour accompagner les municipalités;
- La contribution à la mise en place de mesures dans le cadre de la Stratégie sur l'économie numérique du Québec;
- Le renouvellement du Fonds de développement régional;
- La poursuite de la mise en place d'initiatives stratégiques incitant l'achat public auprès d'entreprises collectives et de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures en entreprenariat collectif;
- La révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- La participation aux plans d'action des ministères et organismes relatifs à diverses clientèles (personnes handicapées, jeunes, personnes âgées, etc.);
- Le soutien aux initiatives qui participent au développement de la métropole et à son rayonnement;
- La consolidation des mécanismes de concertation afin d'assurer une meilleure cohérence de l'intervention gouvernementale sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal, notamment par la mise en place de la Table Québec-Montréal métropolitain ainsi qu'un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de cette région;
- Le soutien à la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement.

ORIENTATION 3
Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

L'objectif est de préparer le Ministère en vue des importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision des processus d'affaires qui sous-tendent les services rendus et modifiera ses façons de faire de manière significative. À ce sujet, il favorisera l'évolution de la prestation électronique de services à l'aide d'un nouveau portail gouvernemental.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un plan directeur de gestion des ressources humaines axé sur la mobilisation et la compétence du personnel et des gestionnaires;
- La mise en œuvre d'un plan directeur des services à la clientèle qui conciliera les besoins d'affaires, les priorités stratégiques et les besoins des clientèles;
- L'optimisation des interventions en région et l'élaboration d'un plan de régionalisation des activités du Ministère;

- La mise en œuvre d'un cadre de référence des programmes d'aide financière qui aura notamment pour objectif d'harmoniser les normes et les pratiques de gestion;

- L'opérationnalisation d'un cadre et d'un plan de gestion environnemental ainsi que d'autres mesures relatives au développement durable;

- L'amélioration de l'information de gestion stratégique à la prise de décision;

- La poursuite des projets de développement informatique concernant les compensations tenant lieu de taxes, la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures et le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

- Des sommes importantes sont prévues pour le maintien des actifs en logement social et pour résorber le déficit d'entretien de ces infrastructures dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2011-2016. Au total, ce sont des investissements de 1 010,3 M$ sur cinq ans qui seront consentis pour améliorer les conditions de vie des résidents. De cette somme, la contribution du Québec s'élèvera à 533,9 M$;

- Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires et abordables. En 2012-2013, excluant le Plan Nord, ce sont des investissements de près de 200,0 M$ qui seront consentis à cet effet, dont près de 130,0 M$ seront assumés par le Québec;

- L'adaptation et la rénovation des logements existants, de même que la réalisation des nouvelles constructions, seront effectuées en conformité aux normes d'efficacité énergétique et aux exigences du plan de développement durable de la SHQ;

- La SHQ continuera d'appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. À ce titre, le Programme de supplément au loyer et le Programme d'allocation logement sont offerts aux ménages ayant des difficultés à trouver un logement adéquat à coût abordable;

- La SHQ poursuivra aussi ses interventions en rénovation et en adaptation résidentielles, notamment auprès des ménages à faible revenu dans le but, d'une part, d'assurer la pérennité du parc de logements privés et, d'autre part, de permettre aux personnes ayant des limitations fonctionnelles de continuer à vivre dans leur logement;

- La SHQ intensifiera ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements que ce soit par ses programmes de HLM public, d'accession à la propriété ou de rénovation résidentielle;

- De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés dans le Plan Nord et la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire » s'établit à 1 724,7 M$ en 2012-2013, soit 13,7 M$ de moins que la dépense probable 2011-2012.

PROGRAMME 1
Promotion et développement de la métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 1,9 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2011-2012 essentiellement en raison de la révision des programmes prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à la réduction des coûts liés au remboursement du service de dette.

PROGRAMME 2
Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit accumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2011-2012, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures diminue de 17,9 M$ pour s'établir à 333,0 M$. Cette variation est principalement due à la révision de programmes prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à la réduction des coûts liés au remboursement du service de dette.

PROGRAMME 3
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 7,7 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2011-2012. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4
Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Par rapport à la dépense probable 2011-2012, les sommes allouées à ce programme augmentent de 0,2 M$ en raison principalement de la mise en place du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales offrant une porte d'accès confidentielle et sécuritaire aux services électroniques transactionnels entre les organismes municipaux et les ministères et organismes.

PROGRAMME 5
Développement des régions et ruralité

Dans une perspective d'occupation et de vitalité des territoires, ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et de l'économie sociale de même qu'au soutien à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 2,7 M$. Cette variation est principalement due aux investissements prévus dans les infrastructures en entrepreneuriat collectif.

PROGRAMME 6
Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

Par rapport à la dépense probable 2011-2012, les sommes allouées à ce programme augmentent de 0,1 M$ en raison de l'accroissement des activités à la Commission municipale du Québec.

PROGRAMME 7
Habitation

Ce programme vise à faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Ce programme prévoit une subvention à la SHQ qui bénéficie également de fonds fédéraux pour le financement de ses activités.

Le budget de dépenses de ce programme, financé par le gouvernement du Québec, s'établit à 452,6 M$, en baisse de 5,9 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Toutefois, le budget total de la SHQ, incluant ses autres sources de financement, augmente de 33,7 M$, en raison notamment de l'application prochaine de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert. La diminution de la contribution du Québec est attribuable au fait que la SHQ dispose de fonds provenant des années antérieures et du transfert des activités de Immobilière SHQ depuis le 1er octobre 2011.

PROGRAMME 8
Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme en 2012-2013 sont en hausse de 1,3 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des effectifs régisseurs pour réduire les délais d'audience et l'inventaire des causes en attente compensée partiellement par la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative prévue au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement de la métropole	128 487,4	(1 932,2)	130 419,6	130 419,6
2. Modernisation des infrastructures municipales	332 993,8	(17 899,1)	380 355,7	350 892,9
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	617 382,1	7 663,3	608 942,8	609 718,8
4. Administration générale	55 205,7	209,9	54 723,2	54 995,8
5. Développement des régions et ruralité	117 505,7	2 690,7	114 815,0	114 815,0
6. Commission municipale du Québec	2 549,6	148,7	2 400,9	2 400,9
7. Habitation	452 574,5	(5 894,8)	458 469,3	458 469,3
8. Régie du logement	18 046,7	1 340,9	16 676,8	16 705,8
Total	**1 724 745,5**	**(13 672,6)**	1 766 803,3	1 738 418,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**715**	**(20)**	—	735

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 20,2 M$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », la diminution de 1 162,1 M$ s'explique par le retrait des crédits requis en 2011-2012 pour la réalisation de la créance du gouvernement et le transfert au ministère d'actifs liés aux obligations des municipalités à l'égard de la Société québécoise d'assainissement des eaux et par l'ajout, en 2012-2013, de 753,0 M$ pour l'intégration des activités de l'Immobilière-SHQ à la SHQ (255,4 M$) et pour l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transferts (497,6 M$).

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	20 200,0	—	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	753 009,0	(1 162 091,0)	1 915 100,0
Total	**773 209,0**	**(1 162 091,0)**	1 935 300,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission municipale du Québec	2 549,6	2 400,9
Régie du logement	18 046,7	16 705,8

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	1 027 141,0	452 574,5	993 485,8	458 469,3

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des conférences régionales des élus ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par chacune des régions. Son enveloppe est de 58,0 M$ pour 2012-2013, soit 55,0 M$ provenant du Ministère et 3,0 M$ provenant du Bureau de la Capitale-Nationale (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation).

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	57 975,7	55 016,7	50 000,0	47 041,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Le budget de dépenses 2012-2013 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 1 067,6 M$ comparativement à 1 067,9 M$ au budget de dépenses 2011-2012.

Le budget de transfert accordé à La Financière agricole du Québec est maintenu à 630,0 M$, conformément aux orientations gouvernementales 2010-2015 relatives aux programmes de gestion des risques agricoles.

Le budget de dépenses 2012-2013 du Ministère demeure relativement stable à 424,5 M$.

Les priorités porteront sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2014 du Ministère, dont la réalisation des actions déterminantes visant à distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés, à renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire et à contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise.

Le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses interventions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation, de la restauration et de la consommation des produits bioalimentaires.

Le Ministère s'appuie sur les directions générales des politiques agroalimentaires, du développement régional et du développement durable, de la santé animale et de l'inspection des aliments, des pêches et de l'aquaculture commerciales, des services à la gestion, de même que sur Transformation Alimentaire Québec et l'Institut de technologie agroalimentaire.

Par ailleurs, trois organismes relèvent du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ont des mandats spécifiques quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 067,6 M$. La répartition se présente comme suit : 39,8 % du budget est consacré au Ministère et 60,2 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 630,0 M$ est notamment allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

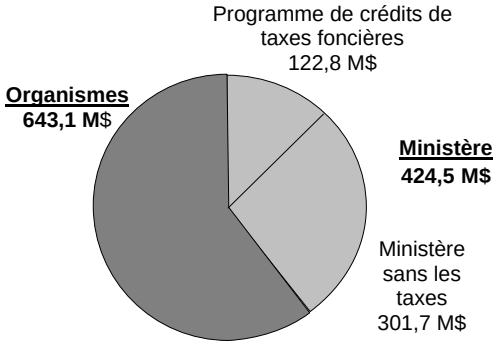

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles augmentent de 2,0 M$, pour atteindre 122,8 M$ en 2012-2013. Les crédits alloués à ce programme représentent 11,5 % du portefeuille ministériel.

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations stratégiques ministérielles suivantes : distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés, renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire ainsi que contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois.

ORIENTATION 1
Distinguer l'offre de produits alimentaires québécois sur les marchés

Actions envisagées

Les actions déterminantes sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Promotion de l'achat des aliments du Québec auprès des consommateurs sur le marché québécois;
- Poursuite des activités pour faciliter l'identification des produits alimentaires du Québec par les consommateurs;
- Prospection et développement des marchés extérieurs;
- Accompagnement des entreprises bioalimentaires dans le développement de produits québécois distinctifs et l'offre d'outils pour améliorer leur accès aux réseaux de distribution;
- Appui aux entreprises de transformation alimentaire dans le développement d'une offre de produits alimentaires santé;
- Accompagnement des entreprises dans l'adoption de bonnes pratiques de gestion de la qualité et de la salubrité des aliments;
- Poursuite des travaux de modernisation du régime des permis et des règlements en alimentation;
- Soutien à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs et développement de la réglementation afférente;
- Mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, incluant le bien-être des animaux de compagnie.

ORIENTATION 2
Renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Poursuite de la mise en œuvre des orientations gouvernementales 2010-2015 relatives aux programmes de gestion des risques agricoles de La Financière agricole du Québec;
- Amélioration de la rentabilité des entreprises agricoles, notamment par la poursuite de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles;
- Poursuite de la restructuration du secteur de la capture et de l'amélioration de la productivité des usines de transformation des produits marins;
- Accompagnement des entreprises de transformation alimentaire dans l'amélioration de leur compétitivité;
- Appui à l'établissement d'une relève entrepreneuriale;
- Formation de personnes compétentes en technologie agroalimentaire;

- Soutien aux activités d'innovation dans le secteur bioalimentaire;
- Appui à des projets de développement sectoriel visant l'amélioration de la compétitivité des filières;
- Poursuite des activités visant la diversification de l'agriculture et de l'agroalimentaire et le développement des circuits courts de commercialisation;
- Contribution au Plan Nord par la réalisation de projets pilotes mettant en valeur le potentiel de la production bioalimentaire du Québec nordique.

ORIENTATION 3
Contribuer à la qualité de l'environnement et à la mise en valeur du territoire québécois

Actions envisagées

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Appui des entreprises agricoles dans l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole sur la base de projets individuels et collectifs par bassin versant;
- Poursuite de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec afin d'améliorer la performance environnementale des pisciculture;
- Appui aux entreprises de transformation alimentaire dans l'implantation d'une démarche de développement durable;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture visant un accroissement de la gestion intégrée des ennemis des cultures et une réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole;
- Soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole;
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Mise en œuvre du plan d'action visant l'optimisation de l'utilisation des fertilisants en agriculture.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Le présent programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

La dépense probable 2011-2012 est inférieure de 13,2 M$ au budget de dépenses 2012-2013. Cet écart s'explique principalement par la révision du rythme de dépense du budget alloué aux mesures d'adaptation mises en place dans le cadre des modifications apportées au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Cette mise à jour a eu pour effet de reporter à une année ultérieure des dépenses prévues initialement pour 2011-2012.

PROGRAMME 2
Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs à ce second programme regroupent le budget de dépenses de 9,1 M$ de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de 4,0 M$ de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi qu'une subvention de 630,0 M$ accordée à La Financière agricole du Québec.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	424 499,4	13 165,4	425 168,7	411 334,0
2. Organismes d'État	643 084,5	256,9	642 757,6	642 827,6
Total	**1 067 583,9**	**13 422,3**	1 067 926,3	1 054 161,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 813**	**(63)**	—	1 876

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2012-2013, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget d'investissements de 38,6 M$, soit une diminution de 8,5 M$ par rapport à 2011-2012. En 2012-2013, le Ministère complétera la construction du laboratoire d'épidémiosurveillance et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et poursuivra les projets prévus au Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	38 578,8	(8 542,7)	47 121,5
Prêts, placements, avances et autres	500,0	—	500,0
Total	**39 078,8**	**(8 542,7)**	47 621,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 096,1	8 972,6
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 988,4	3 855,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	719 038,0	630 000,0	707 861,0	630 000,0

Les activités du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été intégrées à La Financière agricole du Québec en vertu de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, c. 16).

EN BREF

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

En 2012-2013, le Secrétariat du Conseil du trésor articulera principalement ses actions autour des enjeux budgétaires suivants :

- Le retour à l'équilibre budgétaire par l'accentuation des mesures de contrôle des dépenses et des investissements en infrastructure publique et en ressources informationnelles;

- La mise en œuvre de stratégies mettant en valeur la fonction publique comme employeur afin d'assurer le renouvellement de sa main-d'œuvre et le maintien de son expertise;

- L'amélioration des façons de faire par l'appui à de saines pratiques de gestion auprès des ministères et organismes;

- L'implantation de la stratégie numérique donnant accès à Internet à haut débit au bénéfice des citoyens et des entreprises sur tout le territoire du Québec;

- L'application du cadre de gouvernance des ressources informationnelles.

En excluant le montant de 312,5 M$ du Fonds de suppléance permettant de financer des dépenses imprévues des ministères et organismes en cours d'exercice ainsi que certaines mesures annoncées au Discours sur le budget 2012-2013, le budget de dépenses du Secrétariat du Conseil du trésor s'établit à 685,3 M$, en hausse de 2,2 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, d'Infrastructure Québec, de Services Québec, du Centre de services partagés du Québec et de la Société immobilière du Québec.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières. Il contribue, par l'entremise de Services Québec et du Centre de services partagés du Québec, à développer un ensemble de moyens en vue d'offrir aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux ministères et organismes, un accès simplifié à des services de qualité sur tout le territoire du Québec.

Les organismes

La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

Infrastructure Québec conseille le gouvernement sur toute question relative aux projets majeurs d'infrastructure publique et fournit des services d'expertise en la matière aux organismes publics.

En ce qui concerne Services Québec, il offre aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Quant au Centre de services partagés du Québec, il fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

Enfin, la Société immobilière du Québec met à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et leur fournit des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Pour l'exercice 2012-2013, les choix budgétaires du Secrétariat s'inscrivent à l'intérieur des orientations ministérielles suivantes : transformer les façons de faire; veiller à une gestion rigoureuse des ressources publiques; favoriser le développement et le partage de saines pratiques de gestion.

ORIENTATION 1
Transformer les façons de faire

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03) et de la politique-cadre afférente;
- Renouveler le cadre de gestion des ressources humaines de la fonction publique;
- Assurer la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en gestion des ressources humaines;
- Assurer l'évolution du cadre de gouvernance des projets d'infrastructure publique;
- Proposer de nouvelles mesures en matière de gestion axée sur les résultats;
- Faire évoluer le cadre normatif des marchés publics et les outils afférents.

ORIENTATION 2
Veiller à une gestion rigoureuse des ressources publiques

Actions envisagées

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires et des investissements alloués aux ministères et aux organismes;
- Assurer le suivi du niveau de l'effectif octroyé aux ministères et aux organismes;
- Améliorer la capacité prévisionnelle des besoins en main-d'œuvre dans la fonction publique;
- Mettre en œuvre la stratégie portant sur l'accès à Internet à haut débit.

ORIENTATION 3
Favoriser le développement et le partage de saines pratiques de gestion

Actions envisagées

- Faciliter le réseautage, la mutualisation de l'information et de meilleures pratiques entre les ministères et organismes;
- Soutenir les ministères et les organismes par l'élaboration et le développement d'outils appuyant l'approbation de saines pratiques de gestion.

La Commission de la fonction publique

Tout en assumant le maintien des opérations courantes, la Commission de la fonction publique veut orienter ses vérifications et ses études sur les risques et les enjeux en matière de gestion des ressources humaines. Elle entend mettre l'accent sur le règlement harmonieux des litiges, sur la réduction des délais de réalisation de ses activités et sur l'organisation du travail. La Commission entend également poursuivre ses efforts en vue de favoriser une plus grande adhésion des organisations à ses recommandations et d'accroître la confiance des citoyens envers la fonction publique.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2012-2013 s'établit à 95,7 M$, en baisse de 4,6 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette réduction est attribuable à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 et à la mise en place des mesures d'économies.

PROGRAMME 2
Fonctions gouvernementales

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics. Il assure le financement de la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi les sommes nécessaires aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et une provision pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information ainsi qu'un fonds dédié aux sinistres.

Enfin, ce programme comprend les contributions du gouvernement à titre d'employeur ainsi qu'une provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement.

Le budget de dépenses 2012-2013 s'établit à 238,8 M$, en hausse de 11,1 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette augmentation est principalement attribuable au rehaussement de l'enveloppe afin de pourvoir aux activités de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

PROGRAMME 3
Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2012-2013 s'établit à 4,3 M$, en hausse de 0,7 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette augmentation vise à doter la Commission du budget et des effectifs nécessaires afin d'assurer la fonction de surveillance qui lui a été confiée par l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 4
Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 346,6 M$, dont 342,2 M$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5
Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux ainsi qu'à certaines mesures annoncées au Discours sur le budget 2012-2013. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2012-2013 s'élève à 312,5 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	95 671,4	(4 551,0)	106 651,7	100 222,4
2. Fonctions gouvernementales	238 784,9	11 100,6	232 181,0	227 684,3
3. Commission de la fonction publique	4 256,5	656,8	3 586,5	3 599,7
4. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	(5 000,0)	351 605,3	351 605,3
5. Fonds de suppléance	312 517,6	312 517,6	237 415,8	—
Total	**997 835,7**	**314 724,0**	931 440,3	683 111,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**562**	**(6)**	—	568

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte des provisions qui permettent des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille s'élève à 1 485,5 M$. Il comprend une provision totalisant 775,0 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir, entre autres, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice.

Un autre montant de 682,7 M$ a été prévu à la suite de la révision, au 31 mars 2011, de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement. Le budget d'investissements intègre également une provision de 20,6 M$ pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	27 500,0	140,9	27 359,1
Prêts, placements, avances et autres	1 457 970,0	(56 779,5)	1 514 749,5
Total	**1 485 470,0**	**(56 638,6)**	1 542 108,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission de la fonction publique	4 256,5	3 599,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	718 171,5	—	677 799,6	—
Infrastructure Québec	14 086,2	—	11 187,5	—
Services Québec	88 993,7	—	80 977,4	—
Société immobilière du Québec	849 862,5	—	849 481,3	—

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds relatif à certains sinistres

Le Fonds relatif à certains sinistres est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles supportées par les ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au financement des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par les sinistres suivants : les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 qui ont affecté les régions désignées par le gouvernement et la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

À la suite de l'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, c. 16), le Fonds relatif à certains sinistres intègre dorénavant les activités du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête de verglas.

L'affectation budgétaire au Fonds relatif à certains sinistres est pourvue par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune au montant de 12,2 M$ et par le portefeuille ministériel au montant de 0,5 M$. Ces sommes permettent de répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à l'effet de verser à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau d'électricité. Elles couvrent essentiellement les frais financiers comptabilisés à ce fonds spécial.

Les investissements prévus en 2012-2013 concernent uniquement le programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées par les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996, notamment la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à certains sinistres				
Dépenses	12 675,0	475,0	12 670,0	470,0
Investissements	9 894,0		13 904,0	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

CONSEIL EXÉCUTIF

En 2012-2013, le Ministère soutiendra et conseillera le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Pour ce faire, le Ministère entend soutenir efficacement le gouvernement dans l'identification de ses priorités, dans la planification stratégique des ministères et organismes et dans l'élaboration des politiques publiques pour lesquelles sa collaboration est requise.

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue d'assurer une meilleure gestion des communications gouvernementales et de favoriser une plus grande efficacité et cohérence des messages destinés à la population.

Il importe pour le Québec d'assurer le respect des principes du fédéralisme et des compétences qui lui ont été dévolues dans ce cadre. Le Ministère continuera de soutenir le gouvernement à cette fin. Il appuiera les initiatives ayant pour but de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération. Le Ministère fournira également le soutien requis au gouvernement pour que le Québec continue d'assumer sa responsabilité particulière à l'égard de la francophonie canadienne et des francophones des Amériques. À cet égard, le Ministère tiendra un forum de la francophonie canadienne.

Le Ministère entend poursuivre le respect des engagements pris lors du Forum socio-économique des Premières Nations tenu à Mashteuiatsh ainsi qu'à la rencontre Katimajiit tenue à Kuujjuaq. De plus, le Ministère s'est vu confier la responsabilité d'assurer la coordination des relations avec les Autochtones dans le cadre du Plan Nord.

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2012-2013. Cette stratégie, en continuité avec celle de 2006-2009, reconduit et actualise les mesures déployées pour enrichir le Québec de sa relève. La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 vise à favoriser la réussite des jeunes, à enrichir leur expérience et leur formation, à améliorer leurs conditions de vie et à les encourager à s'engager socialement. Elle vise également à soutenir les jeunes vivant des difficultés. Une somme de 50,7 M$ y sera consacrée en 2012-2013.

Dans le cadre de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, les travaux se poursuivront quant aux modifications à apporter à la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) ainsi qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de règlements en matière d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Également, des travaux seront réalisés dans le cadre de la révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1).

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;

- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;

- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif. À ce titre :

  — Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;

  — Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone, notamment dans le cadre du Plan Nord, et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;

  — Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;

  — Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable au regard des diverses lois de nature électorale et parlementaire, d'une part, ainsi que des lois et règlements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, d'autre part;

  — La Commission d'accès à l'information a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mésententes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction des priorités ministérielles, ainsi que des orientations et des axes d'intervention inscrites au Plan stratégique 2009-2013 du Ministère.

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 10,9 M$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décision;
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 16,0 M$ seront utilisées afin d'améliorer les communications gouvernementales.

Actions envisagées

- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales et assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementale;
- Traiter les demandes des ministères et organismes relativement à leurs activités de communication en vue de leur approbation ou de leur financement;
- Constituer et coordonner des équipes projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Continuer de développer des outils de gestion qui favorisent une meilleure cohérence et efficacité de la communication gouvernementale;
- Renforcer graduellement l'utilisation de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi plus étroit des dépenses en communication et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics;
- Poursuivre l'amélioration des communications gouvernementales par la formation et le partage de l'expertise ainsi que des façons de faire.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au sein du Canada

Une enveloppe de 13,8 M$ sera consacrée à l'affirmation du Québec au sein du Canada.

Coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

Actions envisagées

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Ministère;
- Assurer, par des interventions et actions, notamment auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme;
- Poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

Diplomatie publique proactive

Actions envisagées

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public et renforcer les rapports bilatéraux et multilatéraux avec les partenaires de la fédération;
- Soutenir les initiatives en matière de francophonie canadienne en tenant un forum de la francophonie canadienne.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 234,0 M$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et culturel des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des communautés pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- Assurer le suivi des engagements pris dans le cadre du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations et lors de la rencontre Katimajiit;
- Poursuivre les engagements découlant des ententes de développement conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique, communautaire et consultative;
- Coordonner les relations avec les Autochtones dans le cadre du Plan Nord.

JEUNESSE

Stratégie d'action jeunesse

La mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se poursuit en 2012-2013. Une somme de 50,7 M$, dont un montant d'environ 0,4 M$ proviendra d'un compte à fin déterminée, sera consacrée à sa réalisation au cours de sa quatrième année. Cette stratégie vise à répondre aux enjeux de société actuels et aux priorités gouvernementales et à s'assurer que la jeunesse québécoise soit mieux préparée à relever les défis du futur marché de l'emploi, qu'elle soit prête à œuvrer dans le respect de la diversité qui compose la société québécoise et qu'elle prenne sa juste place dans le nouvel espace mondial.

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 s'inscrit en continuité avec celle de 2006-2009. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse continuera à renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse de même qu'avec les partenaires non gouvernementaux.

Actions envisagées

- Coordonner les travaux du comité interministériel responsable de la Stratégie d'action jeunesse;
- Coordonner les travaux du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse formé de représentants des groupes qui travaillent auprès des jeunes ou qui les représentent;
- Réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des moyens d'action de la stratégie;
- Poursuivre les travaux d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 0,8 M$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre au regard de diverses lois et règlements de nature électorale et parlementaire;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et parlementaires;
- Procéder à des analyses et des études visant la modernisation des institutions démocratiques;
- Assurer le soutien aux ministères et organismes aux fins de l'application des lois de nature électorale;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 5,7 M$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mésententes, et pour les activités de surveillance, tant en regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;

- À cette fin, traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et les demandes d'examen de mésententes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1);

- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;

- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;

- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;

- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;

- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance et le développement d'un système informatisé de gestion des dossiers.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,5 M$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Soutenir l'action des organismes publics et des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Procéder à la révision de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les ministères et organismes et poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;

- Formuler des avis au gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Poursuivre les travaux en vue de l'actuelle révision quinquennale de la législation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du Ministère pour 2012-2013 inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

PROGRAMME 2
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;

- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;

- Direction générale de l'administration;

- Indemnités de l'exécutif;

- Secrétariat à la communication gouvernementale;

- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communication gouvernementale.

La variation entre le budget de dépenses 2012-2013 et la dépense probable 2011-2012 est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement en 2011-2012.

PROGRAMME 3
Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme s'établit à 13,8 M$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2011-2012.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

L'augmentation du budget de dépenses 2012-2013 comparativement à la dépense probable 2011-2012 s'explique principalement par l'indexation des ententes de développement avec les communautés autochtones.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme s'établit à 53,5 M$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2011-2012.

PROGRAMME 6
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme s'établit à 7,0 M$. Il demeure sensiblement le même que celui de 2011-2012.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	—	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	62 449,3	6 229,9	65 212,0	56 219,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	13 828,9	201,7	14 277,2	13 627,2
4. Affaires autochtones	241 753,3	7 489,0	227 906,1	234 264,3
5. Jeunesse	53 532,9	728,2	53 504,7	52 804,7
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 021,5	7,5	7 178,1	7 014,0
Total	**379 334,8**	**14 656,3**	368 827,0	364 678,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**648**	**(13)**	—	661

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1,6 M$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	1 539,6	—	1 539,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	**1 646,1**	**—**	1 646,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission d'accès à l'information	5 711,8	5 740,1

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 679,0	2 100,4	2 892,5	2 129,5

EN BREF

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

Assurer la poursuite du nouveau Cadre de référence pour un partenariat durable avec le milieu municipal et poursuivre le renouvellement des ententes de développement culturel triennales.

Soutenir les actions des sociétés d'État et des organismes relevant de la ministre en affectant 400,3 M$ pour leurs interventions en faveur du développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture.

Mettre à niveau les équipements culturels et les actifs des sociétés d'État par des investissements de 1 153,2 M$ sur cinq ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2011-2016, dont 247,3 M$ en 2012-2013.

Mettre en œuvre la Loi sur le patrimoine culturel (2011, c. 21).

Assurer la poursuite du deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Élaborer un nouveau plan d'action en matière de violence conjugale.

Poursuivre la promotion de la langue française au Québec est une priorité gouvernementale. Le budget de dépenses du programme Charte de la langue française vise à mettre en œuvre les mesures du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, notamment la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Le Secrétariat à la condition féminine soutient le Ministère dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Les treize organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organismes de consultation	Commission des biens culturels du Québec
	Conseil du statut de la femme
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est également responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2011-2015 qui comporte des enjeux budgétaires importants.

ORIENTATIONS 1 ET 2
Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec

Le Ministère affectera 157,5 M$ à ces deux orientations en 2012-2013, notamment pour le partenariat municipal et régional, le patrimoine culturel et pour les immeubles et les équipements culturels.

Actions envisagées

- Susciter l'adhésion des partenaires des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture;
- Augmenter le nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel orientées vers les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire;
- Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel;
- Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État.

ORIENTATION 3
Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère affectera 3,6 M$ à cette orientation, notamment pour le développement d'une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public.

Action envisagée

- Élaborer une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public.

ORIENTATION 4
Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère affectera 16,3 M$ à cette orientation pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

Actions envisagées

- Consolider le développement des marchés pour la culture québécoise;
- Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde.

ORIENTATION 5
Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique

Le Ministère affectera 3,0 M$ à cette orientation pour les interventions en matière de technologie numérique.

Action envisagée

- Avoir une vision commune en matière de contenus culturels numériques sur le plan de l'accès et du développement.

ORIENTATION 6
Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle

Le Ministère affectera 1,2 M$ à cette orientation pour la concertation interministérielle.

Action envisagée

- Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'Action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, développement territorial, développement durable et interculturalisme).

ORIENTATIONS 7 ET 8
Consolider l'intervention gouvernementale et le partenariat local, régional et national pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes

Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale

Le Ministère affectera 10,5 M$ à ces deux orientations visant l'égalité entre les femmes et les hommes, incluant 4,2 M$ au Conseil du statut de la femme.

Actions envisagées

- Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;

- En matière d'égalité, conclure des ententes de partenariat et s'assurer du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des ententes de partenariat, notamment avec les conférences régionales des élus de même qu'avec les tables régionales de concertation en matière de condition féminine et leur réseau;

- Réaliser ou soutenir des activités de sensibilisation destinées au public, principalement aux jeunes et aux personnes agissant auprès d'eux, sur la représentation idéalisée de l'image corporelle dans les médias et sur la persistance des stéréotypes sexuels ainsi que sur leurs effets dans les diverses sphères de la vie courante.

ORIENTATION 9
Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises

Le Ministère affectera 45,6 M$ à cette orientation touchant la performance de notre organisation.

Action envisagée

- Adopter une stratégie commune en matière de services partagés au sein du portefeuille ministériel.

Par ailleurs, le Ministère affectera 400,3 M$ aux organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre en 2012-2013 en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 86,5 M$[1] au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 62,6 M$[1] à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 58,5 M$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 13,4 M$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 4,7 M$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 76,5 M$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 25,0 M$ au Musée de la Civilisation, 14,5 M$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 10,2 M$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 19,1 M$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 29,3 M$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

[1] Ce montant inclut les sommes allouées au Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement des entreprises culturelles en soutien à l'orientation 4 – Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale et à l'orientation 5 – Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations[1] et le soutien aux sociétés d'État

	M$	%
Mobiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de la culture pour le développement durable de la société québécoise et Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux et régionaux dans l'ensemble des régions du Québec	157,5	24,7
Encourager l'offre d'information d'intérêt public locale, régionale et nationale et son accès sur l'ensemble du territoire québécois	3,6	0,6
Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	16,3	2,6
Mobiliser le réseau des organismes et sociétés d'État autour d'une vision commune d'intervention en matière de technologie numérique	3,0	0,5
Établir ou renforcer des formes permanentes de concertation interministérielle	1,2	0,2
Consolider l'intervention gouvernementale et le partenariat local, régional et national pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et Promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes auprès de la population québécoise, réaffirmant ainsi la position de chef de file du Québec sur la scène internationale	10,5	1,6
Accroître la performance de notre organisation en mettant en commun nos connaissances et nos expertises	45,6	7,1
Soutenir les sociétés d'État et les organismes qui contribuent au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture	400,3	62,7
Total	**638,0**	**100,0**

[1] Les orientations correspondent aux énoncés du Plan stratégique 2011-2015 en matière de culture, de communications et de condition féminine qui comportent des enjeux budgétaires importants. Par ailleurs, la répartition budgétaire selon les orientations ne comprend pas les coûts de fonctionnement de la Maison symphonique de Montréal. La Charte de la langue française fait l'objet d'une section distincte.

CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2012-2013, le budget de dépenses de 27,9 M$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre cinq grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.

ORIENTATION 1
Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public

En 2012-2013, des crédits de 17,9 M$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer la prépondérance du français dans l'espace public québécois, particulièrement à Montréal.

Actions envisagées

- Travailler au suivi de la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Le français, notre affaire à tous »;

- Veiller à l'atteinte et au maintien de la généralisation de l'utilisation du français dans les entreprises de 50 employés ou plus;

- Faire progresser les organismes de l'Administration vers l'exemplarité en matière d'utilisation du français;

- Veiller au respect de la Charte de la langue française.

ORIENTATION 2
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

En 2012-2013, des crédits de 6,9 M$ seront attribués au développement et à la diffusion d'outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins de la société québécoise.

Actions envisagées

- Enrichir la terminologie en privilégiant des domaines prioritaires;

- Améliorer les outils d'aide à la maîtrise du français;

- Travailler à la nomenclature géographique.

ORIENTATION 3
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec

En 2012-2013, des crédits de 1,3 M$ seront utilisés pour des actions visant l'analyse et l'évaluation de l'évolution de la situation linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Travailler à la réalisation du plan de travail adopté afin de suivre l'évolution de la situation linguistique québécoise;

- Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

ORIENTATION 4
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

En 2012-2013, des crédits de 1,3 M$ seront affectés à la valorisation et au rayonnement du français et de la politique linguistique québécoise.

Actions envisagées

- Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec;

- Souligner les 100 ans d'existence de la Commission de toponymie par diverses publications et activités.

ORIENTATION 5
Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation

En 2012-2013, des crédits de 0,5 M$ seront réservés à l'amélioration de la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens et à la gestion optimisée des ressources dévolues aux organismes linguistiques.

Actions envisagées

- Faciliter l'administration des examens de français en région;
- Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations

	M$	%
Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public	17,9	64,1
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique	6,9	24,7
Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec	1,3	4,7
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français	1,3	4,7
Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation	0,5	1,8
Total	**27,9**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2012-2013 lié au portefeuille « Culture, Communications et Condition féminine » s'établit à 664,1 M$, ce qui représente une diminution de 22,6 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable essentiellement à des dépenses non récurrentes affectées en 2011-2012 à la Maison symphonique de Montréal, de même qu'à une variation du service de dette subventionnée et à diverses mesures mises en place par le Ministère dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental qui est visé pour 2013-2014.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2012-2013 et leur part respective sont : 302,8 M$ pour les programmes d'aide, 253,7 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, dont 251,2 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État, 56,1 M$ pour le fonctionnement du Ministère, 13,1 M$ pour le fonctionnement des autres organismes, 27,9 M$ pour la Charte de la langue française et, finalement, 10,5 M$ pour la Condition féminine.

PROGRAMME 1
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une diminution de 15,4 M$ qui s'explique essentiellement par des dépenses non récurrentes affectées en 2011-2012 à la Maison symphonique de Montréal.

PROGRAMME 2
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

La diminution de 9,0 M$ dans ce programme s'explique par une variation du service de dette subventionnée ainsi que par diverses mesures mises en place par le Ministère dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental qui est visé pour 2013-2014.

PROGRAMME 3
Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française en 2012-2013 permettent d'assurer le respect de la Charte de la langue française, la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

L'écart de 1,5 M$ entre le budget de dépenses 2012-2013 et la dépense probable 2011-2012 est attribuable à l'ajout de trois effectifs à la coordination de la politique linguistique pour 2012-2013 ainsi qu'à certains virements de crédits non récurrents effectués en 2011-2012 notamment pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française.

PROGRAMME 4
Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. II vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'augmentation de 0,4 M$ dans ce programme s'explique principalement par la poursuite du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour lequel il avait déjà un budget pour l'exercice 2011-2012.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	59 182,4	(15 444,4)	78 243,7	74 626,8
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	566 579,9	(9 038,3)	569 678,2	575 618,2
3. Charte de la langue française	27 857,6	1 486,6	27 448,2	26 371,0
4. Condition féminine	10 486,4	395,8	10 387,6	10 090,6
Total	**664 106,3**	**(22 600,3)**	685 757,7	686 706,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**721**	**(15)**	—	736

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet de poursuivre la réalisation de l'ensemble des projets du Ministère. La variation de 14,6 M$ s'explique par la fin des travaux de construction de la salle de la Maison symphonique de Montréal, entamés depuis l'exercice 2009-2010 sur le site de la Place des Arts de Montréal.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	6 293,8	(14 610,0)	20 903,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**6 293,8**	**(14 610,0)**	20 903,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission des biens culturels du Québec	598,9	587,7
Conseil du statut de la femme	4 168,2	4 193,6
Conseil supérieur de la langue française	1 451,1	1 441,2
Office québécois de la langue française	23 359,1	22 724,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	90 244,8	76 499,6	90 497,8	78 828,9
Conseil des arts et des lettres du Québec	87 251,5	86 497,8	88 794,4	88 055,5
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 317,7	29 335,2	33 875,0	30 597,0
Musée d'Art contemporain de Montréal	11 574,9	10 175,7	12 456,1	10 117,8
Musée de la Civilisation	28 649,5	25 005,6	31 491,0	25 224,1
Musée national des beaux-arts du Québec	18 815,8	14 518,9	18 285,9	14 411,0
Régie du cinéma	5 246,3	—	5 013,0	—
Société de développement des entreprises culturelles	71 704,3	62 153,6	69 467,8	60 307,3
Société de la Place des Arts de Montréal	30 668,6	13 389,9	29 793,7	13 093,7
Société de télédiffusion du Québec	78 260,6	58 463,5	81 542,2	62 815,5
Société du Grand Théâtre de Québec	9 883,6	4 748,5	10 678,0	5 274,9

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte quatre volets :

Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);

Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : Oeuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales.

En vertu du Discours sur le budget 2006-2007, les sommes versées à ce fonds sont de 10,0 M$[2] par année jusqu'en 2019-2020 pour atteindre un total de 135,0 M$ à cette date. Les projets réalisés par le Fonds sont financés en partenariat avec les intervenants du milieu pour un montant de l'ordre de 65,0 M$. Avec la participation de ces derniers, ce sont donc des investissements totaux de 200,0 M$ qui seront consacrés à la culture.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	26 468,9	—	12 534,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

[2] Pour l'année financière 2006-2007, le montant versé à ce fonds a été de 5,0 M$.

EN BREF

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

Les budgets de dépenses et d'investissements 2012-2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, permettent d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

Le budget de dépenses 2012-2013 du Ministère de 211,7 M$, en hausse de 9,2 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012, prend en compte des budgets supplémentaires pour la réalisation d'interventions additionnelles dans le cadre du Plan Nord, dont le renforcement de la présence et du contrôle dans le secteur minier ainsi que pour la poursuite des différentes mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012, notamment pour le dossier des gaz de schiste.

Les dépenses et les investissements provenant du Fonds vert seront de 502,6 M$ en 2012-2013 afin de poursuivre notamment la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques et le Plan d'action 2011-2015 découlant de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Enfin, aux actions du Ministère s'ajoutent celles de deux organismes faisant partie du portefeuille ministériel à savoir la Société des établissements de plein air du Québec, dont le chiffre d'affaires prévu en 2012-2013 est de 128,1 M$ et la Société québécoise de récupération et de recyclage, avec un chiffre d'affaires de 41,9 M$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. De plus, ils misent sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de leurs partenaires.

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : la démarche gouvernementale de développement durable, les stratégies de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, la protection des écosystèmes, de la biodiversité et le développement du réseau des aires protégées incluant les parcs nationaux, la gestion durable de l'eau et des ressources, la protection des sources d'eau potable, le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, notamment la sécurité des barrages, ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière d'environnement. Enfin, le Fonds vert sert à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental et à apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent du ministre, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources et la SÉPAQ assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection des équipements publics, dont les parcs nationaux du Québec méridional qui lui sont confiés au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été effectués en fonction notamment des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2009-2014 du Ministère.

ORIENTATION 1
Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

Le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 de manière à ce que les ministères et organismes gouvernementaux concilient les composantes environnementale, sociale et économique dans leurs activités de développement et prennent en compte les principes de développement durable.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2008-2013 de développement durable;
- Poursuivre la mise en œuvre de son système de gestion environnementale et de ses activités afférentes;
- Développer et dispenser des activités de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable;
- Développer des outils de prise en compte des principes de développement durable;
- Entreprendre les travaux d'analyse des résultats et de révision générale de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

ORIENTATION 2
Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le Ministère poursuivra la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. De plus, le Ministère travaille à l'élaboration d'un prochain plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 et d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. En outre, le gouvernement a adopté, en décembre 2011, le Règlement sur la mise en place d'un Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES. Aussi, le Ministère poursuivra le développement des outils réglementaires et administratifs nécessaires à la mise en place de ce système.

Actions envisagées

- Assurer et coordonner la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, notamment en :
  - Soutenant financièrement les projets de biométhanisation et de compostage des matières organiques résiduelles;
  - Soutenant financièrement les projets de captage et d'élimination du biogaz provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles;
  - Soutenant les municipalités qui souhaitent réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et se doter d'un plan d'action ainsi que celles désirant mettre en œuvre un règlement visant à contrer la marche au ralenti inutile des véhicules;
  - Poursuivant les actions de sensibilisation auprès du public sur les moyens à prendre pour réduire ses émissions de GES et en soutenant les organisations non gouvernementales agissant dans ce domaine;
  - Soutenant la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques;
  - Élaborant un programme d'inspection des véhicules légers;

- Mettant à jour le Règlement sur la déclaration obligatoire des émissions de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère afin de répondre aux exigences de la Western Climate Initiative et assurer la collecte, la validation et la diffusion des données de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques;

- Développant une Politique québécoise de qualité de l'air et en poursuivant la participation active aux travaux des divers comités du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement au développement du Système de gestion de la qualité de l'air.

- Mettre en œuvre le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère;

- Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines.

ORIENTATION 3
Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées en terres publiques et en terres privées, y compris le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder la diversité biologique. Dans cette démarche, le Ministère porte une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. À cela s'ajoutent la sauvegarde de la flore menacée ou vulnérable et des habitats floristiques, la prévention contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que la protection et la gestion durable des milieux humides.

Actions envisagées

- Doter le Ministère d'une stratégie de conservation et de gestion durable de la biodiversité et de quatre plans d'action : milieux humides – aires protégées – espèces exotiques envahissantes – espèces menacées ou vulnérables;

- Poursuivre le processus de création de quatre nouveaux parcs nationaux et d'agrandissements divers de parcs existants pour une superficie de l'ordre de 30 000 km^2 d'ici 2013;

- Poursuivre les travaux pour la mise en réserve à des fins d'aires protégées de 12,0 % du territoire québécois, principalement sous la forme de réserves de biodiversité ou de réserves aquatiques projetées;

- Amorcer la planification écologique sur le territoire du Plan Nord avec le prototype d'Atlas de la biodiversité du Québec nordique;

- Par le programme Partenaires pour la nature, aider les organismes de conservation à constituer en milieu privé de nouvelles aires protégées et reconnaître quelque 20 nouvelles réserves naturelles;

- Donner suite à l'engagement gouvernemental de mettre à l'abri d'activités industrielles 600 000 km^2 du territoire du Plan Nord aux fins de sauvegarde de la biodiversité et de protection de l'environnement et proposer un encadrement juridique et une stratégie de mise en œuvre 2012-2020 afin de réaliser cet engagement.

ORIENTATION 4
Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent, et il proposera une stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable. Par ailleurs, le Ministère entend poursuivre la mise en œuvre de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2) en proposant pour adoption les règlements d'application de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et un règlement portant sur le nouveau régime d'autorisation sur les prélèvements d'eau;

- Poursuivre l'appui technique et financier aux organismes de bassins versants sur l'ensemble du territoire du Québec méridional;

- Poursuivre le développement des partenariats d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine par le biais des programmes de subvention mis en place;

- Poursuivre le développement du portail de connaissances sur l'eau;

- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017;

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2011-2015 découlant de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment :

  - Élaborer une stratégie visant à interdire, d'ici dix ans, l'enfouissement de l'ensemble des matières organiques putrescibles, dont le papier et le carton d'ici 2013;

  - Poursuivre les démarches amorcées en vue de l'adoption du projet de règlement exigeant des garanties financières de la part des exploitants d'une installation de valorisation de matières organiques;

  - Établir par règlement des critères de reconnaissance qui permettra d'identifier certains procédés comme étant de la valorisation de matières résiduelles dans le cadre de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation (3RV-E);

  - Dresser une liste des produits prioritaires afin que des programmes de récupération et de valorisation soient mis en place par les entreprises qui mettent sur le marché ces produits désignés. Tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits seront désignés par règlement sous la responsabilité élargie des producteurs;

  - Créer, en concertation avec ses partenaires municipaux, un programme de reconnaissance de la performance des municipalités pour reconnaître celles qui obtiennent de meilleurs résultats et en informer le public.

ORIENTATION 5
Améliorer la sécurité environnementale

Pour améliorer la sécurité environnementale, le Ministère poursuivra la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques. Le Ministère acquerra de nouvelles connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent pour améliorer leur gestion environnementale. De plus, le Ministère améliore l'efficacité du contrôle environnemental, notamment après avoir proposé au gouvernement un renforcement du régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et en adoptant progressivement une approche basée sur le risque dans ses interventions de contrôle.

Actions envisagées

- Poursuivre le programme d'accélération des investissements sur près de 20 barrages en vue d'avoir modernisé en 2015 quelque 150 barrages essentiels à la mission de l'État;

- Réaliser des travaux d'environ 30,0 M$ en 2012-2013 et notamment adapter aux changements climatiques les barrages du lac Kénogami ainsi que les barrages Sartigan et des Quinze;

- En matière d'analyse environnementale, acquérir de nouvelles connaissances sur la présence de contaminants d'intérêt émergent, sur leur comportement de même que sur leurs effets sur les écosystèmes;

- Renforcer la présence et le contrôle sur le territoire du Plan Nord, notamment dans le secteur minier;

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour en renforcer le respect (2011, c. 20) en octobre 2011.

ORIENTATION 6
Améliorer l'offre de service et les façons de faire

Le Ministère poursuivra l'amélioration de son approche en matière de prestation de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que l'optimisation de ses façons de faire. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état et la gestion de l'environnement. De plus, le Ministère entend améliorer l'efficacité de ses services et leur accessibilité. Les citoyens, les entreprises et les organismes publics pourront recevoir davantage de services en ligne.

Actions envisagées

- Poursuivre le développement d'un espace citoyens dans le site Internet du Ministère;

- Ajouter des outils de services en ligne permettant la transmission automatisée d'information;

- Poursuivre le développement d'un système intégré et d'un outil mobile pour optimiser le processus d'inspection;

- Diffuser sur Internet en temps réel ou périodiquement de l'information sur l'état de l'environnement, par exemple : indice de la qualité de l'air, liste des plans d'eau affectés par les algues bleu-vert, qualité bactériologique des eaux de baignade des plages participantes au programme Environnement-Plage.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2012-2013 s'établit à 211,7 M$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1
Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme augmente de 9,2 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette augmentation provient notamment des ressources additionnelles allouées au Ministère pour le Plan Nord et des mesures budgétaires annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2011-2012 concernant les gaz de schiste.

PROGRAMME 2
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2012-2013 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2011-2012.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	206 452,6	9 196,2	198 233,9	197 256,4
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 273,5	25,4	5 342,1	5 248,1
Total	**211 726,1**	**9 221,6**	203 576,0	202 504,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 799**	**19**	—	1 780

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création des parcs nationaux et de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

La diminution de 11,9 M$ du budget d'investissements 2012-2013 s'explique principalement par la diminution des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures 2011-2016 pour la modernisation des barrages publics et par la non-récurrence des crédits pour l'acquisition d'un terrain permettant de constituer une aire protégée.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	40 867,2	(11 900,0)	52 767,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	**40 867,2**	**(11 900,0)**	52 767,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 273,5	5 248,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société des établissements de plein air du Québec	127 981,0	22 722,4	118 170,0	21 688,4
Société québécoise de récupération et de recyclage	41 848,0	—	36 252,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	497 471,9	—	411 177,6	—
Investissements	5 170,0		1 283,7	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Le budget de dépenses 2012-2013 du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » est de 960,3 M$. Ce montant inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Il s'avère incontournable de recentrer les interventions de l'État dans les domaines prioritaires pour le développement économique. Ainsi, dans un souci de transparence, d'efficacité, d'accessibilité et de simplification des démarches pour les entreprises tout en réalisant des économies budgétaires, les efforts et les actions du Ministère, pour cet exercice financier, en matière de soutien aux entreprises, seront en lien avec ses six lignes d'affaires :

- Entrepreneuriat;
- Exportation;
- Innovation;
- Investissement;
- Relance et diversification économique;
- Secteurs stratégiques et créneaux d'excellence.

Dans la perspective de maximiser les retombées économiques et sociales de ses investissements, le Ministère poursuivra également son appui dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie, notamment par son soutien aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La loi constitutive du Ministère confie au ministre la mission de soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche, en assurant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. De plus, il assume des fonctions dans le domaine des affaires économiques internationales.

Aux fins de cette mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Mise en place de mesures de développement économique qui favorisent l'harmonisation, la simplification ainsi que l'accessibilité des services de soutien aux entreprises;
- Harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Élaboration et coordination d’offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d’investissement majeurs, notamment sur le territoire du Plan Nord;
- Orientation et coordination de la prospection des investissements, de l’expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- Défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord international qui concerne le commerce;
- Rayonnement du Québec au Canada et à l’étranger;
- Rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- Administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Entente, avec les ministères et organismes du gouvernement, sur des modalités de collaboration en matière de responsabilités complémentaires;
- Développement et diversification économiques de la région de la Capitale-Nationale et suivi de la mise en œuvre des ententes afférentes aux partenariats institutionnels.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : Investissement Québec, la Société Innovatech Québec-Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech du sud du Québec, la Société Innovatech Régions ressources, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Coopérative régionale d’électricité du Québec de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, la Commission de l’éthique en science et en technologie (CEST) et les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Enfin, à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a la responsabilité du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 960,3 M$ pour l'exercice 2012-2013. Les dépenses de transfert représentent 64,8 % de ce budget. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 698,3 M$, soit 72,7 % de son budget total de dépenses; le solde est affecté à des organismes relevant du ministre, soit les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), le CRIQ, la CEST, la CCNQ ainsi qu'au BCN.

Dans le cadre du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, déposé lors du Discours sur le budget 2010-2011, le gouvernement annonçait la révision complète des programmes de l'État, dont les programmes du secteur de l'aide aux entreprises. C'est dans ce contexte que le Ministère a réalisé un exercice important de révision de l'ensemble de ses programmes. Cet exercice a permis de redéfinir l'offre de service du Ministère dans la perspective de programmes mieux ciblés, davantage intégrés et compétitifs avec ce qui se fait ailleurs. L'intervention du Ministère en matière de soutien aux entreprises est maintenant recentrée autour de six lignes d'affaires.

Tel que décrit ci-après, les choix budgétaires visent les lignes d'affaires, le soutien au milieu de la recherche, le Fonds du développement économique, les activités du Bureau de la Capitale-Nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec de même que le soutien aux organismes et autres. Ce Plan annuel de gestion des dépenses présente donc les principales actions envisagées pour contribuer à ces choix ainsi que la répartition du budget du Ministère.

ORIENTATION 1
Les six lignes d'affaires en matière de soutien aux entreprises

- **Entrepreneuriat**

  Le Québec est une société innovante, dynamique et ouverte à la diversité qui fait de l'entrepreneur un moteur de sa prospérité et de son développement durable. Il faut donc s'assurer que l'entrepreneuriat et le métier d'entrepreneur soient valorisés et que la contribution de tous les entrepreneurs au développement des communautés du Québec soit reconnue.

  Le Ministère contribue à la création, à la croissance et à la relève d'une gamme d'entreprises de toutes les tailles et de tous les modèles sur l'ensemble du territoire du Québec.

  Actions envisagées

  — Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat rendue publique en novembre 2011, notamment les tables d'action en entrepreneuriat;

  — Renouveler le partenariat entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté pour le financement des centres locaux de développement (CLD).

- **Exportation**

  Les entreprises du Québec sont constamment en situation de concurrence internationale, et ce, même sur leur marché domestique. Dans ce contexte, elles doivent raffermir leur position sur les marchés traditionnels d'exportation et augmenter leurs parts de marché dans les pays émergents où la demande intérieure est en forte croissance, notamment la Chine, l'Inde, la Russie et le Brésil.

  Le Ministère s'efforce de mieux répondre aux besoins des entreprises et s'assure d'une meilleure complémentarité des acteurs de l'exportation au Québec. Également, il renforce son intervention auprès des entreprises qui s'engagent dans une démarche structurée à l'exportation.

  Actions envisagées

  — Concourir à l'ouverture des marchés, notamment dans le cadre d'accords de commerce;

  — Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec;

  — Développer un accompagnement particulier pour un groupe d'entreprises ayant un fort potentiel de croissance à l'exportation;

  — Finaliser la mise en place effective des partenariats entourant le lancement d'Export Québec.

- **Innovation**

  Les entreprises québécoises évoluent dans un environnement hautement compétitif et sont en concurrence sur l'échiquier mondial. Dans ce contexte, la prospérité économique et sociale du Québec repose plus que jamais sur sa capacité à innover et à intégrer davantage la science et la technologie dans son modèle de développement économique.

  Par ailleurs, de grands changements sociétaux ont un impact important sur le développement économique (vieillissement de la population, utilisation massive de nouveaux moyens de communication, etc.). Ainsi, pour relever les nombreux défis qui s'annoncent, l'innovation sociale doit être au cœur des préoccupations en vue d'envisager des approches pratiques, des interventions et de nouveaux produits qui permettront d'améliorer ou de résoudre certaines problématiques sociales.

  Le Ministère appuie les entreprises et organismes dans un processus d'innovation technologique ou dans des projets d'innovation sociale. Il fait également la promotion d'une culture de l'innovation en vue de l'appropriation de la science et de la technologie par les citoyens du Québec.

  Actions envisagées

  — Promouvoir l'innovation et le design;

  — Consolider l'aide visant l'appropriation et la commercialisation de l'innovation par les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique et concurrentiel dans leur secteur d'activité;

  — Appuyer la collaboration des acteurs des organismes publics de recherche et de transfert des résultats de la recherche avec les entreprises afin de favoriser l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de ces dernières.

- **Investissement**

  Le soutien gouvernemental à l'investissement et à la restructuration de secteurs industriels clés est crucial dans le contexte des changements majeurs qui s'opèrent dans l'économie. Ces changements ont amené le Québec à se doter de stratégies pour attirer les grandes entreprises innovatrices et les inciter à réaliser, au Québec, des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales. Les interventions visent également à favoriser l'expansion et la modernisation des entreprises d'ici.

  Le Ministère met en œuvre des stratégies qui contribueront à faciliter la convergence de l'économie vers les secteurs d'avenir de la nouvelle économie et les créneaux à forte valeur ajoutée. Ces stratégies visent également à soutenir la compétitivité des entreprises actives en recherche, notamment en vue de contrer la vive concurrence des pays émergents dans ce domaine.

  Actions envisagées

  — Appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs en assurant la coordination des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées;

  — Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises;

  — Soutenir les entreprises dans les étapes menant à la concrétisation de leurs projets d'investissement;

  — Inciter les entreprises à accroître leurs infrastructures de recherche pour demeurer à l'avant-garde dans leur domaine.

- **Relance et diversification économique**

  Le Québec est de plus en plus touché par la concurrence des pays émergents et certains secteurs de son économie sont en transition (textile, vêtement, acier, meuble, etc.). Cela dit, bien qu'une multitude de raisons puisse expliquer les difficultés d'une entreprise et malgré les efforts importants faits par le gouvernement pour protéger les emplois partout au Québec, certaines entreprises continuent d'éprouver des difficultés majeures. Elles doivent revoir leur modèle d'affaires ou procéder à d'importantes restructurations financières ou opérationnelles.

  Le Ministère s'assure que les entreprises puissent s'adapter, notamment en se spécialisant dans certains créneaux ou maillons de la chaîne de valeur en vue de se démarquer ou d'obtenir des avantages concurrentiels. Le Ministère soutient aussi, dans leurs efforts de diversification économique, les territoires touchés par la fermeture ou la diminution d'activités d'entreprises.

  Actions envisagées

  — Mettre en place, de concert avec les partenaires, des moyens pour détecter les signes avant-coureurs de perturbations et soutenir la mise en place d'interventions précoces;

  — Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés;

  — Favoriser la diversification économique des territoires touchés par la fermeture ou la diminution des activités d'une entreprise.

- **Secteurs stratégiques et créneaux d'excellence**

  Les secteurs de l'aéronautique, des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications, de l'économie verte et de la mode sont autant de secteurs stratégiques qui composent l'économie québécoise. De même, les créneaux et les pôles d'excellence mis en œuvre dans le cadre de la démarche ACCORD ainsi que les grappes industrielles occupent une place majeure dans l'économie du Québec en matière d'entreprises, d'emplois ou de PIB. Ils possèdent un bon potentiel de croissance ou des avantages concurrentiels et ont un effet d'entraînement important sur d'autres secteurs.

  Le Ministère participe de façon très active au développement de ces secteurs et de ces créneaux.

  Actions envisagées

  — Assurer la réalisation des plans d'action découlant des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD;

  — Poursuivre le processus d'évaluation et de renouvellement des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence;

  — Soutenir les partenariats en recherche au sein des pôles d'excellence afin d'accroître la compétitivité par l'innovation;

  — Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, différentes initiatives sectorielles telles que des plans d'action et des stratégies;

  — Soutenir la mise en œuvre des projets mobilisateurs pour le Québec, dont certains visent les innovations sociales.

ORIENTATION 2
La recherche

Le développement d'un système québécois de recherche et d'innovation complet, structuré et efficace passe inévitablement par les milieux de la recherche. Les acteurs de ce système doivent être plus compétitifs dans la création du savoir et de l'innovation. Ils doivent également favoriser l'utilisation optimale des résultats de la recherche sur les plans économique, social et culturel.

Le Ministère favorise le maintien et le renforcement des liens entre les chercheurs et les entreprises dans des secteurs stratégiques pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs. Il favorise également les liens entre les chercheurs d'ici et de l'étranger dans un contexte où les systèmes de recherche et d'innovation sont de plus en plus interreliés à l'échelle internationale.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 afin de soutenir les efforts du Québec en la matière;

- Mettre en place le Comité stratégique en science et innovation afin de poursuivre le renouvellement de la gouvernance du système d'innovation québécois et de renforcer le leadership en recherche et en innovation;

- Élaborer une nouvelle stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation;

- Soutenir l'excellence de la recherche publique québécoise.

ORIENTATION 3
Les activités corporatives et administratives

Pour contribuer au déploiement de son offre de services, le Ministère effectue une gestion efficace de ses ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. Cela vise également les opérations à caractère transversal comme l'évaluation des différents programmes, les activités de communication et les activités de vérification interne.

Le Ministère s'assure également d'un processus d'amélioration continue qui met l'accent sur les résultats. À cette fin, il utilise différentes méthodes reconnues (Kaizen, meilleures pratiques organisationnelles, conciliation d'équipe, etc.) afin d'améliorer son efficacité. Il poursuit également le développement de sa prestation électronique des services afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle et de devenir une organisation encore plus performante.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux permettant d'augmenter l'offre ministérielle en matière de prestation électronique de services;

- Élaborer une première version d'un tableau de bord électronique, afin de faciliter le suivi des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;

- Améliorer le service d'accompagnement stratégique en entreprise.

ORIENTATION 4
Le Fonds du développement économique[1]

Le Fonds du développement économique permet au gouvernement de réaliser des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec, mais dont les conditions particulières font en sorte qu'ils ne peuvent s'insérer dans le cadre de programmes réguliers du gouvernement ou de ses partenaires. Il permet également de confier des mandats spécifiques à son gestionnaire, Investissement Québec (IQ), afin de bénéficier de son expertise et de la souplesse de ses outils d'intervention. Enfin, le Fonds fournit au gouvernement un véhicule permettant de recueillir des contributions de partenaires privés pour la réalisation de projets de développement économique.

Le Ministère mise sur le principal avantage du Fonds, soit celui de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec, avec plus de transparence et une plus grande imputabilité.

ORIENTATION 5
Le Bureau de la Capitale-Nationale et la Commission de la capitale nationale du Québec

Le BCN a pour mission de contribuer au développement et à la diversification économiques de la région tout en suivant la mise en œuvre des ententes afférentes à ses partenaires institutionnels, tels que les centres locaux de développement, la Conférence régionale des élus, la Ville de Québec et les municipalités régionales de comté.

[1] Ici, le Fonds du développement économique exclut le programme ESSOR qui se retrouve dans l'orientation 1, ligne d'affaires Investissement.

Quant à la CCNQ, organisme parapublic et mandataire du gouvernement, elle s'acquitte d'une triple mission à l'égard de la capitale nationale, soit de contribuer à son aménagement et à son embellissement, d'en faire la promotion par un programme varié d'activités de découverte et de commémoration et de conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut.

Actions envisagées

- Accroître la participation du BCN à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures visant le développement économique de la région de la Capitale-Nationale permettant ainsi au ministre de jouer pleinement son rôle de responsable de la région de la Capitale-Nationale;

- Soutenir le développement de la région, notamment dans la réalisation de projets structurants, en utilisant le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale en complémentarité des autres programmes existants;

- Privilégier la concertation et l'approche collaborative dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement économique avec les instances locales et régionales.

ORIENTATION 6
Le soutien aux organismes et autres

Le Ministère agit de concert avec divers organismes pour réaliser les projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec, dont les projets mobilisateurs. De même, pour accomplir sa mission, il collabore avec le Centre de recherche industrielle du Québec, les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) et les centres locaux de développement sous sa responsabilité.

Le Ministère s'appuie ainsi sur l'expertise reconnue de chacun de ses partenaires et cela, dans un souci de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle.

La répartition budgétaire 2012-2013 en fonction des six orientations

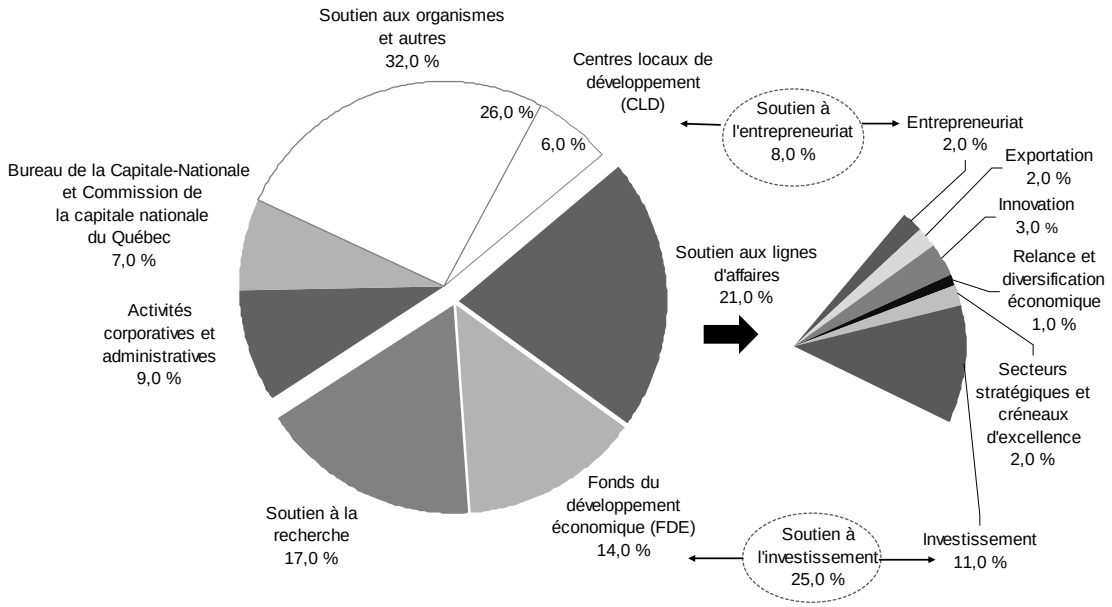

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 455,1 M$ en baisse de 17,5 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette diminution s'explique principalement par le remplacement du programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR) par le nouveau programme ESSOR dont les crédits sont affectés au programme 2.

PROGRAMME 2
Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de ce programme en 2012-2013 s'élève à 243,1 M$ en hausse de 43,7 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012, ce qui s'explique principalement par une augmentation des crédits affectés aux interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

PROGRAMME 3
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le budget de ce programme en 2012-2013 s'élève à 196,5 M$, en baisse de 3,5 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette diminution est attribuable essentiellement à la fin de la Stratégie biopharmaceutique québécoise.

PROGRAMME 4
Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Le budget de dépense 2012-2013 de ce programme totalise 65,6 M$, soit une augmentation de 3,4 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses liées au service de la dette pour l'exercice financier 2012-2013 et par la bonification des budgets accordés pour soutenir le développement économique de la Ville de Québec, notamment la réalisation des quartiers verts de la Pointe-aux-Lièvres et d'Estimauville.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	455 145,2	(17 512,7)	489 444,6	472 657,9
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	243 108,7	43 702,7	201 106,0	199 406,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	196 455,1	(3 539,1)	199 438,6	199 994,2
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	65 580,7	3 358,7	62 367,7	62 222,0
Total	**960 289,7**	**26 009,6**	952 356,9	934 280,1
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**799**	**(25)**	—	824

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques. Enfin, la diminution de 3,1 M$ des « Prêts, placements, avances et autres » reflète le niveau des besoins pour les fonds locaux d'investissement.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	3 010,0	—	3 010,0
Prêts, placements, avances et autres	447,1	(3 116,7)	3 563,8
Total	**3 457,1**	**(3 116,7)**	6 573,8

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission de l'éthique en science et en technologie	591,9	441,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	33 439,0	16 925,0	31 562,0	16 736,0
Commission de la capitale nationale du Québec	18 337,4	16 694,1	17 330,7	15 834,0
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	61 064,8	50 108,6	60 526,6	50 159,2
Fonds de recherche du Québec - Santé	101 694,8	79 755,0	108 043,3	82 806,8
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	55 578,8	49 074,6	56 138,2	49 105,7
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 945,1	—	5 996,9	—

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du développement économique				
Dépenses	348 499,7	243 108,7	333 557,0	199 406,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 15 975,5 M$ en 2012-2013, soit un accroissement de 341,9 M$ ou de 2,2 % par rapport à la dépense probable 2011-2012.

Le Ministère, avec ce budget, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation. Il assurera également la poursuite et la consolidation des investissements consentis au cours des dernières années, et ce, pour une meilleure réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants.

Le budget de dépenses pour l'exercice financier 2012-2013 permet notamment d'assurer le financement :

- Des actions annoncées dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, notamment réduire le nombre d'élèves par classe au primaire, offrir un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire et augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;

- Des mesures mises en place, pour l'amélioration des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage annoncé en juin 2008;

- De la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;

- Des actions annoncées au Discours sur le budget 2011-2012 concernant la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6e année du primaire, de L'École 2.0 : La classe branchée et du programme La culture du sport à l'école secondaire publique;

- Des engagements pris dans les dernières conventions collectives, notamment en ce qui concerne la réduction du nombre d'élèves par classe au 1er cycle du secondaire et l'ajout des ressources professionnelles;

- Du Plan d'action éducation, emploi et productivité permettant notamment de développer et de consolider diverses initiatives visant à rapprocher l'éducation du développement économique;

- Des treize pistes d'action annoncées à l'issue de la Rencontre des partenaires pour l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail de juin 2011;

- Des investissements additionnels en enseignement supérieur qui ont été annoncés dans le cadre du Discours sur le budget 2011-2012 et qui permettront aux universités de bénéficier, à terme en 2016-2017, de 850,0 M$ de revenus supplémentaires;

- Des actions envisagées pour soutenir nos athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales et pour promouvoir le développement du sport et de l'activité physique auprès de la population.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et universitaire ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la compose;
- De favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis à la ministre sur les règlements ou projets de règlements que celle-ci est tenue de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que la ministre lui soumet.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 15 975,5 M$ en 2012-2013. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux de l'éducation. La répartition est la suivante : 74,7 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 9,8 % au fonctionnement, 9,0 % au service de la dette et 6,5 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories

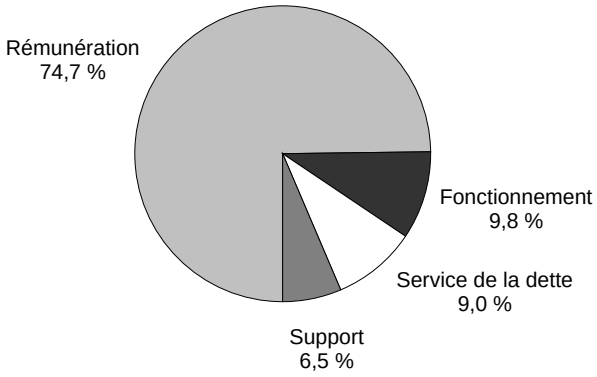

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de service. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2012-2013, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les huit orientations du Plan stratégique 2009-2013, à savoir :

- Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
- Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
- Contribuer au rehaussement des savoirs;
- Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;
- Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
- Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;

- Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole, ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;

- Poursuivre l'amélioration de la prestation des services rendus par le Ministère à la population.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 9 002,4 M$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves par des ajouts spécifiques de ressources. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et de la hausse des dépenses découlant des facteurs de croissance et du fonctionnement du réseau.

La persévérance et la réussite scolaires sont au centre de l'action en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire. Cette action prend appui sur :

- La Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, dont notamment la réduction du nombre d'élèves par classe au primaire, l'offre d'accompagnement individualisé aux élèves du secondaire et l'augmentation de l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;

- L'amélioration des services de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage annoncé en juin 2008;

- Un meilleur apprentissage de la lecture;

- La Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;

- La mise en œuvre de L'École 2.0 : La classe branchée qui fera entrer nos écoles dans l'ère numérique grâce aux tableaux numériques interactifs et aux ordinateurs portables;

- L'accès progressif des jeunes à l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, à la fin du primaire.

Annoncée en septembre 2009, la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires Tous ensemble pour la réussite scolaire « L'école, j'y tiens! » nécessitera des investissements de 129,0 M$ d'ici l'année scolaire 2013-2014. Pour l'année financière 2012-2013, ce sont 45,2 M$ additionnels qui seront consacrés à réduire la taille des groupes de 5^{e} et 6^{e} années du primaire. Cette action souscrit également aux objectifs du Ministère en matière de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

En complément à cette stratégie, une autre action a été mise de l'avant dès l'année scolaire 2011-2012, soit d'offrir un soutien financier pour que chaque école secondaire publique puisse soutenir une équipe sportive existante et participant à un réseau de compétitions interscolaires, dans une discipline individuelle ou collective. Pour l'exercice financier 2012-2013, des investissements de 4,5 M$ sont prévus.

Par ailleurs, les ententes conclues avec les représentants des employés du secteur public de l'éducation ont entraîné des engagements pour l'exercice financier 2012-2013, notamment un investissement de 21,4 M$ pour la réduction de la taille des groupes de 1re et 2e années du secondaire et pour la bonification du programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Un montant de 4,6 M$ sera également investi pour l'ajout de ressources professionnelles.

De plus, l'apprentissage de la lecture est reconnu comme un déterminant majeur de la réussite des élèves. À cet égard, en plus d'apporter des ajustements au programme du préscolaire et du premier cycle du primaire, un investissement de 2,0 M$ sera consacré à l'intensification de la recherche en matière d'acquisition de compétences en lecture. Ce montant s'intègre au budget de 18,8 M$ du Plan d'action sur l'amélioration du français visant la poursuite de l'embauche de conseillers pédagogiques en français (13,4 M$) ainsi que le perfectionnement des enseignants de français et la correction des examens d'écriture obligatoires (3,4 M$).

Dans la foulée du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école lancé en 2008, un appui financier en 2012-2013 de 6,0 M$ se poursuit pour soutenir les milieux dans la mise en place de la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

D'autre part, des investissements additionnels de 239,5 M$ sur 5 ans visent l'acquisition de technologies nécessaires pour rendre l'enseignement primaire et secondaire interactif avec les élèves de la formation générale des jeunes. Ces sommes serviront principalement à munir les classes d'un tableau numérique interactif, d'un projecteur multimédia et d'offrir à chaque enseignant un ordinateur portable. Pour l'année scolaire 2012-2013, des investissements de 38,4 M$ sont prévus, dont 2,5 M$ pour la formation des enseignants et 5,0 M$ pour l'acquisition de matériel numérique didactique de base.

Enfin, un appui financier de 4,5 M$ est prévu pour l'exercice financier 2012-2013 pour la mise en œuvre de l'enseignement intensif de l'anglais langue seconde à la 6e année du primaire. En 2016-2017, les sommes investies représenteront plus de 25,0 M$.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET FORMATION CONTINUE

À la croisée de l'enseignement secondaire et supérieur, la formation professionnelle et technique et la formation continue permettent à un individu d'avoir une formation de base solide lui permettant d'accéder au marché du travail, de maintenir et rehausser son niveau de compétence et de reconnaître ses acquis et ses compétences sa vie durant.

Le budget de dépenses de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire inclut 709,9 M$ pour la formation professionnelle et 278,3 M$ pour la formation générale des adultes. Quant au budget de dépenses de l'enseignement supérieur, il inclut 827,0 M$ pour la formation technique.

Alors que le Québec aura près de 730 000 emplois à combler d'ici 2015 et 1,4 million d'ici 2020, la formation professionnelle et technique se révèle être la solution à privilégier pour 31,7 % de cette nouvelle main-d'œuvre québécoise.

À l'issue de la Rencontre des partenaires pour l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, treize pistes d'action ont été annoncées. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en concertation avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail intensifieront leurs efforts pour la mise en œuvre de ces pistes d'action au cours de l'exercice financier 2012-2013.

De plus, le Ministère investit dans l'amélioration de l'offre de formation notamment en la diversifiant sur l'ensemble du territoire québécois ou en augmentant la capacité d'accueil du réseau public, et ce, pour les domaines stratégiques et prioritaires de développement. Les sommes prévues aux plans quinquennaux d'investissements en formation professionnelle et technique et l'investissement additionnel de 50,0 M$ annoncés dans le Discours sur le budget 2010-2011 pourvoient au financement des actions visant la bonification de l'offre de formation.

La mondialisation des marchés et l'évolution rapide des besoins de main-d'œuvre qualifiée ont un impact significatif sur l'adéquation avec l'offre de formation. Avec les partenaires des milieux de l'éducation et du marché du travail, les travaux d'amélioration continue des programmes de formation professionnelle et technique visent à ce qu'ils soient adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail. Le Discours sur le budget 2010-2011 dotait le Ministère d'un budget additionnel de 25,0 M$ pour financer les investissements nécessaires.

Ces travaux contribueront à former une main-d'œuvre plus compétente et plus polyvalente pour répondre aux exigences des employeurs et contribuer ainsi à la compétitivité du Québec. Ils permettront également de développer la polyvalence des personnes diplômées en formation professionnelle et technique, qui constitue un atout à la fois pour les citoyennes et les citoyens de même que pour l'industrie.

L'initiative annoncée dans le cadre du Discours sur le budget 2008-2009, le Plan d'action éducation emploi et productivité se poursuit en 2012-2013. Il représente un investissement de 203,0 M$ sur cinq ans à raison de 40,6 M$ par exercice financier. Cet investissement permet, entre autres, de poursuivre les mesures et activités suivantes :

- L'Institut national des mines;
- Le projet de formation en maintenance d'éoliennes en Gaspésie;
- Le démarrage de formations de groupes inférieurs aux normes de financement;
- Le financement de formations de courte durée également réparti entre la formation professionnelle et la formation technique pour répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre;
- La bonification, en ce qui a trait à la formation générale des adultes, des services complémentaires aux étudiants et étudiantes et du soutien au personnel enseignant.

Plusieurs autres mesures s'inscrivent dans ce Plan afin d'augmenter la capacité régionale de formation qualifiante de courte durée et sur mesure en réponse aux besoins de main-d'œuvre, de soutenir les initiatives favorisant la concertation régionale, de favoriser l'augmentation du niveau de formation de base des adultes du Québec et d'améliorer le soutien et l'accompagnement des adultes en formation et de mettre en place de nouvelles approches de formation en collaboration étroite avec les partenaires économiques régionaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'enseignement supérieur, le budget de 5 118,4 M$ se répartit ainsi : 3 036,1 M$, soit 59,3 %, pour l'enseignement et la recherche universitaire et 2 082,3 M$, soit 40,7 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

L'enveloppe budgétaire de l'enseignement supérieur assure le maintien du réinvestissement effectué en 2007-2008 à la suite d'ententes entre les établissements d'enseignement supérieur et le Ministère. Ainsi, les établissements d'enseignement universitaire et d'enseignement collégial recevront respectivement plus de 60,0 M$ et de 20,0 M$ en 2012-2013.

Le budget inclut également l'octroi de 187,0 M$ provenant des transferts fédéraux annoncés en 2008-2009, permettant notamment de consolider le financement des établissements et d'améliorer le soutien à l'enseignement. De plus, le réinvestissement permet de favoriser la collaboration entre les universités et les collèges et de répondre à des besoins croissants de la société, entre autres, en accroissant les sommes consacrées à la fonction enseignement au bénéfice des étudiants et en intensifiant le soutien aux établissements universitaires de taille modeste sis en régions.

Le budget 2012-2013 inclut 53,3 M$, versés depuis 2008, permettant d'accroître la capacité d'enseignement et de recherche des universités, de renouveler le corps professoral, d'octroyer des bourses en enseignement dans les disciplines importantes pour le développement du Québec que sont le génie et l'administration, de favoriser la mobilité internationale des étudiantes et étudiants, ainsi que d'aider les universités à défrayer les coûts indirects générés par leurs activités de recherche.

Aussi, conformément au plan de financement des universités, dont la mise en place a été annoncée lors du Discours sur le budget 2011-2012, le budget 2012-2013 inclut des ressources additionnelles de 5,0 M$ pour le financement de Placements Universités, une initiative pour encourager la philanthropie au bénéfice des universités.

Le Ministère reconduit son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants du collégial. Le Ministère y consacrera près de 45,0 M$ en 2012-2013.

Afin de maintenir l'offre de service éducatif dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le budget 2012-2013 inclut plus de 23,5 M$.

Le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant une somme de l'ordre de 35,4 M$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de service d'enseignement variée dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle. Cette somme s'ajoute au soutien accordé aux universités de taille modeste sises en régions que le Ministère a instauré lors des récents réinvestissements, soit plus de 20,8 M$. De plus, tout en poursuivant la réforme des frais indirects de la recherche, le Ministère reconduit une enveloppe de 2,7 M$ au soutien à la recherche dans ces mêmes universités.

En outre, depuis 2006-2007, le Ministère investit dans un programme de bourses d'études aux cycles supérieurs, en sciences infirmières. S'étalant sur une période de huit ans, l'investissement total visant ce programme sera de 8,8 M$.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 568,7 M$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget consacré au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la hausse des droits de scolarité à l'université en septembre 2012 ainsi que certaines modifications qui permettront de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle. Ces modifications comprennent notamment certaines bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 et l'indexation de certains paramètres.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du loisir et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 36,6 M$ pour la promotion du loisir et de l'action bénévole et une somme de 27,1 M$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Ces sommes permettront au Ministère de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 187,0 M$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 15 975,5 M$ en 2012-2013 inclut l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1
Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2012-2013 connaît une hausse de 14,1 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012, soit 8,2 %. Cette augmentation est principalement due à une diminution importante de la dépense probable 2011-2012 attribuable à un resserrement des dépenses administratives ainsi qu'à une diminution de la dépense de rémunération dû au rajeunissement du personnel et à la rareté des ressources.

PROGRAMME 2
Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2012-2013 est de 1,1 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012, soit 4,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à une entente de partenariat entre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et le cégep Montmorency.

PROGRAMME 3
Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes pour poursuivre leurs études sans aide.

Par rapport à la dépense probable 2011-2012, le budget de dépenses de ce programme est haussé de 62,7 M$, soit 12,4 %. Cette croissance découle essentiellement de l'ajustement dans le cadre de la hausse des droits de scolarité, de certaines bonifications annoncées lors du Discours sur le budget 2011-2012 et de l'indexation de certains paramètres.

PROGRAMME 4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable pour 2011-2012 est de 222,9 M$, soit 2,5 %. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M$ dont les crédits apparaissent au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le dossier de la francisation. En excluant de la dépense probable ce montant de crédit, l'augmentation réelle pour ce programme sur base comparable serait de 3,4 %, soit 298,7 M$.

Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. De plus, cette enveloppe comprend un ajout de ressources dans le cadre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

PROGRAMME 5
Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme est de 40,1 M$, soit de 0,79 % par rapport à la dépense probable de 2011-2012. Ce niveau de croissance des crédits s'explique principalement par une dépense, en 2011-2012, supérieure à celle prévue en raison de la forte croissance de l'effectif étudiant. Ce niveau de ressources assurera le maintien et la qualité des services, le financement de différents facteurs de croissance de ce réseau et le réinvestissement pour les études collégiales et universitaires.

PROGRAMME 6
Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé par rapport à celui de 2011-2012.

PROGRAMME 7
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé par rapport à celui de 2011-2012.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration et consultation	187 003,4	14 105,9	186 373,7	172 897,5
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26 020,0	1 146,8	25 203,7	24 873,2
3. Aide financière aux études	568 675,3	62 682,0	515 944,9	505 993,3
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 002 451,4	222 882,7	8 787 372,2	8 779 568,7
5. Enseignement supérieur	5 118 350,5	40 077,8	4 952 824,0	5 078 272,7
6. Développement du loisir et du sport	63 745,3	1 000,0	63 745,3	62 745,3
7. Régimes de retraite	1 009 283,0	—	1 009 283,0	1 009 283,0
Total	**15 975 528,9**	**341 895,2**	15 540 746,8	15 633 633,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 263**	**(32)**	—	1 295

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	7 521,9	(8 979,1)	16 501,0
Prêts, placements, avances et autres	395 844,3	257 244,3	138 600,0
Total	**403 366,2**	**248 265,2**	155 101,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission consultative de l'enseignement privé	110,0	109,2
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 476,5	2 002,7
Conseil supérieur de l’éducation	2 742,8	2 528,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	35 450,0	27 338,5	34 871,6	26 617,9
Institut national des mines	839,0	1 000,0	839,0	1 000,0

Note : Les budgets de dépenses de l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec sont présentés sur la base de son exercice financier se terminant le 30 juin.

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1er août 2006.

Les revenus annuels du Fonds sont prélevés à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Ces revenus sont affectés à quatre programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- La construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- L'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens et les mises en candidature requises à cette fin;
- Le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Dans le cadre du Discours sur le budget 2011-2012, un plan pluriannuel de financement des universités a été annoncé. Afin d'associer la contribution gouvernementale additionnelle à des objectifs prédéfinis, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un fonds spécial : le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires.

Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires sera doté d'une somme de 160,0 M$ d'ici 2016-2017 :

- 40,0 M$ pour financer l'initiative Placements Universités, un incitatif pour encourager la philanthropie envers les universités québécoises. Cette somme est constituée de :
  - — 10,0 M$ actuellement prévus à même le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au titre de subvention de contrepartie;
  - — 30,0 M$ de crédits nouveaux.
- 60,0 M$ afin de résorber le déficit accumulé des universités :
  - — pour chaque université aux prises avec un déficit, les sommes seraient conditionnelles à l'établissement d'un plan de remboursement sur une période d'au plus 15 ans;
  - — pour les autres établissements, les sommes seraient investies dans les services aux étudiants.
- 60,0 M$ pour encourager l'excellence en enseignement et en recherche.

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	71 882,1	—	56 045,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	17 240,0	20 000,0	11 800,0	13 000,0
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

Au cours des prochaines années, le Québec se retrouvera dans une situation où les entreprises feront face aux difficultés accrues de recrutement et de rétention du personnel ainsi qu'à la nécessité d'accroître leur productivité. Simultanément, certains groupes de personnes, certains secteurs, régions ou milieux dévitalisés feront face à un taux de chômage non négligeable.

L'évolution de l'économie en 2012 est toutefois particulièrement difficile à prévoir en raison, entre autres, de l'instabilité des marchés boursiers, des difficultés croissantes de l'Europe à l'égard de la dette de certains pays, des mesures d'austérité annoncées et de la faible croissance de l'économie américaine. Ces derniers développements sur la scène économique mondiale se traduisent notamment par un degré d'incertitude qui n'est pas sans risque pour le marché du travail québécois. Le Ministère assurera ainsi une veille active de l'évolution du marché du travail.

Dans ce contexte, le Ministère entame l'exercice financier 2012-2013 :

- En réitérant les préoccupations liées aux bassins de main-d'œuvre sous-représentés, tels les travailleuses et travailleurs expérimentés et les personnes immigrantes nouvellement arrivées;

- En maintenant sa collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail afin de soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements du marché du travail en favorisant la formation continue des travailleuses et travailleurs;

- En contribuant à atténuer les déséquilibres interrégionaux du marché du travail par des approches concertées;

- En affirmant sa préoccupation d'autonomie économique pour les personnes et les familles du Québec, en contribuant activement à réduire le taux d'assistance sociale, notamment en accompagnant de jeunes adultes de moins de 25 ans dans une démarche vers l'emploi, et en privilégiant l'emploi comme principal moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- En coordonnant le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : le Québec mobilisé contre la pauvreté, afin de poursuivre son engagement pris en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7);

- En veillant à adapter la prestation de ses services aux attentes de sa clientèle, dans le respect de son personnel et des capacités de l'administration gouvernementale.

Enfin, le Ministère poursuivra la mise en place des différentes mesures permettant l'atteinte du retour à l'équilibre budgétaire, et ce, conformément à l'orientation gouvernementale annoncée en mars 2010 relativement au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité économique du Québec et à son développement social en :

- Contribuant à l'équilibre du marché du travail;
- Soutenant le développement et la pleine utilisation du capital humain;
- Favorisant la solidarité et l'inclusion sociale;
- Soutenant la concertation en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec la ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par le Centre de services à la clientèle qui est réparti dans trois villes, soit Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et coordonne la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par le biais du Secrétariat Entraide.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte également sur les actions de trois directions générales qui proposent les orientations ministérielles ou agissent en soutien aux unités opérationnelles : la Direction générale des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire, la Direction générale des services à la gestion et la Direction générale de l'assurance parentale et des relations avec les citoyens.

Le Ministère agit en interaction avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les collectivités locales. Il travaille également en étroite collaboration avec de nombreux organismes communautaires actifs notamment dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que dans le domaine de la défense collective des droits.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations du Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du Plan stratégique 2011-2014 de la Commission des partenaires du marché du travail.

ORIENTATION 1
Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Avec les perspectives de décroissance de la population en âge de travailler, il devient essentiel de mobiliser tous les bassins de main-d'œuvre afin de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés. Parmi les populations qui composent les bassins de main-d'œuvre disponibles, certaines présentent des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population active en général. C'est particulièrement le cas des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 à 64 ans et des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou issues de minorités visibles.

Actions envisagées

- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail, plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes;

- Soutenir, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, 266 000 nouveaux participants dans le cadre des services publics d'emploi, ce qui devrait permettre à environ 135 000 personnes d'occuper un emploi à la suite d'une intervention terminée dans l'année;

- Mobiliser vers l'emploi les clientèles aptes au travail de l'assistance sociale en valorisant le travail et en les accompagnant dans leur mise en mouvement vers l'emploi;

- Contribuer à favoriser l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, dont les personnes nouvellement arrivées au Québec, notamment en concevant, au besoin, des mesures particulières qui favorisent une intégration plus rapide à l'emploi;

- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs expérimentés qui le désirent et à favoriser la réintégration en emploi des chômeurs de 55 ans et plus, notamment dans le cadre des travaux réalisés sur l'adaptation des politiques et programmes au vieillissement de la population et dans les suites qui seront données au rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus.

ORIENTATION 2
Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité et soutenir le développement d'une culture de formation continue

Il importe que l'ensemble des partenaires du marché du travail non seulement mette en œuvre diverses actions favorisant la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail, mais également s'assure que cette main-d'œuvre soit la plus compétente et productive possible.

Actions envisagées

- Soutenir les efforts de formation et de qualification de la main-d'œuvre (avec ou sans emploi) avec une attention particulière pour la formation de base;

- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance, dans le contexte de rareté grandissante de la main-d'œuvre, d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant 9 600 entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi;

- Favoriser, en lien avec les stratégies découlant du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et par l'action concertée d'Emploi-Québec et des comités sectoriels de main-d'œuvre, la participation des personnes inscrites à des programmes de qualification et de reconnaissance des compétences des travailleuses et des travailleurs;

- Contribuer, par le biais de la Commission des partenaires du marché du travail, au développement d'une culture de formation continue en :

  — Favorisant l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre;

  — Augmentant la proportion des entreprises assujetties à la Loi sur les compétences qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation;

  — Contribuant à l'augmentation du taux de formation en entreprise;

  — Augmentant le nombre de travailleurs ayant obtenu une reconnaissance ou une certification de leurs compétences acquises en milieu de travail;

  — Améliorant la connaissance des compétences à développer dans les entreprises souhaitant être plus concurrentielles sur le plan international.

- Favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, notamment par la reconnaissance des compétences, l'information sur le marché du travail et le Placement en ligne, dont le volet international et le nouveau volet Plan Nord de ce service, ainsi qu'en continuant à voir à la mise en œuvre des ententes de reconnaissance mutuelle avec la France;

- Travailler activement, dans certaines régions, à la mise en place d'une action concertée des divers ministères et organismes publics en vue d'assurer une utilisation optimale et efficiente des moyens mis en œuvre en matière de soutien au développement économique et de l'emploi.

ORIENTATION 3
Aider les personnes et les familles

L'action du Ministère s'inscrit dans une démarche visant à favoriser l'activation des prestataires de l'assistance sociale, à valoriser le travail, à améliorer l'incitation au travail, de même qu'à améliorer les conditions de vie, et ce, dans l'objectif de favoriser davantage la participation de toutes les personnes au marché du travail.

Actions envisagées

- Favoriser l'incitation au travail auprès des clientèles de l'assistance sociale, afin d'accroître la proportion des prestataires qui quittent ces programmes de façon durable;

- Soutenir l'intégration en emploi des jeunes adultes de moins de 25 ans en proposant des actions visant la recherche de solutions alternatives au recours à l'assistance sociale et favorisant la sortie de l'aide pour une durée prolongée.

ORIENTATION 4
Soutenir le dynamisme des milieux et l'action communautaire

Par la signature des Alliances pour la solidarité, le Ministère et ses partenaires permettent aux collectivités de mieux planifier et de mieux coordonner leurs efforts, rapprochant de façon significative la gestion des fonds et le processus décisionnel de l'action à l'échelle locale et régionale.

Actions envisagées

- Coordonner la mise en place des Alliances pour la solidarité avec les Conférences régionales des élus, la Ville de Montréal et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador;

- Poursuivre la mise en œuvre des orientations en matière d'action communautaire afin de mieux structurer les interventions sur une base territoriale et de susciter la participation de la population.

ORIENTATION 5
Se distinguer comme employeur attrayant

À l'instar d'autres organisations privées ou publiques, le Ministère compose avec un renouvellement de son effectif lié aux nombreux mouvements de personnel, dont les départs à la retraite. Afin de maintenir des services accessibles et performants, le Ministère doit adopter des approches novatrices et mobilisatrices pour attirer, développer et retenir son personnel, dans un contexte de concurrence entre les organisations.

Action envisagée

- Poursuivre les étapes pour l'obtention de la certification Entreprise en santé du Bureau de normalisation du Québec afin de contribuer de façon significative à la santé physique et psychologique des personnes en milieu de travail.

ORIENTATION 6
Assurer des services accessibles et performants

Le souci de maintenir un taux de satisfaction élevé pour les clientèles dans une organisation en profonde mutation quant à ses modes de prestations et ses effectifs commandera des actions soutenues et une transformation dans les façons de réaliser la mission.

Actions envisagées

- Emploi-Québec poursuivra ses travaux en vue de la révision de son modèle d'affaires, basé sur une prestation de services multimodes, afin de pouvoir faire face aux mutations du marché du travail et à l'évolution du profil et des habitudes de ses clientèles;

- Le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, poursuivra ses travaux afin de proposer une vision globale et d'adopter une approche intégrée pour l'ensemble de ses interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

L'enveloppe budgétaire 2012-2013 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 277,9 M$.

PROGRAMME 1
Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec. De plus, il privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme totalise 846,1 M$, soit une diminution de 44,1 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par la fin du Plan Emploi Métropole et par la réduction des sommes allouées dans l'entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail, et ce, compte tenu d'une performance positive de l'emploi au Québec.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme est de 2 976,3 M$. Il s'agit d'une diminution de 34,4 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique notamment par la diminution de la clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours compensée en partie par l'indexation des prestations.

PROGRAMME 3
Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme est de 455,5 M$, soit une baisse de 15,8 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique notamment par l'application de mesures de réduction de dépenses de fonctionnement et de rémunération, et ce, conformément au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi que par un montant de 9,0 M$ versé en 2011-2012 pour l'administration du Pacte pour l'emploi en provenance de la provision correspondante.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	846 134,8	(44 136,6)	870 427,4	890 271,4
2. Mesures d'aide financière	2 976 343,0	(34 386,6)	2 971 025,6	3 010 729,6
3. Administration	455 469,9	(15 796,6)	458 494,7	471 266,5
Total	**4 277 947,7**	**(94 319,8)**	4 299 947,7	4 372 267,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**5 611**	**(233)**	—	5 844

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2012-2013 du Ministère demeure stable par rapport à 2011-2012.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	1 109,6	—	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	—	1 650,0
Total	**2 759,6**	**—**	2 759,6

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission des partenaires du marché du travail	1 696,7	1 678,3

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	25 075,1	25 066,0	23 339,1	25 077,6

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus du fonds proviennent en partie de Loto-Québec, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. L'autre partie des revenus provient du Ministère. Le niveau de dépenses 2012-2013 est prévu à 24,8 M$.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La prévision de dépenses 2012-2013 est de 1 110,8 M$.

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 2006. Il est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une dépense de 2,5 M$ est prévue pour 2012-2013.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1er avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 14,2 M$ en 2012-2013, respectant ainsi l'enveloppe reliée aux projets de développement en ressources informationnelles. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 20,4 M$ en 2012-2013 comparativement à 20,8 M$ en 2011-2012.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1er avril 2003. Pour l'exercice 2012-2013, des dépenses de 32,9 M$ sont prévues à ce fonds.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	24 795,8	5 772,0	24 885,6	5 871,1
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	32		32	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 110 848,6	972 196,7	1 088 694,8	992 101,1
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	2 508,3	—	4 241,4	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	20 425,5	19 526,1	20 768,9	19 526,1
Investissements	14 206,3		12 174,5	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	32 869,6	25 906,5	16 853,5	23 610,4
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

FAMILLE ET AÎNÉS

Le ministère de la Famille et des Aînés assure la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie. Il contribue, par son action, à la vitalité économique du Québec.

Le volet Famille

Le programme Mesures d'aide à la famille disposera d'un budget de 2 321,9 M$, dont 2 252,9 M$ serviront à offrir et à rendre accessibles des services de garde éducatifs à l'enfance répondant aux besoins de garde de plusieurs enfants et leur famille.

Un appel de projets pour l'attribution de 15 000 nouvelles places à contribution réduite a été lancé le 24 octobre 2011, ce qui permettra d'accorder les autorisations pour la réalisation de ces places au cours de l'année 2012.

Le Ministère poursuivra la création de nouvelles places à contribution réduite afin de rendre disponibles 223 000 places au terme de l'année 2012-2013.

Pour 2012-2013, des crédits totaux de 2,0 M$ ont été octroyés pour le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, ce qui permettra au Ministère d'accentuer ses efforts afin de faciliter la conciliation travail-famille et aussi favoriser l'engagement accru des pères dans la famille.

Par ailleurs, le Ministère poursuivra ses efforts visant à soutenir la contribution de ses partenaires au mieux-être des familles, notamment par la mise en place de politiques familiales municipales. Aussi, le Ministère reconnaît le rôle prépondérant des organismes communautaires Famille au mieux-être des familles et entend continuer à les appuyer financièrement. Il en est de même des haltes-garderies communautaires.

Le volet Aînés

Le Ministère, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux lancera la politique Vieillir chez soi qui a été établie, entre autres, avec la collaboration de la Société d'habitation du Québec, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015.

Le Ministère poursuivra son soutien à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, L'Appui, en partenariat avec Sojecci II ltée. Il réaffirme ainsi l'importance qu'il accorde aux proches aidants.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés.

La ministre de la Famille a un organisme gouvernemental sous sa responsabilité, soit le Curateur public. La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

Le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil des aînés ont été abolis le 1er juillet 2011. Cependant, le Ministère assure la poursuite de leurs activités et en assume les dépenses qui y sont rattachées.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2012-2013 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique 2008-2012.

ORIENTATION 1
Créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants

Actions envisagées

Les actions retenues par le Ministère pour réaliser cette orientation sont les suivantes :

- Un appel de projets pour l'attribution de 15 000 nouvelles places à contribution réduite permettra d'accorder les autorisations pour la réalisation de ces places au cours de l'année 2012. Selon la planification budgétaire, une partie de ces places (3 000) doit être concrétisée en 2012-2013;
- Ainsi, le Ministère poursuivra la création de places à contribution réduite en services de garde afin de rendre disponibles 223 000 places au terme de l'année 2012-2013;
- Le Ministère entend s'assurer que les parents continuent à avoir accès, dans toutes les régions du Québec, à un guichet d'accès aux places en services de garde;
- Afin d'assurer le respect des normes en matière de santé, de sécurité et de bien-être des enfants, le Ministère entend intensifier les activités d'inspection réalisées. Il entend également agir de façon proactive pour contrer la garde illégale;
- Le Ministère accordera un soutien financier et technique aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent implanter une politique familiale ou encore la mettre à jour;

- Le Ministère, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon et avec la Société de gestion du Fonds pour le développement des enfants, Avenir d'enfants, soutiendra le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté, afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité;

- Le Ministère appuiera financièrement les organismes communautaires Famille qui répondent à des besoins spécifiques des parents;

- Le Ministère poursuivra le financement des haltes-garderies communautaires. Les activités de haltes-garderies sont offertes par des organismes communautaires qui, dans le cadre de leur mission, offrent un soutien et un accompagnement aux familles ou qui, dans le contexte d'une intervention particulière auprès des parents ou des enfants, organisent à ces fins la garde temporaire d'enfants;

- Le Ministère appuiera financièrement les milieux de travail (entreprises et associations) qui désirent implanter des mesures concrètes pour faciliter la conciliation travail-famille. Des actions favorisant l'engagement paternel et l'adaptation des milieux de vie pour répondre aux besoins de conciliation travail-famille seront ainsi entreprises.

ORIENTATION 2
Favoriser le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec

Actions envisagées

Pour concrétiser cette orientation, le Ministère cible les actions suivantes :

- Le Ministère, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, lancera la politique Vieillir chez soi qui a été établie, entre autres, avec la collaboration de la Société d'habitation du Québec, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre, en concertation avec les partenaires concernés, du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015;

- Le Ministère poursuivra son soutien à la Société de gestion du Fonds pour le soutien aux proches aidants, L'Appui, en partenariat avec Sojecci II ltée.

ORIENTATION 3
Moderniser et optimiser la prestation de services du Ministère et développer son organisation

Actions envisagées

La principale action retenue par le Ministère pour réaliser cette orientation est d'assurer une gestion performante de ses ressources, notamment par la réalisation de son Plan d'action sur l'amélioration des services à l'organisation.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations

Une portion importante du budget du Ministère, soit 2 321,9 M$, sera consacrée aux mesures d'aide à la famille et visera, conformément aux objectifs fixés dans l'orientation 1, à créer des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants.

Le Ministère disposera également d'un budget de 27,8 M$ pour assurer la concrétisation de l'orientation 2 relative aux aînés en vue de favoriser le vieillissement actif et leur pleine contribution au développement du Québec.

Enfin, des crédits de 15,0 M$ en immobilisations sont mis à la disposition du Ministère pour assurer la réalisation de l'orientation 3 portant sur la modernisation et l'optimisation de ses services et du développement de l'organisation.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

En 2012-2013, ce programme disposera d'un budget de dépenses de 57,9 M$, ce qui représente une augmentation de 4,9 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, l'amortissement et l'entretien des systèmes informatiques.

PROGRAMME 2
Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif le financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel œuvrant dans le domaine des services de garde éducatifs à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 321,9 M$ en 2012-2013, soit une augmentation de 29,2 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation est principalement attribuable aux coûts reliés aux ententes négociées avec les responsables des services de garde en milieu familial et au développement de nouvelles places à contribution réduite en 2012-2013.

PROGRAMME 3
Condition des aînés

Ce programme finance des mesures afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise, que ce soit au plan social, civique, économique ou professionnel, et d'assurer la cohérence des interventions de l'État au regard des aînés.

Ce programme disposera, en 2012-2013, d'un budget de 27,8 M$, ce qui représente une augmentation de 5,8 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de la nouvelle politique Vieillir chez soi.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens déclarés inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 43,1 M$ comparativement à la dépense probable de 43,4 M$ pour l'exercice financier 2011-2012, ce qui représente un écart de 0,3 M$.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	57 909,5	4 894,6	54 020,5	53 014,9
2. Mesures d'aide à la famille	2 321 896,3	29 232,9	2 281 349,3	2 292 663,4
3. Condition des aînés	27 773,5	5 787,0	25 007,9	21 986,5
4. Curateur public	43 062,2	(342,6)	43 523,8	43 404,8
Total	**2 450 641,5**	**39 571,9**	2 403 901,5	2 411 069,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 019**	**(23)**	—	1 042

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 12,1 M$ en 2012-2013.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements s'inscrivent à l'intérieur des actions prévues en regard de l'orientation 3, dont l'objectif est d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 11,6 M$ pour couvrir ses investissements.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	26 555,9	—	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	—	1 002,0
Total	**27 557,9**	**—**	27 557,9

.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Curateur public	43 062,2	43 404,8

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds pour le développement des jeunes enfants vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 1 concernant l'épanouissement des familles et le développement des enfants.

Fonds de soutien aux proches aidants

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et Sojecci ll ltée, le holding de la famille de Lucie et d'André Chagnon, le fonds contribue au soutien des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative et persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. L'objectif stratégique relié à ce fonds s'inscrit dans l'orientation 2 favorisant le vieillissement actif et la pleine contribution des aînés au développement du Québec.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	14 880,0	—	14 880,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	15 000,0	—	15 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

FINANCES

Le Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille « Finances » pour l'exercice 2012-2013 s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes :

- Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire;
- Soutenir la croissance économique;
- Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple;
- Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants;
- Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le Ministère appuie le ministre, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Également, il élabore et propose des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle conseil en matière financière et économique auprès du ministre, du gouvernement ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Le Ministère effectue par ailleurs un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière et économique.

Le Ministère remplit également les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus, notamment en termes fiscaux et tarifaires, et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Assurer la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le Conseil du trésor.

De plus, le Ministère assure le suivi et l'encadrement des sociétés d'État et il conseille le ministre et le ministre délégué à l'égard des lois dont l'application relève d'eux et à l'égard des politiques relatives au secteur financier.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2012-2013 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1
Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire

Pourcentage des ressources budgétaires : 37,5 %

Objectifs

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le financement des services publics, le financement et la gestion de la dette ainsi qu'une reddition de comptes rigoureuse.

La majeure partie de l'effectif du Ministère est affectée à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication annuelle des comptes publics et des rapports financiers mensuels du gouvernement.

Actions envisagées

- Élaboration et publication du budget 2013-2014 et de ses mesures;
- Élaboration et publication de la mise à jour économique et financière de l'automne 2012;
- Réalisation des prévisions économiques à la base des prévisions budgétaires;
- Réalisation de la prévision des revenus et des dépenses du gouvernement;
- Analyse des grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Conseils au gouvernement en matière d'organisation financière;
- Suivi des besoins financiers nets du gouvernement, préparation du budget de caisse ainsi que suivi et préparation des prévisions des résultats des entités consolidées;
- Publication des comptes publics et des rapports financiers mensuels;
- Suivi de l'évolution des normes comptables internationales afin de prévoir et d'évaluer les impacts de leur adoption sur les états financiers du gouvernement;
- Conseil et soutien aux organismes du gouvernement au regard de l'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et du secteur privé;
- Analyse et amélioration des contrôles internes en matière d'intégrité des systèmes comptables auprès des entités incluses au périmètre comptable;

- Développement de processus et de systèmes informatiques visant à faciliter la préparation des états financiers consolidés du gouvernement;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Politique de financement des services publics;
- Publication du rapport annuel sur les revenus de tarification;
- Soutien à la réalisation d'évaluations actuarielles relatives aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic et détermination de la politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs financiers;
- Assurer les relations avec les agences de notation;
- Poursuite des travaux pour la réduction de la dette;
- Prévision de la dette du gouvernement et du secteur public;
- Prévision des opérations de financement du gouvernement;
- Réalisation du programme de financement du gouvernement et de Financement-Québec;
- Soutien aux ministères et organismes impliqués dans la négociation d'ententes avec le gouvernement fédéral;
- Poursuite des discussions concernant le renouvellement des transferts fédéraux, notamment la péréquation et les transferts au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire;
- Soutien à la participation du ministre aux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances.

ORIENTATION 2
Soutenir la croissance économique

Pourcentage des ressources budgétaires : 4,8 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'économie sont répartis selon deux axes : soutenir la croissance économique et améliorer la productivité.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts pour soutenir l'emploi, favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et encourager la formation;
- Mise en place de mesures pour favoriser l'augmentation de la participation au marché du travail;

- Proposition de mesures pour soutenir la compétitivité des entreprises et aider les secteurs en difficulté;
- Identification d'initiatives pour favoriser une offre diversifiée de capital de risque;
- Mise en place de mesures pour stimuler l'investissement privé;
- Développement de nouveaux moyens pour accroître la recherche, le développement et l'innovation.

ORIENTATION 3
Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 45,3 % (dont 40,8 % pour la Provision pour des initiatives concernant les revenus)

Objectifs

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allégement du fardeau fiscal et le maintien de la compétitivité du régime fiscal des particuliers et des entreprises, l'équité et l'intégrité du régime fiscal ainsi que la simplification du régime fiscal.

L'effectif alloué à cette orientation provient principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales, ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cette orientation représentent près de la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison notamment de la Provision pour des initiatives concernant les revenus qui vise notamment à financer des projets de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscale.

Actions envisagées

- Poursuite des efforts visant à rendre le régime fiscal plus équitable, plus compétitif et plus simple;
- Proposition de modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Proposition de modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, social et durable;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, notamment en ciblant les secteurs de la construction et de la restauration;
- Poursuite des efforts visant à contrer l'évitement fiscal, notamment par l'élaboration de mesures à cette fin;
- Évaluation des impacts des mesures fiscales, et de la fiscalité en général, sur les ménages, les entreprises et sur l'activité économique, notamment au moyen du modèle d'équilibre général du ministère des Finances;
- Poursuite des efforts pour faciliter la compréhension du régime fiscal par les contribuables.

ORIENTATION 4
Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants

Pourcentage des ressources budgétaires : 9,7 %

Objectifs

Les objectifs relatifs au secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : la modernisation du droit des compagnies, la protection des consommateurs de produits et de services financiers et le développement de pôles d'excellence en matière de finance.

Actions envisagées

- Soutien aux activités de Finance Montréal – La grappe financière du Québec;
- Poursuite des discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Vigie et mise à jour de la législation et de la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 5
Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente

Pourcentage des ressources budgétaires : 2,7 %

Objectifs

Les objectifs relatifs à la gouvernance et à la gestion ministérielle sont répartis selon trois axes d'intervention : la gouvernance des sociétés d'État, les services à la population et le maintien de l'expertise du Ministère.

Actions envisagées

- Application et suivi de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL) avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Soutien à la mise en œuvre de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique;
- Coordination de travaux et promotion de l'adhésion au dépôt direct et au service P@iement en ligne[MC];
- Poursuite de diverses mesures d'attraction et de rétention du personnel, notamment par le développement des compétences;
- Promotion de la culture éthique au ministère des Finances.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	**Réaliser le Plan de retour à l'équilibre budgétaire**	**52,7**	**37,5**
	Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)	*6,3*	
	Divers éléments de programmes	*46,4*	
Orientation 2 :	**Soutenir la croissance économique**	**6,7**	**4,8**
	Divers éléments de programmes	*6,7*	
Orientation 3 :	**Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple**	**63,7**	**45,3**
	Programme 2, élément 6 (Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus)	*57,3*	
	Divers éléments de programmes	*6,4*	
Orientation 4 :	**Soutenir le développement du secteur financier tout en assurant la protection des épargnants**	**13,7**	**9,7**
	Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)	*10,8*	
	Divers éléments de programmes	*2,9*	
Orientation 5 :	**Améliorer les modes de gouvernance et favoriser une gestion efficiente et transparente**	**3,8**	**2,7**
	Divers éléments de programmes	*3,8*	
Total		**140,6**	**100,0**

Ces chiffres excluent 8 250,6 M$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 13,6 M$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 8 237,0 M$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

La variation à la baisse de 14,3 M$ à ce programme est principalement attribuable à un nouveau partage, à compter de 2012-2013, du financement des infrastructures locales au Québec entre la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL), le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Cette baisse inclut également l'application au Ministère des mesures du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

La variation à la hausse de 30,9 M$ à ce programme est essentiellement liée à la Provision pour des initiatives concernant les revenus dont la dépense, en 2011-2012, est comptabilisée dans d'autres ministères, ainsi qu'une première affectation de crédits au Fonds du Plan Nord. Cette croissance prend toutefois en compte la réduction de dépenses liée à l'application au Ministère des mesures du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 3
Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 8 237,0 M$, se divisent en quatre éléments :	**M$**
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	5 217,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	3 032,0
– Intérêts sur le régime de rentes de survivants : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminué des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants	2,0
– Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminué des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés	(14,0)
Service de la dette prévu	8 237,0

Les dépenses 2012-2013 affectées à ce programme augmentent de 785,0 M$ par rapport à 2011-2012. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la dette et par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite). De plus, comme il est prévu que les taux d'intérêt ne continueront pas à diminuer en 2012-2013, le Fonds d'amortissement des emprunts ne réalisera pas autant de gains sur disposition de titres qu'en 2011-2012, de sorte que les revenus de ce fonds, qui sont inscrits en déduction du service de la dette directe, seront moins élevés que l'année précédente.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction du Ministère	42 733,4	(14 296,7)	57 464,5	57 030,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	111 415,0	30 928,4	135 149,2	80 486,6
3. Service de la dette	8 237 000,0	785 000,0	7 452 000,0	7 452 000,0
Total	**8 391 148,4**	**801 631,7**	7 644 613,7	7 589 516,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**671**	**(9)**	—	680

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

L'augmentation nette de 801,6 M$ du budget de dépenses 2012-2013 par rapport à la dépense probable 2011-2012 s'explique exclusivement par l'augmentation des dépenses au programme Service de la dette.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements prévu en 2012-2013 est en hausse de 708,1 M$. Cette hausse est essentiellement attribuable aux « Prêts, placements, avances et autres » liés au montant à accorder à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SoFIL) afin de pourvoir aux engagements pris au cours des exercices antérieurs auprès des municipalités, et ce, pour l'application prochaine de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert.

Cette hausse prend toutefois en compte une révision à la baisse des besoins informatiques au Ministère afin de répondre aux objectifs en matière de ressources informationnelles du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014. Ce budget vise majoritairement le maintien des actifs informationnels et par la suite le financement des projets débutés en 2011-2012 et pour lesquels des engagements ont été pris.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	2 035,0	(540,0)	2 575,0
Prêts, placements, avances et autres	708 665,0	708 635,0	30,0
Total	**710 700,0**	**708 095,0**	2 605,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés financiers	95 825,7	—	87 583,0	—
Financement-Québec	778 803,0	—	796 435,2	—
Institut de la statistique du Québec	29 429,2	13 589,7	29 931,5	13 761,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	702 617,0	—	535 688,9	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances, a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds des générations

Le Fonds des générations, constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

Fonds du Bureau de décision et de révision

L'article 114 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2) constitue le Fonds du Bureau de décision et de révision. Le Fonds du Bureau de décision et de révision pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Bureau de décision et de révision.

ANNEXE 1 (suite)

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du fonds servent au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,3 M$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification applicable aux centres financiers internationaux.

Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord a été institué par la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (L.R.Q., c. F-3.2.1.1.1). Le Fonds a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord, soit l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^{e} degré de latitude nord et au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent. Il permettra de soutenir le financement d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement et la protection du territoire du Plan Nord et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent. Il peut également soutenir financièrement les activités de mise en œuvre et de coordination de ces initiatives et l'exécution de mandats de démarchage confiés à Investissement Québec qui ont pour objet de favoriser le développement économique de ce territoire.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Le Fonds relatif à l'administration fiscale a été institué par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (L.R.Q., c. A-7.003) dont l'objet est de rétribuer les services que l'Agence rend au ministre du Revenu.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 046 579,5	—	944 861,9	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	17		17	
Fonds des générations				
Dépenses	—	—	—	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds du Bureau de décision et de révision*				
Dépenses	1 890,4	—	1 555,7	—
Investissements	50,0		21,6	
Effectif (ETC)	15		15	
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 100,0	337,5	1 100,0	337,5
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	51 549,3	—	1 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	740 322,9	—	787 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

* À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, les données qui apparaissaient auparavant à cet organisme sont dorénavant présentées dans son fonds spécial.

EN BREF

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Le budget de dépenses 2012-2013 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 299,3 M$.

Le budget attribué au Ministère vise à poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les orientations du plan stratégique. Ces priorités visent une immigration en réponse aux besoins du Québec et qui contribue à la vitalité du français, une approche interculturelle favorisant la pleine participation des personnes de toutes origines au développement du Québec et une organisation efficiente capable de se renouveler pour mieux servir la clientèle.

Par ailleurs, le budget du Ministère comprend les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 165,7 M$.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration, à sélectionner des personnes immigrantes et à soutenir la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2012-2013 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » totalise 299,3 M$.

Les choix budgétaires du Ministère sont présentés selon les orientations du plan stratégique.

ORIENTATION 1
Adapter la prospection, la promotion et la sélection de l'immigration de façon à répondre aux besoins et aux valeurs humanitaires du Québec

Le budget consacré aux activités de promotion, de prospection et de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2012 est de 1,6 M$ en crédits de base. Un montant additionnel estimé à 39,2 M$ proviendra du crédit au net[1].

Actions envisagées

- L'admission au Québec, projetée en 2012, de 51 200 à 53 800 personnes immigrantes;
- La revitalisation du programme Entrepreneur en collaboration avec les intermédiaires concernés;
- L'optimisation de la base de données de comparaison des diplômes avec le système scolaire québécois;
- La promotion de l'immigration à l'étranger centrée sur les besoins économiques de toutes les régions du Québec;
- L'optimisation des processus des programmes des travailleuses et des travailleurs temporaires et qualifiés, du programme Investisseur et du programme de parrainage familial et de sélection des personnes réfugiées.

ORIENTATION 2
Accroître la maîtrise du français des personnes immigrantes

Un budget de 67,6 M$ est consacré à la prestation des différentes formules de cours de français (temps complet, temps partiel, cours réguliers, cours spécialisés, cours en ligne et cours en milieu de travail), à la diversification de l'offre de service en francisation pour joindre plus et mieux la clientèle du Ministère, à la maîtrise du français à des niveaux de compétence plus avancés et au versement des allocations financières aux étudiants.

[1] Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

Actions envisagées

- La planification, l'organisation et la prestation de cours de français (niveaux régulier et spécialisé à temps complet et à temps partiel) offerts aux personnes immigrantes dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires mandataires du Ministère ainsi que dans les entreprises;

- Le déploiement d'une offre de service de plus en plus diversifiée, à l'étranger et au Québec, notamment des cours de français spécialisés, en classe et en ligne, adaptés aux besoins des personnes qui veulent exercer leur métier ou leur profession au Québec. Le développement et la mise en œuvre d'un cours en ligne de stade avancé ainsi que de modules en ligne pour certains domaines professionnels;

- L'implantation du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec et de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes : développement de matériel didactique et d'outils d'évaluation.

ORIENTATIONS 3 ET 4
Accroître la prise en compte de la diversité par l'ensemble des acteurs de la société

Accélérer l'intégration des personnes immigrantes

Un budget de 47,9 M$ est consacré aux activités en lien avec ces deux orientations.

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 « La diversité : une valeur ajoutée »;

- Le soutien financier à des projets qui visent à encourager l'ouverture à la diversité et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses ainsi que l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec;

- La consolidation du partenariat avec les organismes communautaires pour l'accueil, l'installation et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes;

- Le soutien aux entreprises qui souhaitent faire appel à l'immigration pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre et pour les appuyer dans leur gestion de la diversité;

- La conception d'un avis préliminaire en ligne sur la comparaison des études effectuées hors du Québec accessible aux partenaires, notamment aux entreprises;

- L'optimisation du processus de traitement des demandes d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec;

- Le soutien à des projets avec des ordres professionnels et d'autres organismes de réglementation pour accélérer et faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés.

ORIENTATION 5
Transformer l'organisation pour accroître sa performance

Une somme de 16,5 M$ est prévue pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Elle inclut notamment des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère, la mise en vigueur d'une approche de gestion intégrée des risques et le renforcement de la reddition de comptes. Elle couvre également des actions visant le développement des compétences du personnel, la planification de la main-d'œuvre et de maintien ou la mise en place de nouvelles conditions favorisant la mobilisation.

Actions envisagées

- La réalisation en cours du Plan directeur des systèmes d'information qui permet notamment la mise en ligne de nouveaux services transactionnels tels que la prise de rendez-vous, l'inscription à des sessions d'information et la demande de certificat de sélection pour les travailleuses et travailleurs qualifiés ainsi que pour les personnes admissibles au Programme de l'expérience québécoise;

- La poursuite du développement des cours de français en ligne de stade avancé ainsi que du Service d'intégration en ligne;

- L'optimisation de tous les processus ayant trait aux services de mission et aux services de soutien à la mission du Ministère;

- L'amélioration des services et des programmes à la lumière des évaluations de programme, des enquêtes de satisfaction de la clientèle, des vérifications internes et de la gestion intégrée des risques;

- La poursuite des différents dossiers en gestion des ressources humaines comprenant notamment des activités d'accompagnement en gestion du changement dans le cadre de plusieurs projets ministériels majeurs, des actions liées au développement des compétences et de mécanismes de gestion de savoirs et de transferts d'expertise ainsi qu'à la planification de la main-d'œuvre et des activités en santé des personnes.

ORIENTATION 6
S'assurer avec les partenaires que l'offre de service gouvernementale soit adaptée, cohérente et intégrée.

Depuis l'exercice financier 2008-2009, la totalité de l'enveloppe budgétaire du Québec consacrée à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes est versée au budget du Ministère afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées. Une provision de 165,7 M$ est prévue en 2012-2013 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des immigrants, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Actions envisagées

- La reconduction des ententes avec les trois ministères concernés;
- La mise en place, en association avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'un dispositif de services intégrés assurant une meilleure coordination des différentes interventions et des services auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées;
- La mise en œuvre d'actions précises visant l'harmonisation des services gouvernementaux de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations

		M$	%
Orientation 1 :	Immigration	1,6	0,5
Orientation 2 :	Francisation	67,6	22,6
Orientations 3 et 4 :	Intégration	47,9	16,0
Orientation 5 :	Direction, information et services de soutien centralisés	16,5	5,5
Orientation 6 :	Harmonisation des services gouvernementaux d'intégration et de francisation	165,7	55,4
Total		**299,3**	**100,0**

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce dernier inclut également les sommes transférées aux trois autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 299,3 M$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2011-2012 s'explique par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net. Cette variation s'explique également par la réduction des dépenses découlant de l'optimisation des processus des programmes des travailleuses et des travailleurs temporaires et qualifiés, du programme Investisseur et du programme de parrainage familial et de sélection des personnes réfugiées.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	299 313,4	130 382,0	303 712,0	168 931,4
Total	**299 313,4**	**130 382,0**	303 712,0	168 931,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 029**	**(24)**	—	1 053

Note : Le budget de dépenses 2012-2013 exclut les montants associés au crédit au net.

La dépense probable 2011-2012 exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net dont le total à la disposition du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est de 35,7 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » permettra au Ministère de mettre en œuvre, au cours des quatre prochaines années, les orientations et les objectifs contenus dans le plan stratégique ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, la gestion électronique et l'authentification des documents et le développement de nouveaux services en ligne dont la mise en ligne de la Demande de certificat de sélection du Québec, le service d'intégration en ligne et de nouveaux modules de formation pour l'apprentissage du français.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	11 800,0	—	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	—	86,0
Total	**11 886,0**	**—**	11 886,0

EN BREF

JUSTICE

En 2012-2013, le ministère de la Justice entend poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues pour favoriser l'accès à la justice qui comporte des enjeux budgétaires importants, notamment :

- L'augmentation du nombre de juges à la Cour du Québec;
- La poursuite du projet pilote portant sur l'implantation de trois centres de justice de proximité à Rimouski, Québec et Montréal, offrant des services gratuits d'information, de soutien et d'orientation;
- La bonification du programme de médiation familiale;
- La création d'un service d'aide à la révision des pensions alimentaires pour enfants;
- La hausse des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique à compter du 1er juin 2012;
- La création d'un comité d'experts qui évaluera l'option d'offrir une assurance juridique aux citoyens non admissibles à l'aide juridique;
- La bonification des indemnités versées aux jurés;
- La modernisation et le réaménagement de salles d'audience au palais de justice de Montréal, ainsi que les systèmes de sécurité qui s'y rattachent.

Autant de mesures qui contribueront à améliorer l'accès à la justice et au droit, à simplifier certaines procédures judiciaires, à diminuer les coûts et les délais pour le justiciable, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements. Plusieurs de ces actions sont prévues au Plan stratégique 2010-2015 du ministère de la Justice et d'autres aussi, notamment la modernisation du Code de procédure civile.

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'élève à 751,3 M$ pour l'exercice 2012-2013, soit une augmentation de 7,9 % par rapport au budget de dépenses initial de 2011-2012. Les principaux choix budgétaires que comporte le plan annuel de gestion de dépenses concernent le financement des activités régulières dévolues au ministre de la Justice ainsi que des actions prévues pour favoriser l'accès à la justice.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes autres que budgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques et le Fonds d'aide aux recours collectifs, de même que le fonds du Tribunal administratif du Québec qui reçoit une affectation du ministre de la Justice.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de jurisconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de Procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers et du Registre des lobbyistes, ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a comme mandat principal de favoriser l'implantation et le maintien de Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, de favoriser la promotion des droits des victimes reconnus par la loi et de veiller au développement de programmes d'aide aux victimes d'actes criminels.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre, n'apparaissent pas au budget de dépenses, puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2012-2013 s'élève à 751,3 M$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité du ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des priorités du Plan stratégique 2010-2015 du Ministère, lequel comprend des mesures favorisant une justice plus accessible pour le citoyen et le maintien d'une offre de service adéquate, adaptée et de qualité, au bénéfice des citoyens. Ce plan comporte trois orientations.

ORIENTATION 1
Promouvoir et faciliter l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen

Actions envisagées

- Institution d'un nouveau Code de procédure civile du Québec, visant à moderniser et à simplifier les procédures, en mettant notamment l'accent sur les moyens amiables de règlement, la conciliation et l'obligation des parties à collaborer. Les dispositions contenues dans l'avant-projet de loi donnent également un rôle actif plus important au juge pour assurer le déroulement plus efficace des procédures. Enfin, le recours aux technologies est au nombre des moyens privilégiés pour augmenter la qualité des services et accélérer certains déroulements;

- Bonification du programme de médiation familiale, prolongeant la durée des séances d'information de groupe et les enrichissant sur les aspects de la parentalité après la rupture et augmentation du budget alloué aux séances gratuites de médiation familiale;

- Mise en place d'un service d'aide à la révision des pensions alimentaires, répondant aux besoins des parents qui souhaitent une démarche simplifiée et à moindres coûts dans le cadre d'un rajustement des pensions alimentaires pour enfants;

- Mise en place de centres de justice de proximité à Rimouski, Québec et Montréal dans le cadre d'un projet pilote. Ces centres sont des guichets uniques offrant des services gratuits d'information, de soutien et d'orientation par différents acteurs du domaine juridique. À terme, ce service pourrait s'étendre à d'autres régions du Québec;

- Tenue des Rendez-vous avec la justice qui propose, partout au Québec, une multitude d'activités pour informer le citoyen sur ses droits et obligations, pour l'aider à mieux comprendre les rouages du système judiciaire et pour le renseigner sur ses diverses composantes;

- Révision et mise à jour des textes réglementaires à être publiés dans le Recueil des lois et règlements du Québec;

- Refonte du site Internet du Ministère afin de mieux rejoindre les citoyens.

ORIENTATION 2
Assurer un rôle actif dans l'évolution de la justice et dans la défense des droits et de l'intérêt public

Actions envisagées

- Réflexions sur de nouvelles réalités économiques et sociales soulevant des enjeux en matière de justice, tels que la violence conjugale, l'itinérance, la justice en milieu autochtone et l'adoption, ou encore, sur de nouvelles approches de justice comme les programmes d'accompagnement et la justice réparatrice;

- Lancement du plan quinquennal d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie par le ministre de la Justice, Procureur général et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie. Ce plan d'action est le résultat d'un engagement conjoint de 11 ministères et sa coordination dans la mise en œuvre, son suivi et son évaluation sont assurés par le Bureau de lutte contre l'homophobie rattaché au Ministère;

- Contribution à la mise en œuvre de politiques gouvernementales, notamment en matière d'agression sexuelle, de violence conjugale, de maltraitance envers les personnes aînées, d'itinérance et de gangs de rue.

ORIENTATION 3
Une organisation performante et novatrice

Actions envisagées

- Élaboration d'un plan directeur des ressources humaines axé principalement sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, le maintien et le développement de l'expertise, la mobilisation et la santé des personnes;

- Réalisation de deux sondages sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail;

- Amélioration des outils de communication interne, notamment la modernisation du site intranet du Ministère;

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action visant à optimiser et à consolider les services judiciaires dans certains points de service;

- Mise en place d'une organisation administrative modernisée des services juridiques gouvernementaux afin d'optimiser les ressources juridiques disponibles;

- Mise en place du Centre administratif et judiciaire qui permettra de faciliter l'accès à la justice, d'améliorer la qualité des services offerts et la réalisation des activités de nature administrative et judiciaire;

- Élaboration de la stratégie de prestation électronique des services qui appuiera le développement de produits électroniques à forte valeur ajoutée pour les clientèles et pour optimiser la prestation globale des services aux citoyens;

- Élaboration de l'architecture d'entreprise ministérielle afin de préciser la façon d'utiliser le plein potentiel des technologies de l'information et des communications et pour assurer une prestation de qualité aux citoyens;

- Optimisation des activités de soutien administratif afin de mieux répondre aux exigences de pertinence, d'efficacité et d'efficience et améliorer la capacité du Ministère à mieux servir les citoyens;

- Révision des pratiques tarifaires afin de les rendre efficaces et conformes à l'intérêt de tous, tout en se préoccupant du principe de l'accès à la justice.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 104,6 M$ en 2012-2013, en hausse de 3,4 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent, et ce, dû principalement à la mise en œuvre des mesures du Plan Accès Justice.

PROGRAMME 2
Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 274,9 M$ en 2012-2013, en hausse de 3,0 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cet écart est imputable à l'effet net de certaines dépenses, notamment la non-récurrence de certains montants forfaitaires accordés lors de la négociation des conditions de travail des juristes de l'État, les sommes additionnelles reliées à la mise en œuvre des mesures du Plan Accès Justice et du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie.

PROGRAMME 3
Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs. Le budget de dépenses de ce programme en 2012-2013 s'élève à 12,0 M$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2011-2012.

PROGRAMME 4
Accessibilité à la justice

Ce programme vise à assurer aux justiciables une accessibilité à la justice, par le biais de l'aide juridique offerte, aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que par certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale. Le budget de dépenses de ce programme est de 140,5 M$ en 2012-2013 en baisse de 1,8 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cet écart résulte de l'effet combiné de la non-récurrence des crédits accordés à la Commission des services juridiques pour le paiement des honoraires des avocats de pratique privée dans le cadre des mégaprocès et du coût prévu de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

PROGRAMME 5
Autres organismes relevant du ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir : l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et liberté de la personne (L.R.Q., c. C-12). Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,2 M$ en 2012-2013, sensiblement le même niveau que la dépense probable 2011-2012.

PROGRAMME 6
Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Il vise également le Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 104,9 M$ en 2012-2013 comparativement à une dépense probable de 102,6 M$ en 2011-2012. Cet écart est imputable à la création du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation, à l'Entente relative aux conditions de travail des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et des effectifs supplémentaires accordés dans le contexte des négociations des conditions de travail de ces derniers. Cet écart s'explique également par la non-récurrence de certaines sommes forfaitaires accordées aux procureurs lors des négociations de leurs conditions de travail et par le transfert, en 2011-2012, d'une somme de 4,1 M$ provenant de la provision du ministère des Finances pour des initiatives de revenus et versée pour les activités menées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale.

PROGRAMME 7
Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise aussi à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 91,2 M$ en 2012-2013, soit le même niveau que la dépense probable 2011-2012.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	104 559,6	3 446,0	98 138,1	101 113,6
2. Administration de la justice	274 913,0	3 001,6	262 534,5	271 911,4
3. Justice administrative	11 983,2	(69,0)	11 870,2	12 052,2
4. Accessibilité à la justice	140 546,5	(1 811,4)	137 633,9	142 357,9
5. Autres organismes relevant du ministre	23 189,5	(233,6)	23 236,2	23 423,1
6. Poursuites criminelles et pénales	104 943,0	2 356,8	79 911,6	102 586,2
7. Indemnisation et reconnaissance	91 201,5	—	87 201,5	91 201,5
Total	**751 336,3**	**6 690,4**	700 526,0	744 645,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**3 877**	**1**	—	3 876

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 21,0 M$. La hausse de 1,3 M$ est attribuable à la refonte du site web de l'Office de la protection du consommateur, de même qu'aux acquisitions rendues nécessaires à la suite de l'ajout de juges et de procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	20 934,9	1 264,1	19 670,8
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	**20 978,0**	**1 264,1**	19 713,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	203,8	203,8
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	—
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	14 993,7	15 187,4
Conseil de la justice administrative	453,7	463,5
Conseil de la magistrature	2 221,5	2 190,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	104 643,0	102 586,2
Office de la protection du consommateur	8 195,8	8 235,7
Tribunal des droits de la personne	268,5	268,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	147 666,7	134 525,5	142 293,1	130 410,0
Fonds d'aide aux recours collectifs	1 997,9	692,6	2 480,8	695,5
Office des professions du Québec	9 089,7	—	9 010,6	—
Société québécoise d'information juridique	13 800,0	—	13 073,6	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Le fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	19 762,4	10,1	17 030,2	10,1
Investissements	75,0		214,9	
Effectif (ETC)	5		5	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	20 704,2	—	21 827,1	—
Investissements	10 408,0		6 900,0	
Effectif (ETC)	135		136	
Fonds du Tribunal administratif du Québec*				
Dépenses	32 366,1	11 358,3	32 192,2	11 339,5
Investissements	1 165,7		1 165,7	
Effectif (ETC)	278		278	

* À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, les données qui apparaissaient auparavant à cet organisme sont dorénavant présentées dans son fonds spécial.

EN BREF

RELATIONS INTERNATIONALES

En 2012-2013, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 115,9 M$, soit une hausse de 7,9 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation s'explique notamment par la consolidation du réseau des représentations du Québec dans les pays émergents annoncée dans le Discours sur le budget 2011-2012, par la poursuite des efforts relativement au redressement de la situation en Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010, par l'amélioration des pratiques administratives et par la provision pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement.

À l'instar de l'exercice 2011-2012, un montant est prévu pour la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Plus spécifiquement, 3,8 M$ seront alloués en 2012-2013 à la réalisation de mesures mises de l'avant par le ministère des Relations internationales ainsi que par d'autres ministères et organismes partenaires.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec dans le cadre de négociations d'accords internationaux et au respect des engagements internationaux du Québec.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Mentionnons également que le ministre des Relations internationales est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section lll.l de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2012-2013 du Ministère est de 115,9 M$, soit une hausse de 7,9 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation est attribuable à la consolidation du réseau des représentations du Québec dans les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine) annoncée dans le Discours sur le budget 2011-2012, à la poursuite des efforts relativement au redressement de la situation en Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010, à la mise en place d'une stratégie de soutien à la recherche et à l'innovation, à la modernisation des pratiques administratives, à la provision pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant, et finalement à la réduction budgétaire liée aux efforts gouvernementaux apparaissant au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison des transferts budgétaires liés à la provision pour la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Pour l'exercice 2011-2012, ces transferts s'élevaient à 2,8 M$.

En 2012-2013, un montant de 3,8 M$ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec. Ce montant est affecté à la mise en œuvre d'initiatives structurantes par le Ministère et par les ministères et organismes partenaires.

Le Ministère, bien que concerné par chacun des objectifs de cette politique, est plus particulièrement chargé de renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois. Il doit également contribuer à l'effort de solidarité internationale. Par ailleurs, à titre de responsable de la coordination de l'action internationale des ministères et des organismes, il s'assure, par un suivi rigoureux, de la mise en œuvre des autres objectifs de la Politique internationale du Québec portant sur la prospérité, la sécurité ainsi que sur la culture et l'identité du Québec.

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2012-2013 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2011-2014.

ORIENTATION 1
Promouvoir la vision, les politiques et les stratégies du gouvernement du Québec à l'étranger

- Poursuivre la collaboration avec les ministères et organismes québécois en vue de la réalisation du Plan d'action 2009-2014 de la Politique internationale du Québec et coordonner la mise en œuvre de stratégies de mobilité de la main-d'œuvre;

- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis;

- Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe;

- Appuyer les programmes de coopération en vigueur avec les pays, États fédérés ou régions prioritaires;

- Coordonner les activités diplomatiques du gouvernement tant au Québec qu'à l'étranger de manière performante et écoresponsable.

ORIENTATION 2
Promouvoir l'identité, les valeurs et les intérêts du Québec auprès des décideurs étrangers, des organisations internationales et de l'opinion publique internationale

- Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques ainsi que des leaders d'opinion des pays prioritaires pour le Québec par l'organisation de rencontres gouvernementales de haut niveau et par la réalisation d'activités de visibilité;

- Participer aux travaux des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie;

- Contribuer activement, au sein de la Délégation permanente du Canada, aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), ainsi que suivre les travaux de l'Organisation des États américains;

- Renforcer l'implication du gouvernement du Québec au sein des forums internationaux, notamment ceux consacrés à la lutte aux changements climatiques, à l'environnement et aux ressources naturelles;

- Continuer le partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du programme Québec sans frontières, du Programme québécois de développement international et des programmes de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale.

ORIENTATION 3
Mettre à profit les leviers d'action disponibles et utiliser les ressources gouvernementales de façon optimale

- Renforcer la capacité du Ministère à faire face aux nouveaux défis en matière de ressources humaines, en particulier pour assurer une relève.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à immigrer au Québec.

En 2012-2013, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales s'élève à 115,9 M$, soit une hausse de 7,9 M$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cette variation s'explique notamment par la consolidation du réseau des représentations du Québec dans les pays émergents annoncée dans le Discours sur le budget 2011-2012, par la poursuite des efforts relativement au redressement de la situation en Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010, par l'amélioration des pratiques administratives et par la provision pour la poursuite de la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec, qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	115 907,6	7 925,6	111 440,9	107 982,0
Total	**115 907,6**	**7 925,6**	111 440,9	107 982,0
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**544**	**(5)**	—	549

Note : Le programme Affaires internationales comporte une provision qui permet des transferts à d'autres programmes du gouvernement où la dépense est augmentée d'autant. Au ministère des Relations internationales, la dépense probable est diminuée en raison de tels transferts.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le niveau du budget d'investissements, en 2012-2013, est de 19,1 M$, soit l'équivalent de celui de l'exercice 2011-2012. La poursuite des travaux de rénovation entrepris en 2011-2012 au bureau de la Délégation générale du Québec à Londres et à la résidence officielle de Paris, ainsi que des travaux importants prévus, en 2012-2013, aux bureaux de Paris et de Mexico expliquent le maintien du budget à ce niveau.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	18 085,0	—	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	—	1 000,0
Total	**19 085,0**	**—**	19 085,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	3 004,6	1 952,3	3 407,1	1 965,9
Office Québec-Monde pour la jeunesse	6 101,1	1 500,0	6 197,0	1 500,0

EN BREF

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

Le budget de dépenses du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'année 2012-2013 s'élève à 548,7 M$.

Pour le prochain exercice financier, les enjeux budgétaires suivants ont été retenus :

- La coordination de la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal du Plan Nord;
- La poursuite des travaux menant à la mise en œuvre du nouveau régime forestier qui entrera en vigueur en 2013 permettant d'assurer une gestion durable des forêts du domaine de l'État et de soutenir la viabilité des collectivités forestières, ainsi que la publication de la politique de forêts de proximité et la publication et la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- La poursuite des travaux menant au déploiement de la Stratégie de développement industriel du secteur forestier – produits à valeur ajoutée;
- Le parachèvement du Manuel de détermination des possibilités forestières et le calcul des possibilités forestières 2013-2018 pour les forêts du domaine de l'État;
- La poursuite du processus d'adoption du projet de Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;
- Le soutien aux projets d'investissement miniers;
- La contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 qui repose principalement sur le développement du potentiel hydroélectrique et de l'énergie éolienne, l'utilisation plus efficace de l'énergie, l'innovation en énergie ainsi que sur la diversification des approvisionnements en pétrole et en gaz naturel;
- La poursuite des travaux menant à l'élaboration de la Stratégie faunique du Québec, notamment la rédaction du document et l'organisation de consultations publiques.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, assume la mission suivante :

- En s'appuyant sur une connaissance de pointe, assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;

- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James;

- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi de ses engagements passés.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de deux fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles et le Fonds d'information sur le territoire. Le Fonds des ressources naturelles comporte trois volets, soit le volet forestier, le volet efficacité et innovation énergétiques et le volet patrimoine minier. Quant au Fonds d'information sur le territoire, il renferme deux volets, soit le volet foncier et le volet géographique.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère tiennent compte des priorités de son plan stratégique. Ces choix répondent à quatre grands enjeux :

- La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;

- La pérennité du patrimoine naturel et territorial;

- La conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;

- La disponibilité de l'expertise et la modernisation du Ministère.

À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement, notamment à l'égard du développement du Nord québécois ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activités des ressources naturelles.

ORIENTATION 1
Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Le Québec est un vaste territoire où les ressources naturelles sont abondantes. Ces ressources sont au service des besoins grandissants de notre société moderne, en plus de contribuer à la prospérité du Québec et à la qualité de vie de toute la population.

Le Québec doit compter sur une industrie des ressources naturelles innovante et performante. À ce titre, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan Nord et poursuivra ses actions en accordant une priorité aux ressources naturelles afin d'assurer un avenir prospère et durable, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Actions envisagées

- La participation à des activités d'acquisition et de diffusion des connaissances dans le cadre de la réalisation du Plan Nord et la coordination de celles-ci au sein du gouvernement du Québec;
- La réalisation des ventes aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois, dont celles en amont de l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier;
- Le déploiement de la Stratégie de développement industriel du secteur forestier – produits à valeur ajoutée en vue de stimuler l'innovation et le développement;
- L'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- La publication de la Politique de délimitation des forêts de proximité;
- Le parachèvement du Manuel de détermination des possibilités forestières et le calcul des possibilités forestières 2013-2018 pour les forêts du domaine de l'État;
- L'acquisition, le traitement et la diffusion de données géoscientifiques dans le domaine minier;
- Le soutien à l'innovation dans le secteur minier;
- Le soutien de l'entrepreneuriat minier;
- Le soutien à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières au Québec;
- La poursuite de la réalisation du Programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin;
- Le soutien au développement de nouveaux projets énergétiques tels que :
    - De grands complexes hydroélectriques;
    - Des parcs éoliens ou de petites centrales hydroélectriques sous le contrôle des communautés locales, régionales ou autochtones.

- La poursuite des efforts en matière de travaux sylvicoles, notamment par l'intermédiaire de programmes;

- La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec et de la réforme de ses systèmes;

- La continuité des travaux relatifs à la mise en œuvre et à l'utilisation du Registre du domaine de l'État.

ORIENTATION 2
Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Les milieux naturels rendent de multiples services à la société en plus de contribuer à définir la qualité de nos milieux de vie. Le Ministère entend poursuivre ses actions afin de s'assurer que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire soit faite dans le respect des milieux naturels de telle sorte que les générations futures puissent aussi profiter de ces richesses collectives.

Ses actions permettront de développer le Nord québécois, de veiller au renouvellement et à la conservation des ressources naturelles et du territoire, de contribuer au maintien de la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Elles visent également à contribuer à la lutte aux changements climatiques.

Actions envisagées

- La contribution aux engagements pour assurer la conservation de la biodiversité et en favoriser une utilisation durable dans le cadre du Plan Nord;

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques;

- La poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier;

- L'amorce de la production du deuxième Bilan d'aménagement forestier durable pour la période 2008-2013;

- La poursuite du développement du système de gestion environnementale du nouveau régime forestier et des travaux liés au maintien de la certification forestière sur le territoire public;

- La poursuite du programme décennal de restauration des sites miniers abandonnés;

- Le soutien au développement des bioénergies;

- La contribution à l'atteinte de la cible de 12,0 % du territoire en aires protégées d'ici 2015.

ORIENTATION 3
Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

La mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations parfois variées au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, le Ministère souhaite accorder plus d'autonomie et de pouvoir aux régions en les associant davantage à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Ce faisant, le Ministère s'assure que les priorités régionales sont établies de façon concertée et renforce sa capacité à coordonner de façon harmonieuse les usages sur le territoire et les potentiels relatifs aux ressources naturelles.

Actions envisagées

- Le maintien d'un processus de concertation initié lors de l'élaboration du Plan Nord découlant d'un partenariat impliquant plusieurs ministères et organismes, ainsi que les communautés régionales et autochtones, et les acteurs concernés par le développement du Nord québécois;

- La poursuite des travaux entourant les plans d'aménagement forestier intégré;

- Le soutien aux Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire dans la mise en œuvre des plans d'actions à la suite du dépôt des Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;

- La poursuite de la délégation aux municipalités régionales de comté de la gestion des baux de villégiature et de l'exploitation du sable et du gravier.

ORIENTATION 4
Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Dans un contexte marqué par la diminution de l'effectif de la fonction publique et par la situation financière du gouvernement, le maintien de la capacité de livrer nos produits et services aux citoyens avec un même niveau de qualité représente un enjeu majeur pour le Ministère. Les défis à relever sont considérables en matière de relève, d'expertise, de pérennité des savoirs et d'efficacité dans la prestation de services.

Devant une telle situation, le Ministère entend mettre en place les mesures nécessaires pour rendre l'organisation plus attrayante en favorisant un milieu de travail sain, stimulant, mobilisateur afin d'attirer des ressources humaines compétentes et qualifiées. Il compte aussi sur l'utilisation d'approches novatrices en matière de pratiques de gestion et sur la modernisation de sa prestation de services pour s'adapter aux nouvelles réalités et ainsi offrir un service de qualité à la clientèle.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de la stratégie de communication Internet qui vise à rapprocher le Ministère et ses experts des clientèles, à répondre aux défis en matière de gestion, à adapter l'offre de service informationnel du Ministère, de manière continue et dans tous les projets en lien avec le public, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies disponibles;

- La poursuite de l'amélioration de la prestation de services de Foncier Québec dans le projet « Service en ligne de réquisition d'inscription ».

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2012-2013 du portefeuille « Ressources naturelles et Faune » s'établit à 548,7 M$, soit une diminution de 40,6 M$ par rapport à la dépense probable de l'année précédente. Cette variation nette s'explique d'une part, par une augmentation des crédits requis pour la mise en oeuvre du nouveau régime forestier et d'autre part, par une diminution des crédits alloués à certains programmes. Cette baisse du budget de dépenses est toutefois compensée par des revenus additionnels de redevances qui seront versés au volet forestier du Fonds des ressources naturelles. Ce niveau de dépenses tient compte de l'incidence du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1
Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée. Par ailleurs, au budget de dépenses 2012-2013, la contribution ministérielle au volet forestier du Fonds des ressources naturelles est de 229,4 M$.

PROGRAMME 2
Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Le programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	483 093,1	(41 534,0)	480 676,7	524 627,1
2. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	65 561,2	930,8	64 888,3	64 630,4
Total	**548 654,3**	**(40 603,2)**	545 565,0	589 257,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**2 854**	**(42)**	—	2 896

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	30 539,3	—	30 539,3
Prêts, placements, avances et autres	110,4	(33 666,0)	33 776,4
Total	**30 649,7**	**(33 666,0)**	64 315,7

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

En ce qui concerne la Fondation de la faune du Québec, l'augmentation des dépenses est principalement occasionnée par la réalisation de projets découlant de compensations pour des pertes d'habitats fauniques et par le développement d'un nouveau programme d'aide financière pourvu à même les contributions obligatoires prélevées sur les permis de véhicules hors route.

À la Régie de l'énergie, l'augmentation des dépenses résulte, notamment des nouvelles responsabilités en matière de surveillance de l'application des normes de fiabilité du transport de l'électricité adoptées par la Régie.

Quant à la Société de développement de la Baie-James, la réduction de ses dépenses résulte principalement de la non-récurrence de projets spécifiques.

Les dépenses de la Société nationale de l'amiante sont consacrées essentiellement au suivi des engagements résiduels de l'organisme.

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	7 213,8	609,0	5 215,8	396,3
Régie de l'énergie	13 998,3	—	12 466,6	—
Société de développement de la Baie-James	21 529,4	—	26 094,1	—
Société nationale de l'amiante	1,0	—	1,0	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'information sur le territoire

Le Fonds d'information sur le territoire a été institué le 1er juillet 2011 et regroupe les activités du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique. Ce fonds est affecté au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. Il couvre également les activités inhérentes aux services de diffusion de l'information géographique réalisées par Géoboutique Québec ainsi que celles liées à la prestation de services spécialisés en information géographique. Ces services spécialisés comprennent notamment la prise de vues aériennes, la cartographie, la géodésie et la télédétection.

L'accroissement des dépenses du Fonds d'information sur le territoire est attribuable aux sommes nécessaires pour maintenir en bon état de fonctionnement les systèmes, et ce, en prenant en compte leur caractère essentiel pour rendre adéquatement les services à la clientèle. L'augmentation des investissements découle principalement des travaux relatifs au Programme de la réforme du cadastre québécois.

Fonds des ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1er juillet 2011 et regroupe le volet forestier, le volet efficacité et innovation énergétiques et le volet patrimoine minier. Le volet forestier est affecté au financement des activités liées à la production de plants, aux données d'inventaire forestier et à la recherche forestière de même qu'au financement d'autres activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet efficacité et innovation énergétiques est affecté au financement des programmes et mesures liés à l'efficacité ou à l'innovation énergétiques et aux activités liées aux responsabilités du ministre à l'égard de ces programmes et de ces mesures.

Le volet patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	506 074,6	229 420,2	460 848,3	261 807,2
Investissements	15 250,0		15 000,0	
Effectif (ETC)	793		803	
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	105 116,6	—	101 178,8	—
Investissements	46 883,5		43 990,1	
Effectif (ETC)	289		309	

EN BREF

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le budget de dépenses et les sommes prévues pour les fonds spéciaux pour l'exercice 2012-2013 permettent notamment d'assurer le financement des éléments suivants :

- La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé;
- Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
- La poursuite des mesures visant la garantie d'accès et la réduction des délais d'attente pour toutes les chirurgies, notamment celles de la hanche, du genou et de la cataracte;
- La création de nouveaux groupes de médecine de famille ou autres formules;
- Les mesures concernant le plan d'investissements pour les personnes âgées;
- Les mesures visant à améliorer le fonctionnement des urgences;
- Les mesures concernant le plan d'accès pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et physique;
- La poursuite des mesures de promotion des saines habitudes de vie en collaboration avec les autres partenaires.

À noter qu'à même les fonds spéciaux, une somme de 1 005,0 M$ est prévue au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2012-2013. Cette somme permet notamment de poursuivre le développement des services de santé et des services sociaux, de soutenir des projets prometteurs destinés à améliorer la performance du système et d'assurer le maintien des services.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent les fonctions nécessaires à la coordination, à la mise en place des services de santé et des services sociaux ainsi qu'à la répartition des ressources entre les établissements de leur région.

Les établissements sont responsables de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de la population qu'ils desservent. Le Ministère et le réseau de la santé et des services sociaux sont engagés à œuvrer collectivement pour atteindre les résultats associés aux engagements de la planification stratégique ministérielle 2010-2015. Ce plan mise sur l'action en amont des problèmes, sur l'organisation des services de première ligne harmonisés efficacement avec les services spécialisés, sur le respect des délais d'accès, sur la qualité des services et l'innovation, sur l'attraction des ressources humaines et l'amélioration de l'organisation du travail ainsi que sur l'amélioration constante de la performance du réseau. Toutes les agences ont également élaboré une planification stratégique 2010-2015 qui tient compte des orientations ministérielles. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2012-2013 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population sont assurés par le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées ainsi que la présence de la Direction de la qualité au sein du Ministère qui assure le suivi des programmes d'agrément des établissements, du régime d'examen des plaintes, des rapports de coroner de même que la publication du registre national des incidents et accidents survenus dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces actions sont complétées par différentes autres mesures de promotion, de formation des employés et de contrôle.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de la recherche.

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter cette dernière. Dans cette optique, l'Office doit s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société. L'Office joue également un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2012-2013 augmente de 999,7 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012.

Les augmentations de rémunération prévues pour le personnel du réseau et pour les professionnels de la santé, la variation des contributions de l'employeur ainsi que les ajustements à l'égard des régimes de retraite représentent, pour l'année 2012-2013, une somme de 870,7 M$.

La croissance inclut notamment une somme de 100,0 M$ pour l'allocation d'un coût de système spécifique à la santé et 20,0 M$ pour la révision des bases budgétaires des établissements. De plus, des investissements de près de 85,0 M$ sont prévus au chapitre des jeunes en difficulté, du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de la cardiologie, de la néonatologie, de l'ultrasonographie et de la cancérologie. Ce budget de dépenses 2012-2013 intègre l'indexation des dépenses autres que salariales du réseau (165,5 M$). Toutefois, il a été réduit des économies escomptées du plan d'optimisation des services du réseau de la santé et des services sociaux (-151,0 M$), du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 (-60,0 M$) et de l'effet non récurrent de l'année bissextile en 2011-2012 (-42,1 M$).

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et financer les activités nationales.

Le budget de dépenses 2012-2013 de ce programme diminue de 6,5 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation est principalement attribuable à la diminution de la contribution versée au Fonds de l'assurance médicaments (-19,2 M$), au rehaussement des tarifs interprovinciaux et des volumes d'activités à l'égard de l'assurance hospitalisation hors Québec (9,0 M$), à l'indexation des dépenses salariales et autres que salariales (3,1 M$) ainsi qu'à la poursuite de la mesure concernant la certification des résidences pour personnes âgées découlant du plan budgétaire 2011-2012 (1,5 M$). D'autres mesures expliquent cette variation dont la plus significative vise la réduction de 3,4 M$ au chapitre des dépenses d'administration du Ministère et des organismes-conseils découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 2
Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2012-2013 par rapport à la dépense probable 2011-2012 est de 512,7 M$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus (265,9 M$), à la croissance des contributions d'employeurs (72,1 M$), à la progression dans les échelles salariales (115,7 M$), au coût de système spécifique à la santé (100,0 M$), à l'indexation des dépenses autres que salariales (163,8 M$), au redressement des bases budgétaires des établissements (20,0 M$), à la variation du service de la dette (40,8 M$), à l'augmentation du budget dédié aux services préhospitaliers d'urgence (10,2 M$), au système du sang (20,6 M$), à l'effet non récurrent de l'année bissextile (-42,1 M$) ainsi qu'à la rémunération des médecins résidents (8,1 M$).

Le budget de dépenses permet des investissements pour le programme d'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille (10,0 M$) ainsi que dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (37,7 M$). Il assure également un financement additionnel dans les domaines de la cardiologie (11,8 M$), de la néonatologie (14,5 M$), de l'ultrasonographie (6,0 M$) et de la cancérologie (4,3 M$).

Outre ces facteurs de croissance, le budget du Ministère comprend des sommes additionnelles de 390,0 M$ financées par le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, dont 209,0 M$ servent à assurer le maintien des services.

Des mesures d'optimisation générant des économies de 151,0 M$ permettront l'atteinte de la cible prévue pour 2013-2014 au plan d'optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Des mesures de réduction de 52,1 M$ ont également été appliquées aux dépenses de nature administrative à l'égard des établissements du réseau et des agences de la santé et des services sociaux pour répondre aux exigences de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20).

PROGRAMME 3
Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1).

Le budget de dépenses de ce programme augmente de façon peu significative compte tenu de la réduction de dépenses de nature administrative découlant du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 4
Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 493,5 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé (432,3 M$) et de la croissance des coûts des médicaments au régime public d'assurance médicaments (43,6 M$).

La prévision budgétaire tient compte d'une mesure de réduction de 3,0 M$ au chapitre des dépenses d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Fonctions nationales	538 197,8	(6 500,4)	543 589,2	544 698,2
2. Fonctions régionales	21 244 541,9	512 700,4	20 877 952,8	20 731 841,5
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 070,6	(17,4)	13 071,0	13 088,0
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	8 324 998,3	493 519,1	7 831 479,2	7 831 479,2
Total	**30 120 808,6**	**999 701,7**	29 266 092,2	29 121 106,9
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**816**	**(22)**	—	838

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La croissance s'explique principalement par l'augmentation de 248,3 M$ au titre des « Prêts, placements, avances et autres » correspondant aux crédits requis pour les dépenses inscrites au cours des années antérieures pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	5 565,2	865,9	4 699,3
Prêts, placements, avances et autres	248 298,1	248 298,1	—
Total	**253 863,3**	**249 164,0**	4 699,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commissaire à la santé et au bien-être	2 811,6	2 836,3
Office des personnes handicapées du Québec	13 070,6	13 088,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	112 529,0	80 252,0	110 573,7	80 252,0
Fonds de l'assurance médicaments	3 378 219,3	2 509 021,2	3 315 489,5	2 469 148,8
Héma-Québec	366 949,0	36 005,0	347 114,1	35 267,3
Institut national de santé publique du Québec	69 503,3	57 241,8	70 669,5	57 650,2
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	12 749,0	12 655,7	12 409,9	12 469,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	9 976 021,9	6 447 430,1	9 477 233,1	6 011 781,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie est institué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (L.R.Q., c. F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant de saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, les programmes et les projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le fonds est principalement financé par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), pour un montant totalisant 20,0 M$ par année.

ANNEXE 2 (suite)

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués au Fonds Québec en forme ou à un autre organisme. Enfin, notons qu'à la contribution du gouvernement s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux

Le budget 2010-2011 a annoncé la création d'un fonds dédié au financement des services de santé et des services sociaux dans lequel seraient déposées les sommes recueillies au moyen de la contribution santé.

Ces sommes permettent notamment de poursuivre le développement des services de santé et des services sociaux, de soutenir des projets prometteurs destinés à améliorer la performance du système et d'assurer le maintien des services.

Dépenses prévues au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux en 2012-2013
(en millions de dollars)

	2012-2013
Accès aux services de première ligne	
Personnes âgées	
- Plan d'investissements	173
- Équipes d'inspection	4
Plan d'accès en déficience intellectuelle et physique (DI-DP)	35
Groupes de médecine de famille (GMF)	120
Infirmières praticiennes spécialisées	22
Sous-total	**354**
Accès aux services et accroissement des volumes	
Accès à la chirurgie - volumes	200
Fonctionnement des nouvelles installations	75
Soins oncologiques	141
Dialyse	160
Électrophysiologie	50
Autres mesures d'accès aux services[1]	10
Sous-total	**636**
Soutien à l'amélioration de la performance	
Projet LEAN et soutien à l'optimisation	15
Sous-total	**15**
TOTAL	**1 005**

[1] Comprend les dépenses de nature administrative de l'ordre de 0,8 M$.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux				
Dépenses	1 005 000,0	—	615 302,8	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	20 000,0	—	20 000,0	—
Investissements	—		—	
Effectif (ETC)	—		—	

EN BREF

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le budget de dépenses du ministère de la Sécurité publique s'élève à 1 200,9 M$ en 2012-2013. Ce budget permettra de financer les principales priorités poursuivies par le Ministère.

Dans le secteur des affaires policières :

- Poursuivre les initiatives de lutte contre la cybercriminalité, contre la production et la distribution de drogues et contre les gangs de rue;
- Réviser les mécanismes des enquêtes indépendantes menées par les corps de police;
- Consolider l'organisation policière au Québec et soutenir l'amélioration de la prestation de services policiers dans les communautés autochtones;
- Hausser la sécurité dans les palais de justice.

Au regard des services correctionnels :

- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental 2010-2013 ─ La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable;
- Mettre en place le volet correctionnel du Système intégré d'information de justice.

En ce qui a trait à la sécurité civile et à la sécurité incendie :

- Optimiser la gestion de l'aide financière gouvernementale en cas de sinistres;
- Finaliser les travaux du programme actuel de prévention des principaux risques naturels et préparer les suites qui seront apportées;
- Déposer une politique en sécurité civile et poursuivre les travaux entourant le dépôt d'un projet de Loi sur la sécurité civile;
- Terminer le processus d'attestation des schémas de couverture de risques de première génération et revoir les orientations au regard des services d'urgence et incendie;
- Améliorer la production et la diffusion de statistiques sur les incendies.

En ce qui a trait aux services à la gestion :

- Réaliser les projets prévus au Plan québécois des infrastructures.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, contribuer notamment, en partenariat, à l'amélioration du bilan routier et à la lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi que de la Sûreté du Québec.

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2012-2013 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1
Agir pour réduire la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois face aux risques en favorisant la prévention, la préparation et l'information des citoyens

Le premier choix budgétaire consiste à réaliser des activités préventives en sécurité publique, à former et informer les citoyens afin que ces derniers deviennent les premiers responsables de leur sécurité.

Actions envisagées

Dans ce contexte, les actions sur lesquelles le Ministère concentrera ses efforts en 2012-2013 sont les suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de lutte contre la cybercriminalité, contre la production et la distribution de drogues et contre les gangs de rue;
- Poursuivre et renforcer les initiatives de lutte contre les économies souterraines et la criminalité économique;
- Offrir aux personnes contrevenantes des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale dans les établissements de détention et dans la communauté;
- Conduire des campagnes de promotion pour favoriser la prévention, la préparation et l'information des citoyens face à différents risques;
- Finaliser la mise en œuvre du cadre actuel de prévention des principaux risques naturels;
- Poursuivre les audits dans tous les centres d'urgence 9-1-1 de même que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Poursuivre, en partenariat, les efforts de sensibilisation et d'éducation du public en matière de sécurité routière.

ORIENTATION 2
Assurer le leadership dans la détermination et la promotion de mesures d'intervention adaptées à l'évolution des risques menaçant la sécurité des citoyens

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de déterminer des mesures d'intervention adaptées notamment en développant les connaissances sur les risques menaçant la sécurité des personnes et des biens et sur les moyens pour les atténuer.

Actions envisagées

- Analyser les plans d'organisation policière en fonction des exigences législatives de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1);
- Réviser les mécanismes des enquêtes policières indépendantes;
- Poursuivre les actions du Centre de gestion de l'information de sécurité en matière de vigilance contre les menaces intentionnelles à la sécurité;
- Poursuivre l'inspection des organisations policières;
- Réduire le nombre d'infractions criminelles dans les palais de justice;

- Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;

- Implanter une nouvelle procédure assurant l'accompagnement et l'encadrement structuré des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté;

- Terminer le processus des attestations de conformité des schémas de couverture de risques de première génération en sécurité incendie;

- Réaliser la tenue d'un forum en sécurité incendie et élaborer un plan d'action au regard des orientations;

- Déposer la Politique québécoise en sécurité civile et poursuivre les travaux entourant le dépôt de la Loi sur la sécurité civile;

- Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion et la malversation dans le secteur public.

ORIENTATION 3
Optimiser la prestation de services et la performance de l'organisation

À l'instar de l'administration publique québécoise, le Ministère doit optimiser sa prestation de services aux citoyens dans un contexte de rareté des ressources. Ainsi, l'informatisation de l'aide financière aux sinistrés et l'implantation d'un système intégré de gestion des dossiers correctionnels sont en cours de réalisation. Il entend aussi mobiliser son personnel et miser sur leur compétence. La poursuite des travaux de développement d'un système d'interopérabilité pour la Sûreté du Québec constitue un choix budgétaire du portefeuille en sécurité publique.

Actions envisagées

- Construire et rénover des infrastructures carcérales et des postes de police conformément au Plan québécois des infrastructures;

- Poursuivre l'implantation du système permettant l'informatisation de l'aide financière aux sinistrés;

- Implanter le Système intégré d'information de justice – volet correctionnel;

- Poursuivre la mise en œuvre du projet Vigilance en vue d'améliorer l'anticipation et l'alerte lors de sinistres naturels;

- Réviser le processus de production et de diffusion des statistiques en sécurité incendie et en sécurité civile;

- Réaliser un diagnostic de la performance de l'organisation;

- Former 50 % du personnel ciblé à la démarche de développement durable;

- Contribuer aux efforts visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement;

- Poursuivre le déploiement du Système intégré de radiocommunications policières dans les véhicules et les centres d'appels de la Sûreté du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments des programmes 1 et 3.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 568,8 M$, en baisse de 56,6 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique notamment par l'aide financière versée en raison des sinistres majeurs (inondations du printemps 2011 en Montérégie, grandes marées de décembre 2010 survenues dans l'est du Québec, etc.), diverses mesures de rationalisation prévues au Plan d'action sur la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi que par des sommes transférées au cours de 2011-2012 de la provision du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2
Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 599,2 M$, en baisse de 31,4 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par l'acceptation de l'entente de principe reliée au renouvellement du contrat de travail des policiers 2010-2015 et par des sommes transférées au cours de 2011-2012 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant des revenus et versées au titre des activités de lutte contre la criminalité fiscale et la contrebande des produits du tabac et de l'alcool.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus gérés dans un fonds spécial qui proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (270,2 M$), de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors-normes (8,5 M$). De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu (5,9 M$) lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée. Ces revenus élèvent donc le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 883,8 M$.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend six organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;

- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;

- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;

- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

- Le Comité de déontologie policière est un tribunal administratif spécialisé qui a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;

- Le Commissaire à la lutte contre la corruption est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public.

Un budget de dépenses de 32,8 M$ est alloué à ce programme, en baisse de 1,5 M$ par rapport à la dépense probable de 2011-2012. Cette variation s'explique par diverses mesures de rationalisation prévues au Plan d'action sur la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 ainsi que par des sommes transférées au cours de 2011-2012 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versées au titre des activités de lutte contre la contrebande d'alcool et la lutte contre les produits de la criminalité.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	568 833,9	(56 646,3)	594 103,7	625 480,2
2. Sûreté du Québec	599 204,9	(31 399,2)	576 816,6	630 604,1
3. Organismes relevant du ministre	32 820,3	(1 474,1)	31 382,1	34 294,4
Total	**1 200 859,1**	**(89 519,6)**	1 202 302,4	1 290 378,7
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**7 587**	**(77)**	—	7 664

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille ministériel est de 55,5 M$. De ce montant, 24,1 M$ sont alloués pour le Ministère et les organismes. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 31,4 M$ est constitué des sommes requises pour les systèmes informatisés d'identification dactyloscopique et de photographies signalétiques, pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés, pour des équipements et du développement informatique et pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	55 383,5	(3 570,6)	58 954,1
Prêts, placements, avances et autres	72,4	—	72,4
Total	**55 455,9**	**(3 570,6)**	59 026,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Bureau du coroner	7 268,2	7 282,8
Comité de déontologie policière	1 690,6	1 701,3
Commissaire à la déontologie policière	2 724,0	2 801,3
Commissaire à la lutte contre la corruption	4 229,2	3 855,0
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 764,0	4 784,9
Régie des alcools, des courses et des jeux	12 144,3	13 869,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	32 297,9	6 579,7	31 610,3	6 579,7
École nationale des pompiers du Québec	2 441,3	467,0	2 488,5	511,4

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police. Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (270,2 M$), du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors-normes (8,5 M$). Finalement, des revenus découlant d'une affectation de 255,1 M$ du budget de dépenses du programme 2 en assure l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 22,0 M$ est constitué des montants requis pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 5,5 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique principalement par le renouvellement du parc automobile et par le développement du Système intégré de radiocommunications policières.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	533 746,1	255 060,0	531 896,3	271 715,6
Investissements	22 019,6		16 501,7	
Effectif (ETC)	4 631		4 631	

EN BREF

TOURISME

L’exercice financier 2012-2013 sera caractérisé par le dépôt du Plan de développement de l’industrie touristique et par le renforcement du partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme. L’approche privilégiée reflète le leadership qu’entend assumer le Ministère par le recours à la concertation et à la coordination des actions des partenaires.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts en vue du rehaussement de l’offre touristique par le renouvellement des produits et de l’accroissement de la notoriété et du rayonnement de la destination québécoise. Pour ce faire, le Ministère adaptera sa stratégie de promotion sur les marchés étrangers aux marchés cibles. Afin de répondre aux besoins de la clientèle, le Ministère adaptera ses services en matière d’accueil, de renseignements et de réservations touristiques aux nouveaux comportements des touristes. Enfin, le soutien et l’accompagnement par le Ministère visent à renforcer l’entrepreneuriat et accroître la compétitivité des entreprises touristiques.

L’ensemble de l’action du Ministère s’inscrit dans la conviction que l’industrie touristique peut contribuer davantage au développement économique du Québec et à la création de la richesse.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques, aux seconds en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets de promotion ou de développement de produits touristiques.

Le ministère du Tourisme s'avère le principal promoteur de la destination québécoise sur les marchés extérieurs du Québec et s'appuie sur un réseau de partenaires composé d'entrepreneurs, d'associations sectorielles et territoriales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère sont axés sur le renouvellement de l'offre touristique, le renforcement de la compétitivité des entreprises touristiques et la commercialisation de la destination québécoise dans un contexte de concurrence des marchés et de segmentation des clientèles.

L'aide financière accordée aux associations touristiques, tant régionales que sectorielles, supporte le développement et la mise en marché des régions et des différents produits touristiques. Le Ministère offre un soutien financier aux festivals et aux événements qui démontrent une performance touristique significative, permettant de générer des retombées économiques importantes et de positionner la destination québécoise sur les scènes nationale et internationale.

La taxe sur l'hébergement constitue l'avenue de financement privilégiée pour assurer tant la promotion des attraits régionaux que le développement de l'industrie dans l'ensemble des régions du Québec. Des ententes de partenariat régional en tourisme signées par le Ministère avec les associations touristiques régionales rendent également possible le renouvellement ou la consolidation de l'offre touristique sur une base régionale.

L'accueil et l'information touristique sont d'autres champs d'intervention du Ministère. La qualité de ces services et le recours aux nouvelles technologies font du Québec, et plus particulièrement du ministère du Tourisme, un chef de file dans l'application des technologies de l'information liées au tourisme.

Le développement d'une culture de la qualité axée sur le développement durable offre aux entreprises la possibilité de rehausser leur niveau de service et surtout d'en garantir l'uniformité et la constance.

Enfin, il importe de générer en temps opportun des connaissances stratégiques à valeur ajoutée, au bénéfice des stratèges et décideurs du Ministère et de l'industrie. Pour ce faire, le Ministère est appelé à moderniser, voire réviser ses méthodes de collecte, de traitement et de diffusion de données en orientant davantage sa lecture vers un travail d'analyse stratégique.

ORIENTATION 1
Favoriser la concertation et le partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme

- Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

  — Élaborer et mettre en œuvre un Plan de développement de l'industrie touristique;

  — Assumer le leadership d'un partenariat continu.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Déposer un Plan de développement de l'industrie touristique afin de soutenir le déploiement et la consolidation de produits d'appel porteurs sur les scènes nationale et internationale et mettre en œuvre des mesures inscrites dans ce plan;

  — Renouveler les ententes de partenariat régional en tourisme;

  — Renouveler les ententes avec les associations touristiques sectorielles pour la période 2012-2015;

  — Poursuivre les travaux du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique;

  — Tenir des assises annuelles du tourisme;

  — Favoriser une action concertée avec les autorités gouvernementales, les représentants régionaux, dont les associations touristiques régionales, et les représentants sectoriels de l'industrie, notamment les associations touristiques sectorielles et les entrepreneurs privés.

ORIENTATION 2
Assurer la promotion et la commercialisation de la destination Québec

- Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

  — Accroître la notoriété et le rayonnement de la destination québécoise et démontrer le caractère unique et distinctif du Québec;

  — Harmoniser les actions promotionnelles afin d'assurer la cohésion de l'image de marque;

  — Arrimer les choix promotionnels aux marchés ciblés afin d'attirer davantage de touristes.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Accentuer ses activités « d'intelligence de marché » afin de reconnaître les produits touristiques demandés, d'évaluer les destinations concurrentes, de connaître les attentes de la clientèle et de comprendre ses comportements;

  — Chercher, de concert avec l'industrie, à harmoniser les actions promotionnelles afin d'assurer la cohésion de l'image de marque, à accroître la notoriété du Québec et à se démarquer de la concurrence en se présentant comme une destination plus distinctive et attractive;

  — Poursuivre les activités des « comités de marché » en vue de l'acquisition de meilleures connaissances concernant les marchés internationaux, de l'adoption de stratégies promotionnelles plus cohérentes et de la réalisation d'actions concertées avec les partenaires clés, en particulier les associations touristiques régionales et sectorielles;

  — Renouveler l'image de marque touristique de manière à ce qu'il soit possible de l'adapter en fonction des particularités de chacun des marchés ciblés et des produits priorisés;

  — Recourir de façon plus soutenue à des stratégies de marketing différenciées en ciblant en priorité les marchés américain et européen, mais également les marchés porteurs comme l'Inde ou la Chine.

ORIENTATION 3
Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

- Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

  — Rehausser l'offre touristique au niveau international dans la perspective d'une culture de la qualité axée sur le développement durable;

  — Bonifier le soutien et l'accompagnement offerts aux entreprises;

  — Renforcer l'entrepreneuriat et accroître la compétitivité.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

  — Poursuivre la mise en œuvre, notamment par le biais des programmes d'aide financière dédiés, de stratégies visant à favoriser la création et l'essor de produits touristiques originaux que recherchent les clientèles internationales, notamment la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^{e} parallèle : culture et espaces à découvrir;

  — Soutenir, par le biais de ses programmes d'aide financière, des projets qui démontrent un grand potentiel de développement et d'attraction sur la scène internationale, en tenant compte des réalités du secteur touristique;

- Poursuivre les travaux du groupe de travail sur le soutien aux festivals et événements dans une perspective de guichet unique;

- Mettre en place un comité d'experts issus de l'industrie touristique, du milieu universitaire et du Ministère pour assurer et orienter le développement et la production de connaissances stratégiques en tourisme;

- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques d'affaires et l'acquisition de nouvelles compétences par les gestionnaires d'entreprises touristiques, intégrant notamment les préoccupations relatives aux enjeux de la main-d'œuvre (recrutement, rétention, formation, valorisation);

- Mettre en œuvre, notamment en collaboration avec les associations touristiques sectorielles, diverses mesures visant à renforcer l'entrepreneuriat et à accroître la compétitivité des entreprises;

- Voir à l'actualisation des normes du système de classification obligatoire de l'hébergement du Québec en l'harmonisant aux normes internationales.

ORIENTATION 4
Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

  - Actualiser le Système québécois de gestion de la destination pour le recentrer sur les nouveaux besoins et attentes des touristes et de l'industrie touristique;

  - Offrir les services de BonjourQuébec.com aux touristes en déplacement sur le territoire.

Actions envisagées

- Pour atteindre ces objectifs, le Ministère envisage les actions suivantes :

  - Poursuivre différentes activités afin d'adapter son offre de services en utilisant davantage les nouvelles technologies de l'information, et surtout les applications mobiles et les médias sociaux;

  - Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'importance de l'accueil auprès des intervenants de première ligne;

  - Apporter des améliorations au programme de signalisation des routes et des circuits touristiques.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique. Les montants ci-après tiennent compte de l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Promotion et développement du tourisme	135 753,4	(2 748,2)	139 516,6	138 501,6
Total	**135 753,4**	**(2 748,2)**	139 516,6	138 501,6
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**—**	**—**	—	—

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	38 310,1	18 381,9	40 163,9	21 243,8
Société du Centre des congrès de Québec	25 365,2	14 510,7	21 995,1	14 586,1
Société du Palais des congrès de Montréal	60 668,2	41 666,1	61 712,7	41 837,5

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., c. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du Ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2012-2013 sont évaluées à 138,5 M$, dont 61,2 M$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariats.

Les dépenses du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	138 455,3	61 194,7	130 925,3	60 834,2
Investissements	1 100,0		225,0	
Effectif (ETC)	283		290	

EN BREF

TRANSPORTS

En 2012-2013, par le biais du Fonds des réseaux de transport terrestre, le Ministère réalisera des investissements importants dans les infrastructures routières et dans le maintien et l'amélioration des infrastructures de transport en commun dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Des sommes provenant également de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et du Fonds vert s'ajouteront aux dépenses du Ministère et auront un impact sur plusieurs modes de transport.

Dans le cadre du Plan de redressement du réseau routier québécois, les investissements 2012-2013 seront de 3 935,1 M$ en infrastructures routières, dont 650,4 M$ provenant des partenaires privés (112,3 M$) et publics (538,1 M$). Ces investissements s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures, pour lesquels la part assumée par le Ministère de 3 284,7 M$ se répartit comme suit :

- 1 336,4 M$ dans la conservation des structures, tant sur le réseau supérieur que sur le réseau municipal, afin de contrer le vieillissement des ponts et des viaducs. Des interventions sont prévues sur quelque 900 structures, dont 230 du réseau municipal pour 155,4 M$;

- 791,9 M$ dans la conservation des chaussées, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration de l'état global du réseau par des interventions sur quelque 1 700 kilomètres de chaussées;

- 443,9 M$ dans l'amélioration du réseau routier, notamment au plan de la sécurité routière et de la fonctionnalité du réseau routier;

- 712,5 M$ dans le développement du réseau routier, visant principalement à faciliter les déplacements sur le réseau, à améliorer son efficacité et à soutenir le développement et la prospérité des régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures et de la Politique québécoise du transport collectif :

- 868,3 M$ d'investissements seront réalisés en maintien et en amélioration des infrastructures de transport en commun. Aussi, par l'entremise du Fonds vert, des transferts de 200,0 M$ seront consacrés à l'amélioration des services de transport collectif et alternatif.

Des dépenses de 137,6 M$ viseront le maintien des dessertes de transport maritime et aérien ainsi que la promotion et le soutien au transport maritime et ferroviaire. Ces dépenses incluent également les projets liés aux pistes récréotouristiques, notamment la Route verte. Une partie de la dépense, soit 15,0 M$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère se présente comme le chef de file dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et privés pour offrir à la population et aux entreprises des systèmes de transport appropriés et fonctionnels.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;

- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;

- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain et rural, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;

- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;

- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement, de matériel de transport et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre, intègre ainsi le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Il est alimenté par des sources de revenus dédiés, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des Traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques :

- Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures;
- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires;
- Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population.

ORIENTATION 1
Assurer la pérennité des systèmes de transport pour les générations futures

Des investissements considérables serviront à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières et des infrastructures de transport en commun, afin d'en assurer la pérennité et d'en réduire le déficit d'entretien cumulé, tel que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures.

Conservation des chaussées

- Des investissements de 791,9 M$ seront consacrés à la conservation des chaussées (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 2,7 M$).

  L'objectif vise à poursuivre l'amélioration de l'état global des chaussées du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer de façon substantielle l'état des chaussées du réseau stratégique, ainsi que l'état des chaussées de l'ensemble du réseau. Ces investissements contribueront à porter la proportion des chaussées en bon état à 83,0 % d'ici 2022.

Actions envisagées

- Interventions sur quelque 1 700 kilomètres de chaussées;
- Réfection des systèmes de drainage, dont la réfection de ponceaux.

Conservation des structures

- Des investissements de 1 336,4 M$ seront affectés à la conservation des structures sur le réseau supérieur et sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins (auxquels s'ajoutent des contributions attendues des partenaires de 7,5 M$).

  L'état des structures situées sur le réseau supérieur requiert une attention particulière. C'est pourquoi, en 2012-2013, des investissements de 1 181,0 M$ leur seront consacrés. Cet effort devra se poursuivre au cours des prochaines années du plan quinquennal actuel et permettra d'améliorer l'état général du parc de structures et d'atteindre un objectif de 80,0 % des structures en bon état d'ici 2022.

  En 2012-2013, une somme de 155,4 M$ sera investie sur les ponts du réseau routier municipal qui sont sous la responsabilité du Ministère depuis janvier 2008. À terme, le Ministère vise une amélioration du parc de structures du réseau municipal équivalente aux structures du réseau supérieur.

Actions envisagées

- Interventions sur 670 structures du réseau supérieur, dont la correction de 232 structures déficientes en 2012-2013;

- Interventions sur 230 ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère, dont la correction des déficiences sur 174 d'entre eux.

Équipements de transport en commun

- Des dépenses de 424,9 M$ seront affectées à l'aide aux immobilisations dans le transport collectif des personnes en remboursement de services de la dette. Ainsi, en 2012-2013, des investissements de 868,3 M$ seront réalisés dans les infrastructures de transport en commun, dont la plus grande partie sera consacrée à leur maintien. Ces investissements sont effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures. Les dépenses affectées au remboursement de services de la dette seront entièrement imputées au Fonds des réseaux de transport terrestre.

  De plus, une somme de 175,0 M$, provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, est disponible en 2012-2013 pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport en commun et en abaisser l'âge moyen. À cette fin, la rénovation du métro, le renouvellement du parc d'autobus urbain, le renouvellement et le développement des trains de banlieue se poursuivront;

- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

ORIENTATION 2

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Des systèmes de transport efficaces

- Des investissements de 712,5 M$ seront effectués dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux par des travaux majeurs sur certaines routes et autoroutes (auxquels s'ajoutent le partenariat public-privé de 112,3 M$ et les contributions des partenaires publics de 489,2 M$).

Actions envisagées

- Investissements en développement, notamment dans le projet réalisé en mode partenariat public-privé, soit le prolongement de l'autoroute 30 (Montérégie). Poursuite des autres grands chantiers : l'autoroute 73 (Beauce), l'autoroute 73/route 175 (Réserve faunique des Laurentides), les autoroutes 85 et 20 (Bas-Saint-Laurent). Des investissements sont prévus dans le cadre du Plan Nord (routes 167 et 138) ainsi que pour prolonger l'autoroute 35 (Montérégie) et l'autoroute 410 (Estrie);

- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier.

Des modes de transport diversifiés : le transport collectif

- Dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif, une somme de 200,0 M$, en provenance du Fonds vert, sera disponible en 2012-2013 pour le financement de programmes visant l'amélioration des services de transport collectif et alternatif;

- De plus, des dépenses de 118,1 M$ viseront l'aide à l'exploitation des services de transport collectif incluant le transport adapté aux personnes handicapées. Une partie de la dépense, soit 26,0 M$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre;

- Par ailleurs, les sociétés de transport en commun ainsi que l'Agence métropolitaine de transport pourront continuer de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 80,5 M$ à même les droits d'immatriculation de 30,00 $ perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. L'Agence métropolitaine de transport bénéficiera également de 97,4 M$ provenant de la taxe de 3,0 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal.

Actions envisagées

- Aide à l'amélioration des services de transport en commun;

- Aide au transport collectif régional;

- Aide aux modes de transport alternatifs à l'automobile;

- Aide à l'adaptation des véhicules des personnes se déplaçant en fauteuil roulant;

- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes;

- Soutien au transport adapté.

Des modes de transport diversifiés : Autres modes de transport

Des dépenses du Ministère de 137,6 M$ seront réalisées pour les infrastructures multimodales, pour les dessertes de transport aérien et maritime, incluant la subvention à la Société des Traversiers du Québec, ainsi que pour les pistes récréotouristiques. Les programmes d'aide pour les véhicules hors route seront financés par les contributions des propriétaires de véhicules hors route qui seront versées au Fonds des réseaux de transport terrestre, tel que le prévoit la Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs (2010, c. 33) sanctionnée en décembre 2010.

Des modes de transport variés permettent une plus grande accessibilité aux diverses régions du Québec et soutiennent leur développement social, économique et touristique. De plus, l'utilisation des modes maritime et ferroviaire pour le transport des marchandises sur de longues distances permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées;
- Soutien financier à l'amélioration des installations aéroportuaires au Nunavik (Plan Nord);
- Aide financière à l'exploitation et au développement de la Route verte, permettant d'ajouter plusieurs kilomètres de piste cyclable;
- Soutien financier à l'implantation de projets intermodaux dans le transport maritime et ferroviaire, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier, ferroviaire et maritime;
- Soutien financier aux clubs de véhicules tout-terrain et de motoneigistes.

ORIENTATION 3
Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

Sécurité routière

- Des investissements de 443,9 M$ dans l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment au plan de la sécurité (auxquels s'ajoutent des contributions des partenaires de 38,6 M$). L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière;
- Correction de vingt sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;
- Diverses interventions, notamment la configuration des routes, le pavage des accotements, la construction de voies de dépassement, la correction de courbes ou de problèmes d'orniérage;
- Poursuite du projet pilote de radars photo et de caméras de surveillance aux feux rouges.

Exploitation des infrastructures routières

- Des dépenses de 695,1 M$ pour l'exploitation des infrastructures. Une partie de la dépense, soit 280,5 M$, sera imputée au Fonds des réseaux de transport terrestre;

- L'objectif est d'assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère par des interventions qui ont un impact sur la pérennité et la sécurité. Les activités d'exploitation comprennent l'entretien d'hiver, l'entretien courant et périodique réalisé en été, de même que les activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

  En plus du réseau routier, le Ministère voit à l'entretien des aéroports, quais et autres infrastructures sous sa gestion.

Actions envisagées

- Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles;

- Marquage des routes adéquat;

- Activités de surveillance du réseau et de gestion des corridors routiers.

ORIENTATION 4
Optimiser la performance de l'organisation pour de meilleurs services à la population

La poursuite de l'innovation

- Des dépenses de 3,2 M$ pour les activités de recherche, ainsi que de 1,6 M$ provenant du Fonds vert pour des recherches et des évaluations liées aux impacts et à l'adaptation aux changements climatiques à l'égard de la fonte du pergélisol et des problématiques d'érosion côtière.

  Les objectifs visent le maintien de l'expertise du personnel et la promotion des connaissances techniques et scientifiques en transport.

Actions envisagées

- Aides versées à divers organismes, notamment des chaires de recherche pour des projets dans le domaine du transport, de même que pour un Réseau stratégique de recherche en sécurité routière;

- Évaluation des impacts de la fonte du pergélisol dans le Nord du Québec et de l'érosion des berges du Saint-Laurent.

Les façons de faire et les services aux usagers

- Le mode traditionnel, le mode en gérance, le mode « clés en main » et le mode partenariat public-privé sont des approches explorées pour chacun des grands projets rencontrant les critères de la Politique cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique. De plus, la mise en place de nouvelles façons de faire, de même qu'une meilleure diffusion de l'information aux usagers sont soutenues par les ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Poursuite des travaux visant la mise en opération des sept aires de service issues de l'entente de partenariat public-privé;
- Investissements pour le développement et l'amélioration des systèmes d'information ministériels;
- Mise en ligne d'une information permanente sur l'état du réseau routier;
- Information adéquate aux usagers par le biais du réseau 511.

Actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption

En réponse au rapport de l'Unité anticollusion, le gouvernement du Québec a affirmé la priorité de la lutte contre la collusion et la corruption par la mise en œuvre d'un plan d'actions concertées pour redresser la situation. S'inscrivant dans la continuité des mesures déjà prises, des actions supplémentaires seront mises de l'avant et sont regroupées sous quatre axes d'intervention :

- Un meilleur contrôle des coûts et de la qualité, et une plus grande imputabilité du secteur privé;
- L'affirmation d'un leadership en matière d'expertise;
- De nouvelles initiatives pour prévenir et détecter la collusion, et protéger l'intégrité des contrats publics;
- Un renforcement du cadre de gestion contractuelle.

Ainsi, à compter de l'exercice 2012-2013, le Ministère se dotera des ressources humaines nécessaires dans les secteurs de vulnérabilité et assurera, par des ressources internes, une plus large part des activités d'inspection, de conception des plans et devis et de surveillance de chantiers. De plus, les travaux qui seront confiés au secteur privé feront l'objet de contrôle accru de la qualité et des coûts.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des investissements dans la région de Montréal, un bureau de projets stratégiques sera mis en place. De plus, un nouveau service spécialisé en structure permettra d'assurer une coordination accrue des interventions requises et un meilleur suivi de l'état et du comportement des structures.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2012-2013 du ministère des Transports s'établit à 751,7 M$, ce qui représente une diminution de 15,6 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette diminution nette s'explique notamment par une augmentation en entretien des infrastructures de transport et par une diminution découlant d'une modification apportée au calendrier de versement des subventions versées dans le cadre du Programme d'aide financière au réseau routier local.

Le niveau de dépenses tient compte de l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

PROGRAMME 1
Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport de même qu'à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relative aux systèmes de transport des personnes et des marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	414,6 M$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	86,9 M$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des Traversiers du Québec	93,8 M$
• Aide au transport terrestre	13,8 M$
• Aide au réseau routier local	10,3 M$
• Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	9,7 M$
• Aide au transport ferroviaire	2,7 M$
• Aide au transport aérien	8,8 M$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	13,0 M$

Le budget de dépenses 2012-2013 est de 653,6 M$. La réduction de 15,6 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012, est le résultat net de variations touchant un certain nombre d'activités. L'entretien des infrastructures de transport est en augmentation de 19,8 M$. Il en est de même des subventions versées aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide au développement et à l'entretien de la Route verte et de la subvention versée à la Société des Traversiers du Québec avec des augmentations respectives de 4,3 M$ et de 4,8 M$. Par ailleurs, le budget de dépenses 2012-2013 est en réduction de 10,5 M$ en transport terrestre, notamment avec la fin du versement des subventions pour le partage du déficit du métro de Montréal et la baisse de 3,0 M$ en transport ferroviaire avec la fin du Programme d'aide aux infrastructures ferroviaires.

De plus, le Programme d'aide financière au réseau routier local diminue de 30,5 M$ en raison des modifications apportées au calendrier de versement des subventions. Les municipalités ne sont pas affectées par ce changement. Le niveau de subvention qu'elles recevront en 2012 est identique aux subventions qu'elles ont reçues en 2011.

PROGRAMME 2
Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport des personnes et des marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles — 67,0 M$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement — 18,5 M$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport — 12,6 M$

Le budget de dépenses 2012-2013 est de 98,1 M$, ce qui est sensiblement égal à la dépense probable 2011-2012.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses (1)	**Variation** (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	653 582,8	(15 902,9)	687 925,8	669 485,7
2. Administration et services corporatifs	98 085,9	272,2	97 767,7	97 813,7
Total	**751 668,7**	**(15 630,7)**	785 693,5	767 299,4
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**1 830**	**(5)**	—	1 835

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 80,0 M$, en baisse de 8,1 M$ par rapport à celui de 2011-2012, permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en terme d'infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre. La diminution s'explique par des baisses de 6,0 M$ au Ministère en raison du transfert du coût des aménagements au budget de dépenses et de 2,1 M$ à la Commission des transports du Québec avec la fin du développement de son système de prestation de services en ligne.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	79 845,5	(8 099,7)	87 945,2
Prêts, placements, avances et autres	200,0	—	200,0
Total	**80 045,5**	**(8 099,7)**	88 145,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission des transports du Québec	**13 032,3**	13 099,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	389 820,1	—	405 126,0	—
Société de l'assurance automobile du Québec	241 744,0	9 684,0	248 169,0	9 684,0
Société des Traversiers du Québec	113 697,0	90 126,0	107 697,0	85 300,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds des réseaux de transport terrestre

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, c. 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre. Ce fonds regroupe les activités du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports.

Le Fonds des réseaux de transport terrestre est affecté au financement :

- Des services de transport en commun des organismes publics;
- De la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- Des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- Des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- Des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1er avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	109 109,4	—	107 003,8	280,0
Investissements	37 680,3		37 409,7	
Effectif (ETC)	209		218	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	8 148,9	—	6 445,9	—
Investissements	—		10,3	
Effectif (ETC)	—		—	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	2 749 335,2	—	2 400 099,3	—
Investissements	3 779 017,3		3 621 290,0	
Effectif (ETC)	4 011		3 808	

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

EN BREF

TRAVAIL

Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel.

Sur le plan des relations du travail, le volume d'activités des services de médiation et de conciliation se maintiendra autour de 600 interventions. Celles-ci visent à offrir des services spécialisés aux parties patronale et syndicale qui demandent l'aide d'une tierce partie indépendante pour les aider à régler des différends au moment de la négociation et dans l'application des conventions collectives ou encore dans le cours des rapports de travail au quotidien. Un effort particulier sera apporté à la relève de l'équipe pour faire face aux départs à la retraite.

Sur le plan des politiques et de la recherche, le Ministère effectuera les travaux nécessaires pour soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale. Il produira aussi une information sur le travail, pertinente et accessible, qui servira de référence et favorisera les consensus sociaux.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère du Travail est centrée sur les acteurs individuels et collectifs œuvrant dans leur milieu de travail. L'équité étant au cœur de sa mission, le Ministère tend à promouvoir la qualité des conditions de travail et à favoriser une paix sociale propice aux investissements créateurs d'emplois pour les générations futures.

Dans sa déclaration de services aux citoyens, le ministère du Travail s'engage à répondre à leurs demandes avec compétence et courtoisie ainsi que dans les meilleurs délais, à leur garantir l'impartialité nécessaire à la prise de décision et à leur fournir l'information la plus complète et la plus précise possible.

L'offre de service du Ministère se déploie autour des trois pôles suivants :

- Les lois et les politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un organisme budgétaire qui fait partie du portefeuille « Travail » :

- La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens en les reliant à trois orientations ministérielles stratégiques. Chacune d'elles est associée à un domaine d'intervention particulier, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail.

Pour chaque domaine, l'atteinte des résultats est doublée d'une orientation générale favorisant l'efficacité de l'organisation du travail et la qualité de vie au travail.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition globale des ressources budgétaires pour les trois premières orientations.

La répartition budgétaire 2012-2013 selon les orientations

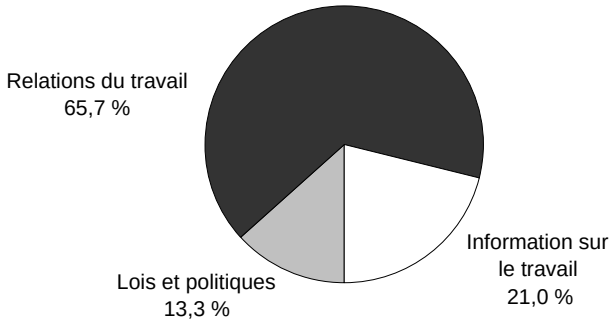

ORIENTATION 1
Soutenir avec efficacité et cohérence la prise de décision ministérielle et gouvernementale dans une perspective d'ouverture au changement et d'équité

Les choix budgétaires pour ce domaine d'intervention visent à soutenir la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales en documentant l'environnement législatif et administratif ainsi que les avantages, les inconvénients et les coûts de divers scénarios envisageables.

Actions envisagées

- Évaluer ou faire le bilan des dispositions existantes dans les lois du travail concernant différents domaines;

- Participer activement aux travaux des organisations intergouvernementales et internationales dans le domaine du travail.

ORIENTATION 2
Produire une information sur le travail, pertinente et accessible, qui serve de référence et favorise les consensus sociaux

Une diffusion d'études pertinentes couvrant les divers volets des milieux de travail est indispensable pour une information sur le travail de qualité. La production et la diffusion d'information sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Produire et diffuser des études documentaires sur les conditions de travail et les relations du travail;

- Produire et diffuser des résumés des ententes négociées, des conventions collectives analysées et des données sur les arrêts de travail.

ORIENTATION 3
Contribuer à l'amélioration de la qualité des rapports de travail, à la prévention et à la résolution des mésententes en privilégiant la responsabilisation des acteurs et le dialogue entre les parties

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mésententes.

Actions envisagées

- Améliorer les services de nominations d'arbitres;
- Nommer des arbitres de griefs et de différends : plus de 2 000 nominations;
- Intervenir dans les différends.

ORIENTATION 4
Améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail

Cette orientation est centrée sur l'efficacité des processus et sur le bien-être au travail des employés pour assurer le maintien de services de qualité dans un contexte de départs accélérés à la retraite.

Action envisagée

- Assurer le transfert d'expertise.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1
Travail

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme budgétaire. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le niveau du budget de dépenses 2012-2013, soit 31,4 M$, est inférieur de 12,2 M$ par rapport à la dépense probable 2011-2012. Cette variation s'explique essentiellement par une somme de 12,2 M$ transférée au cours de 2011-2012 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail visant à enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle tient compte également de l'impact du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Budget de dépenses	**Variation**	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	31 403,9	(12 189,6)	32 035,1	43 593,5
Total	**31 403,9**	**(12 189,6)**	32 035,1	43 593,5
Effectif total (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	**228**	**6**	—	222

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités du programme.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012
		Variation	
Immobilisations	1 993,1	—	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	—	1,0
Total	**1 994,1**	**—**	1 994,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2012-2013	Dépense probable 2011-2012
Commission de l'équité salariale	8 532,2	7 051,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de dépenses	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des normes du travail	60 991,1	—	59 170,0	—
Régie du bâtiment du Québec	56 891,6	—	53 703,0	2 000,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la Commission des lésions professionnelles

Les revenus du Fonds de la Commission des lésions professionnelles proviennent des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse annuellement. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des lésions professionnelles, dont la mission est d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, sont prises à même ce Fonds.

Fonds de la Commission des relations du travail

Les revenus du Fonds de la Commission des relations du travail proviennent principalement de contributions du ministère du Travail, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la construction du Québec. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des relations du travail, dont la mission est d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à la protection de l'emploi, aux relations du travail, aux services essentiels, à l'industrie de la construction, à la qualification professionnelle de certains métiers ainsi qu'à la reconnaissance d'associations d'artistes et de producteurs, sont prises à même ce Fonds.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2012-2013		2011-2012	
	Prévision de résultats	**Partie financée par le portefeuille ministériel**	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la Commission des lésions professionnelles				
Dépenses	62 141,0	—	58 383,3	—
Investissements	2 316,0		2 735,8	
Effectif (ETC)	435		441	
Fonds de la Commission des relations du travail				
Dépenses	17 831,5	7 253,2	15 917,0	7 674,5
Investissements	700,0		686,7	
Effectif (ETC)	146		149	

Note : À la suite de l'adoption de nouvelles dispositions concernant les fonds spéciaux, les données qui apparaissaient auparavant à ces organismes sont dorénavant présentées dans leur fonds spécial respectif.

Conseil du trésor
Québec